

investir en private equity

idi

document de référence 2012



Sommaire

Interview du Président	2
1. Présentation du Groupe	5
1. L'IDI	6
2. L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance	15
3. Chiffres opérationnels clés	16
4. Contexte général du marché du capital investissement et concurrence	17
5. Principales opérations d'investissement et de cession en 2012	20
6. L'activité et le portefeuille de l'IDI	21
7. Rapport RSE	28
2. Gouvernance	31
1. Conformité au Code de Gouvernance	32
2. Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement	32
3. Rémunération et avantages	41
4. Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société	45
5. Gestion des risques	45
6. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne	49
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société IDI	54
3. Commentaires sur l'exercice	55
1. Les comptes consolidés	56
2. Les comptes sociaux	58
3. Actif net réévalué	58
4. Affectation du résultat 2012	60
5. Perspectives financières	61
6. Événements significatifs récents	61
4. Comptes consolidés	63
1. Bilan consolidé	64
2. Compte de résultat consolidé	65
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	66
4. Tableau de variation des capitaux propres	67
5. Notes aux états financiers	68
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
5. Comptes sociaux	91
1. Bilan au 31 décembre	92
2. Compte de résultats au 31 décembre	93
3. Annexe aux comptes sociaux	94
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices	102
6. Informations sur la Société et le capital	103
1. Informations concernant l'IDI	104
2. Informations complémentaires	104
3. Capital et principaux actionnaires	108
4. Programme de rachat	110
5. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)	112
7. Assemblée Générale	115
1. Ordre du jour	116
2. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale	116
3. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Gérant	118
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	119
8. Informations complémentaires	121
1. Personnes responsables	122
2. Contrôleurs légaux des comptes	122
3. Documents accessibles au public et information financière	123
4. Opérations avec les entités apparentées	124
5. Informations financières historiques	124
6. Table de concordance	125
7. Table de concordance du rapport financier annuel	129
8. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant	130

Interview du Président

Quel regard portez-vous sur les performances de l'IDI pour l'année 2012 ?

« 2012 est restée une année difficile pour l'économie en Europe qui a été impactée par l'absence de croissance et les risques qui ont pesé sur l'avenir de l'Euro. En France, la situation pour le moins incertaine au niveau fiscal a aussi beaucoup pesé sur l'économie. Les performances du secteur du *private equity* reflètent ces tendances : des investissements en baisse et une paralysie des levées de fonds. Dans cet âpre contexte qui semble marquer la transition vers une nouvelle donne économique, l'IDI a réalisé des résultats

tout à fait satisfaisants témoignant de sa capacité à opérer les bons choix stratégiques pour résister et même continuer de progresser. L'actif net réévalué par action a ainsi augmenté de 3,6% par rapport à

2011 pour atteindre 33,16 euros, résultat de plus-values nettes réalisées lors de cessions de participations réussies, en particulier celle de Grupo Quinta da Romaneira, une très belle exploitation viticole au Portugal. Nous avons également bénéficié de la bonne résistance opérationnelle de la plupart des sociétés qui composent le portefeuille de l'IDI. Du côté d'Idinvest Partners, les résultats ont aussi été au rendez-vous avec un accroissement de l'offre en termes de diversification et un encours sous gestion toujours en hausse. »

Avez-vous atteint les objectifs que vous vous étiez fixés ?

« Nous sommes satisfaits de l'année écoulée. En 2012, nous avons étudié un grand nombre d'opportunités d'investissements intéressantes toujours en faisant preuve d'une grande sélectivité afin d'utiliser au mieux nos capitaux disponibles. Outre les 285 millions d'euros investis en 2012 via Idinvest Partners, le Groupe IDI a également investi plus de 26 millions d'euros en *private equity* France,

La qualité de notre portefeuille actuel et la valeur générée par nos cessions nous ont permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés pour l'année 2012

l'IDI a su confirmer sa capacité à opérer les choix stratégiques pour résister et même continuer de progresser

en particulier dans la société Emeraude International, le leader de la distribution de matières plastiques de grande diffusion qui connaît un fort développement en Afrique et en Asie. L'IDI a aussi investi plus de 9 millions d'euros dans les pays émergents, directement ou via IDI Emerging Markets, afin de bénéficier de la forte croissance de ces marchés. Les opérations de cession de participation se sont

quant à elles élevées à plus de 66 millions d'euros. Génératrices de valeur, elles ont permis à l'IDI de dégager près de 20 millions d'euros de plus-values avec, notamment, le désengagement, dans de très bonnes conditions, de Grupo Quinta da Romaneira que l'IDI a su réaliser au moment opportun. La capacité de résistance de notre portefeuille est aussi un élément clé qui nous a permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés pour l'année. Sur le long terme aussi nous avons atteint nos objectifs. L'IDI enregistre une surperformance en matière de rendement aux actionnaires, non seulement par rapport aux indices boursiers mais aussi par rapport aux autres acteurs du secteur. Nous avons ainsi fait bénéficier nos actionnaires d'un rendement annuel, dividendes réinvestis, de 14,38% depuis l'introduction en Bourse en 1991, soit un multiple de 18 en 21 ans. C'est assez exceptionnel sur notre marché ! »

Quelles sont les perspectives du Groupe IDI pour 2013 ?

« Nous pensons que la situation économique va rester fragile et que le flou économique et fiscal va persister. Mais nous entendons bien continuer à poursuivre nos investissements, toujours avec prudence, en ayant pour priorité les actifs porteurs. Depuis le début de l'année, l'IDI a déjà acquis pour 1,3 million d'euros une participation dans la société Hôtel Champlain Paris et a procédé à un investissement complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigéria. Les opérations de désengagement vont également se poursuivre afin d'optimiser les produits de cession. D'ores-et-déjà, l'IDI a signé avec CM-CIC LBO Partners et les managers de l'entreprise un protocole ferme pour la cession d'Alti pour un montant de 75 millions d'euros auprès de Tata Consultancy Services. Deux autres opérations de cession pourraient être réalisées cours de l'année 2013. IDI Emerging Markets va également finaliser la levée de capitaux d'un troisième véhicule et poursuivra ainsi sa stratégie d'investissement sur les marchés en forte croissance. Idinvest Partners prépare de nouveaux fonds qui permettront de développer son activité de prêt aux PME, que ce soit sous la forme de dette senior d'acquisition ou sous la forme de financement mezzanine.

L'activité de ce début d'année 2013, déjà intense, qui défie l'environnement économique difficile, me donne confiance en l'avenir

Cette activité déjà intense, qui défie l'environnement économique difficile, me donne donc confiance en cette année. Nous espérons d'ailleurs une amélioration de nos volumes d'investissements et de désinvestissements pour 2013 et nous visons également une hausse de notre ANR. »



Christian Langlois-Meurinne
Président de Ancelle et Associés
Gérant-commandité de l'IDI

1. Présentation du Groupe

1. L'IDI	6
1.1. Pionnier de l'investissement	6
1.2. Notre identité, nos valeurs	6
1.3. Notre métier	7
1.4. Notre expertise	8
1.5. Nos objectifs	8
1.6. Les équipes du Groupe IDI	9
1.7. Organigramme au 31 décembre 2012	13
2. L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance	15
3. Chiffres opérationnels clés	16
4. Contexte général du marché du capital investissement et concurrence	17
5. Principales opérations d'investissement et de cession en 2012	20
6. L'activité et le portefeuille de l'IDI	21
6.1. Gestion pour compte propre	21
6.2. Gestion pour compte de tiers	24
6.3. Autres actifs financiers	27
7. Rapport RSE	28
7.1. Périmètre	28
7.2. Données sociales	28
7.3. Données environnementales	30

1. L'IDI

1.1. Pionnier de l'investissement

Avec plus de 40 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanentes lui permettent de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créée en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Doté d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisée en 1987,

l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En plus de 40 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital investissement.

L'IDI en quelques dates

1970	1987	1991	2004	2005	2008	2010
Création par les pouvoirs publics de l'Institut du Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres les PME françaises	Reprise de l'IDI par son management avec le soutien d'investisseurs financiers	Introduction en bourse de l'IDI au Second marché de la Bourse de Paris	Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de <i>private equity</i> implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe	Lancement d'IDI Mezzanine dédiée au financement de l'acquisition de PME	Lancement d'IDI Emerging Markets, filialisation et ouverture aux tiers de l'activité créée en 2004	Accélération du développement de la gestion pour compte de tiers avec la reprise d'Idinvest Partners (ex AGF Private Equity) auprès du groupe Allianz

1.2. Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis plus de 40 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, le Groupe gère aujourd'hui près de 3,7 milliards d'actifs.

L'IDI intervient sur tous les métiers de l'investissement – capital transmission, capital développement, capital risque, fonds de fonds – et investit à la fois pour compte propre et pour compte de tiers. Le Groupe dispose de ressources importantes pour accompagner sur la durée le développement de sociétés dans lesquelles il investit aux côtés de leurs dirigeants. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif du Groupe : leur apporter les moyens humains et financiers d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 14,38 %, soit une multiplication par 18 de son cours de Bourse.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'esprit d'entreprise : des entrepreneurs au service des entrepreneurs

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquels le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;
- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'innovation : un interlocuteur privilégié qui se réinvente

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents, mise en place de véhicules d'investissement spécialisés et croissance externe opportuniste pour sortir renforcé de la période de crise actuelle.

1.3. Notre métier

Une palette de savoir-faire au service d'un métier unique : le capital investissement

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis plus de 40 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI n'a aucune dette et pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

La réactivité : des décisions rapides pour soutenir les projets

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Forte d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêt et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions le mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, le Groupe IDI a choisi il y a plusieurs années maintenant de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, démultipliant ainsi sa force de frappe, en France et à l'international.

En France et en Europe, l'IDI intervient au travers de sa filiale Idinvest Partners qui gère plus de 3,3 milliards d'euros. En 2012, l'activité d'Idinvest Partners a été marquée par le lancement de fonds institutionnels dédiés ou spécialisés, que ce soit dans les énergies renouvelables, en partenariat avec EDF, les transactions secondaires avec le lancement du FCPR Idinvest Secondary Fund II ou les produits de dettes avec la création du fonds Idinvest Private Value Europe. Parallèlement, les fonds de capital croissance, réservés aux particuliers, ont réussi à lever, dans un contexte difficile, plus de 40 millions d'euros.

En 2012, l'activité d'Idinvest Partners a été marquée par le lancement de fonds institutionnels dédiés ou spécialisés, que ce soit dans les énergies renouvelables, en partenariat avec EDF, les transactions secondaires avec le lancement du FCPR Idinvest Secondary Fund II ou les produits de dettes avec la création du fonds Idinvest Private Value Europe.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou au travers de sa filiale IDI Emerging Markets. Le compartiment IDI Emerging Markets II, levé en 2010, a atteint 43,8 millions d'euros et était à fin 2012 investi à hauteur de 86 %.

1.4. Notre expertise

Un spécialiste des PME au service de la création de valeur

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être à la fois diversifié :

- en termes de secteurs : le Groupe investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les

opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée ;

- en termes de produits : le Groupe investissant en capital, en quasi fonds propres, en financements senior ou junior décotés ou en parts de fonds d'investissement.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.5. Nos objectifs

Une performance durable parmi les meilleures du marché

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, le Groupe IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

Le Groupe IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME en s'appuyant sur ses deux piliers stratégiques : son métier historique d'investisseur pour compte propre et son activité

d'investisseur pour compte de tiers au travers d'Idinvest Partners et d'IDI Emerging Markets ;

- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition qui lui paraissent les plus pertinentes et conformes à ses critères stricts d'investissement ;
- saisir les opportunités créées par la recomposition actuelle du paysage du *private equity* en explorant les opportunités de reprise de sociétés de gestion ou de portefeuilles.

1.6. Les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent une quarantaine de professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66 % du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient un intéressement sur chaque investissement assurent un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

Dirigeant actionnaire

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Président de Ancelle et Associés SAS

Gérant-commandité de l'IDI

Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

Les équipes d'investissement

Équipe fonds propres et mezzanine d'IDI

Marco de ALFARO

Directeur Associé

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant pendant 4 ans. Il a ensuite fait de l'investissement LBO pendant neuf ans au sein de TCR et, enfin, des investissements dans le secteur de la technologie pendant quatre ans chez Natexis Private Equity.

Julien BENTZ

Directeur Associé

Président-Directeur Général d'IDI Asset Management. ESCP et MBA de l'INSEAD, Julien a rejoint l'IDI en juin 2005. Il a travaillé cinq ans dans le domaine des fusions-acquisitions au sein de la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette (maintenant intégrée au Crédit Suisse) puis dans le conseil en stratégie chez Accenture.

Alexis GARAND-CLAVEL

Directeur Adjoint

E.M. Lyon, Alexis a rejoint l'IDI en février 2007. Il a travaillé auparavant au sein du département *Transaction Services* de KPMG pendant deux ans en support à des fonds d'investissement.

Augustin HARREL-COURTES

Chargé d'affaires

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011.

Tatiana NOURISSAT

Secrétaire général depuis janvier 2010

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

Walid KENAISSI

Responsable financier

Titulaire d'un Master d'Audit Financier de l'Université Paris Dauphine et du diplôme de Certified Public Accountant, Walid est en charge des fonctions financières du Groupe. Avant de rejoindre l'IDI en octobre 2011, Walid a exercé pendant sept ans au sein du cabinet d'audit Deloitte & Associés.

Mireille HINAUX

Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École Nationale de Commerce de Paris, Mireille exerce depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant six ans dans un groupe de transport.



Augustin Harrel-Courtes, Martine Quéré
et Christian Langlois-Meurinne

Tatiana Nourissat, Alexis Garand-Clavel
et Ghislaine Boyer

Julien Bentz, Mireille Hinaux
et Walid Kenaissi

Directoire d'IDI Emerging Markets

Peter BIELICZKY

Président du Directoire

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006 et IDI Emerging Markets en 2008. Auparavant, il avait créé la société Advisor et mené pendant huit ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société Artabel SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

Julien KINIC

Membre du Directoire

Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, Julien a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé six ans pour Arthur Andersen à Paris, puis entre en 2000 au sein de Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO, puis rejoint en 2006 l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *private equity*.

Peter Bieliczky et Julien Kinic ont étoffé leur équipe en 2011 qui compte désormais quatre personnes.

Directoire d'Idinvest Partners

Christophe BAVIÈRE

Président du Directoire

Titulaire d'un MBA de l'*University of Ottawa* et diplômé de l'ESLSCA. Avant de rejoindre Idinvest Partners, Christophe occupait des postes de dirigeants au sein du groupe AGF-Allianz, comme Directeur de la Gestion des portefeuilles diversifiés de 1998 à 2001 et comme responsable des placements à revenu fixe de 1990 à 1998 au sein d'AGF Asset Management.

Benoist GROSSMANN

Membre du Directoire

Titulaire d'un doctorat de physique (Université Paris VI) et d'un MBA de L'IEP de Paris. Avant d'intégrer Idinvest Partners, Benoist a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de dix ans. Il était auparavant un des *partners* de Vivitures de 1998 à 2002 et *Investment manager* à la Financière de Brienne.

Christophe Bavière et Benoist Grossmann sont entourés de près de quarante professionnels.



Christine Bruno, Marco de Alfaro
et Izabel Machado



Julien KINIC et Peter BIELICZKY



Christophe BAVIÈRE et Benoist GROSSMANN

Le Conseil de Surveillance

Présidente

Luce GENDRY

Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres,
Chairman de Cavamont Holdings Ltd.

Membres

Philippe CHARQUET

Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres,
administrateur de Voltaire Ltd.

Patrice de MAISTRE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. de Maistre est Gérant de la SARL
Eugenia & Associés.

Olivier DOUSSET

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Dousset est, entre autres,
Président de la Compagnie d'Anjou.

Gilles ETRILLARD

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Etrillard est, entre autres,
Président de La Financière Patrimoniale
d'Investissement – LFPI (SAS).

Jean GATTY

Premier mandat le 29 juin 2004

M. Gatty est Président de JG Capital Management.

Censeur

Louis de MURARD

Premier mandat le 30 juin 2010

M. de Murard est Directeur Administratif
et Financier de la société Tethys
et de la Fondation Bettencourt-Schueller.

Vice-Président

FFP Invest

Premier mandat le 24 avril 2012

Représentée par M. Alain Chagnon,
Directeur Général.

Renaud GIRARD

Premier mandat le 28 avril 2010

M. Girard est journaliste-grand reporter au Figaro.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est notamment
Vice-Président du Conseil d'Administration d'Imerys.

François THOMAZEAU

Premier mandat le 30 juin 2008

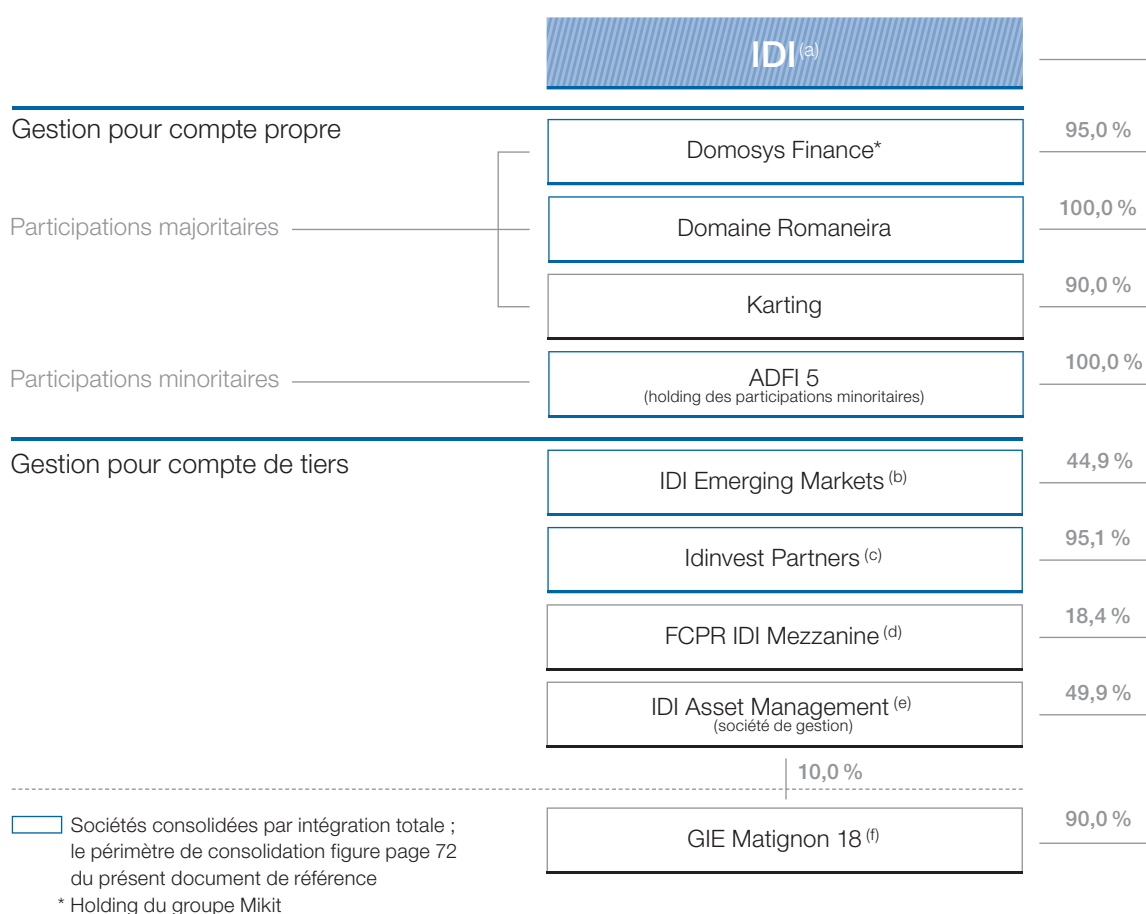
M. Thomazeau est, entre autres,
Président du Conseil d'Administration
de Foncière des 6^e et 7^e arrondissements.

Bertrand VOYER

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Voyer est, entre autres,
Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques
Divers et Société Centrale Prévoir.

1.7. Organigramme au 31 décembre 2012



L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 109 du document de référence. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, page 100 du document de référence.

Les Fonds gérés s'établissent fin 2012 à 3,688 milliards d'euros se décomposant en (i) 363,7 millions d'euros de capitaux propres consolidés (273,2 millions d'euros part du groupe et 90,5 millions d'euros part des minoritaires) et (ii) en 3,324 milliards d'euros de fonds tiers (3,3 milliards d'euros par Idinvest Partners et 24,5 millions d'euros au titre de la quote-part de fonds tiers dans le FCPR IDI Mezzanine).

- (a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de NYSE Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital investissement.
- (b) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de *private equity* de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.
- (c) Idinvest Partners, société de gestion de portefeuille agréée par la COB le 10 juin 1999. Idinvest Partners exerce une activité de gestion pour compte de tiers (3,3 milliards d'euros sous gestion) dans le capital investissement, à travers notamment, d'une part, l'investissement dans des fonds de *private equity mi-cap* en Europe et, d'autre part, l'investissement dans le capital risque à travers des produits défiscalisants. Idinvest Partners est détenu à 95,1 % par IDI via ADFI 3 (détenu à 100 % par IDI) qui détient 95,1 % de ADFI 2 (qui détient 100 % de Idinvest Partners).
- (d) FCPR spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005, géré par IDI Asset Management et dont la période d'investissement a été close le 18 octobre 2009. Par ailleurs, IDI Mezzanine a procédé début 2013 à l'allongement de la période de désinvestissement du fonds d'un an.
- (e) IDI Asset Management (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR).
- (f) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et IDI Asset Management (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. Les autres entités consolidées du Groupe IDI, et qui ne figurent pas sur cet organigramme et qui sont détenues à plus de 99 %, sont : Finidi, ancienne société financière agréée par la Commission Bancaire pour les activités de prise ferme et de placement dont le retrait

d'agrément a été obtenu le 28 mars 2012 auprès de l'ACP compte tenu de son faible niveau d'activité) et la société Ogi Alban qui est une petite société d'investissement.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui supportent leurs propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

Date de création ou d'acquisition des différentes structures

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 108 du présent rapport.
- ADFI 5 a été créée le 21 octobre 2011.
- IDI Asset Management : création en avril 1999.
- Iinvest Partners : création le 1^{er} décembre 1997 sous le nom d'Allianz Gestion Financière et acquise le 28 mai 2010 par IDI via un holding d'acquisition ADFI 2.
- IDI Mezzanine : création en février 2005.

Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés.

- GIE Matignon 18 : création le 30 décembre 2003.

- Finidi (ex Idifine) : création en juin 1997.
- Ogi Alban : création en novembre 1984.
- IDI Emerging Markets : création le 28 mai 2008. Les actionnaires sont des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à ces actionnaires, IDI a pu développer l'activité de fonds de fonds de *private equity* dans les pays émergents qu'elle avait lancée en 2004.

IDI et IDI Asset Management sont membres de l'AFIC.

Iinvest Partners est membre de l'AFIC et de l'AFG.

Répartition des actifs et des dettes entre les principales entités du Groupe IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI ; les actifs gérés par Iinvest Partners l'étant pour le compte de tiers, ne sont donc pas inclus dans les actifs du Groupe IDI.

Différents flux entre IDI et ses filiales

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (pages 119 et 120 du document de référence).

2. L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance



Innovant dans le domaine du capital-investissement, l'IDI s'est également toujours engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes. L'IDI a ainsi poursuivi son soutien au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Observatoire du Private Equity mis en place par HEC

Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI a apporté son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du Private Equity mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante

pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *private equity*.

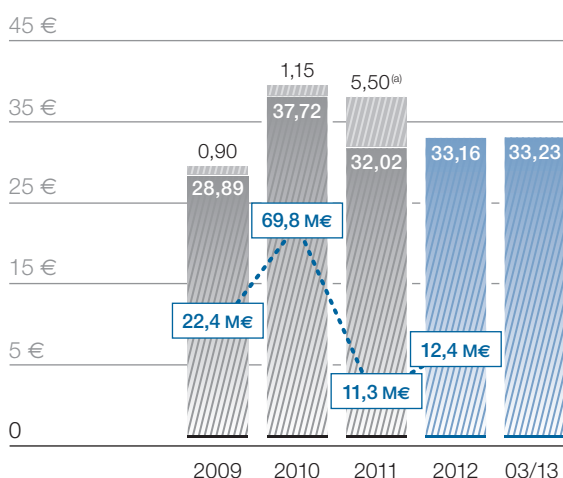
L'IDI, signataire des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies

Par ailleurs, l'IDI est signataire depuis 2011 des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (*United Nations Principles for Responsible Investment*). En adhérant à cette initiative, l'IDI réaffirme son engagement à prendre

en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les processus d'analyse et de décisions en matière d'investissements.

3. Chiffres opérationnels clés

ANR par action et résultat global part du Groupe

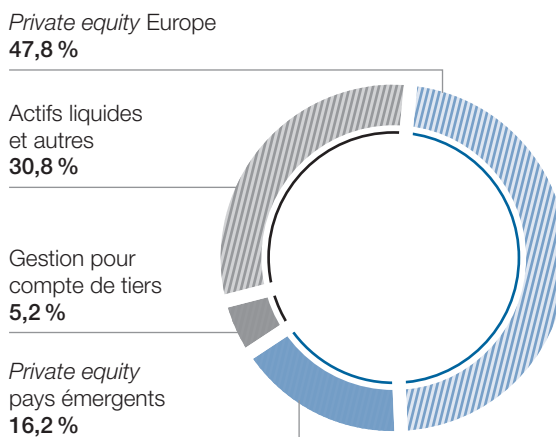


Dividende et acompte versés l'exercice suivant
 ANR par action (après dividende et acompte versés)
 Résultat global part du Groupe

(a) Dont 3,35 euros de dividende exceptionnel et 1,00 euro d'acompte sur dividende 2012.

En 2012, l'ensemble des classes d'actif du groupe se sont globalement appréciées contribuant à la légère croissance de l'ANR. En particulier, la rotation du portefeuille *private equity* Europe a entraîné une revalorisation de certaines lignes.

Répartition de l'ANR



Après avoir versé en 2012 un dividende de 1,15 euro et un dividende exceptionnel de 3,35 euros, le Groupe maintient un niveau de dividende représentant plus de 3 % de l'ANR.

L'ANR est comme par le passé constitué à plus de 70 % d'actifs de *private equity* diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité.

Structure financière (en millions d'euros)

	2010	2011	2012
Dette financière ^(a)	26,4	13,0	8,6
VMP et trésorerie	-45,6	-71,2	-63,1
Dette financière nette (A)	-19,2	-58,2	-54,6
Fonds propres part du groupe (B)	300,2	302,2	273,2
Gearing (A/B)	ns	ns	ns

(a) Dettes financières courantes et non courantes du Groupe. Il n'est pas tenu compte des engagements non encore appelés sur les fonds d'investissement tiers.

La structure financière illustre l'approche prudente du Groupe vis-à-vis du recours à la dette. L'IDI dispose d'une trésorerie nette confortable lui permettant de saisir les opportunités d'investissement qui se présenteraient.

Enfin, les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 112 à 114 du présent document de référence.

4. Contexte général du marché du capital investissement et concurrence

Private equity France, LBO et capital développement

Le marché du capital investissement

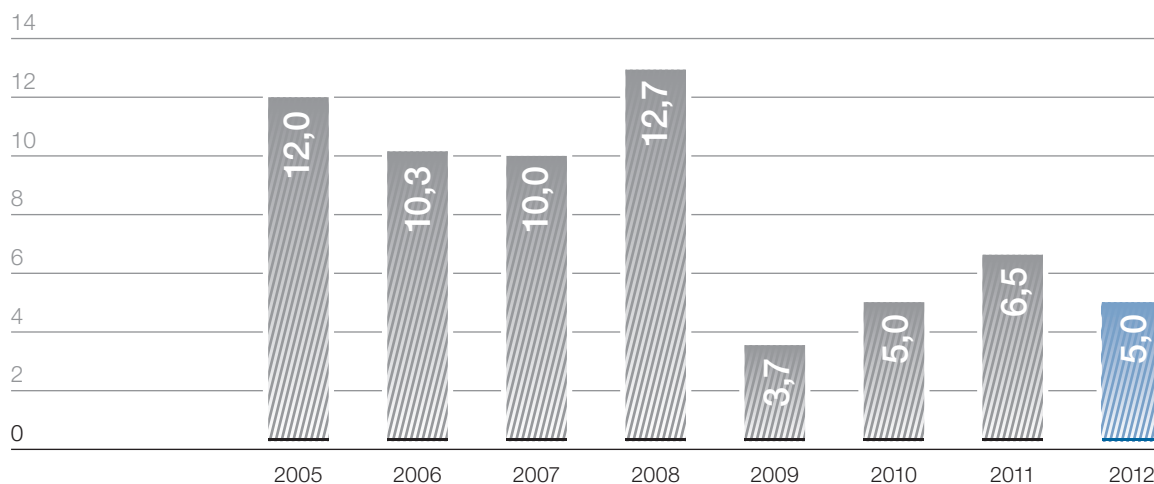
Le marché du capital investissement a été marqué par une baisse d'activité en 2012, tant en termes de levées de fonds qu'en termes d'investissements :

- baisse des levées de fonds, lesquelles ont atteint 5,0 milliards d'euros contre 6,5 milliards d'euros en 2011. Cette baisse de 22 % s'explique essentiellement par le retrait de 43 % en cumulé des capitaux levés auprès des banques, des compagnies d'assurances et des caisses de retraite ;
- baisse significative des montants investis, lesquels ont atteint 6,1 milliards d'euros en 2011 contre 9,7 milliards d'euros en 2012.

Levées de fonds (en millions d'euros)	2011	2012	En %	Variation 2011-2012 en %
Entités du secteur public	810	1 107	22 %	37 %
Personnes physiques / family offices	1 249	1 079	22 %	-14 %
Fonds de fonds	993	866	17 %	-13 %
Banques	901	611	12 %	-32 %
Assurances / mutuelles	971	572	11 %	-41 %
Caisses de retraites	888	393	8 %	-56 %
Industriels	72	288	6 %	300 %
Autres	492	83	2 %	-83 %
Marchés financiers	80	9	0 %	-89 %
Total	6 456	5 008	100 %	-22 %

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2012 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 10 avril 2013.

Levées de fonds (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2012 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 10 avril 2013.

Il est important de souligner que cette baisse concerne quasi-exclusivement les levées supérieures à 200 millions d'euros. En effet, elles reculent de 1,9 milliards d'euros sur l'année contre une faible progression de 0,5 milliards d'euros pour les levées inférieures à 200 millions d'euros. Par ailleurs, les capitaux étrangers représentaient 52 % des montants levés en 2011 contre 30 % en 2012, soit un recul de 22 points.

Les montants investis enregistrent une baisse importante en 2012 de 38 % pour atteindre 6,1 milliards d'euros.

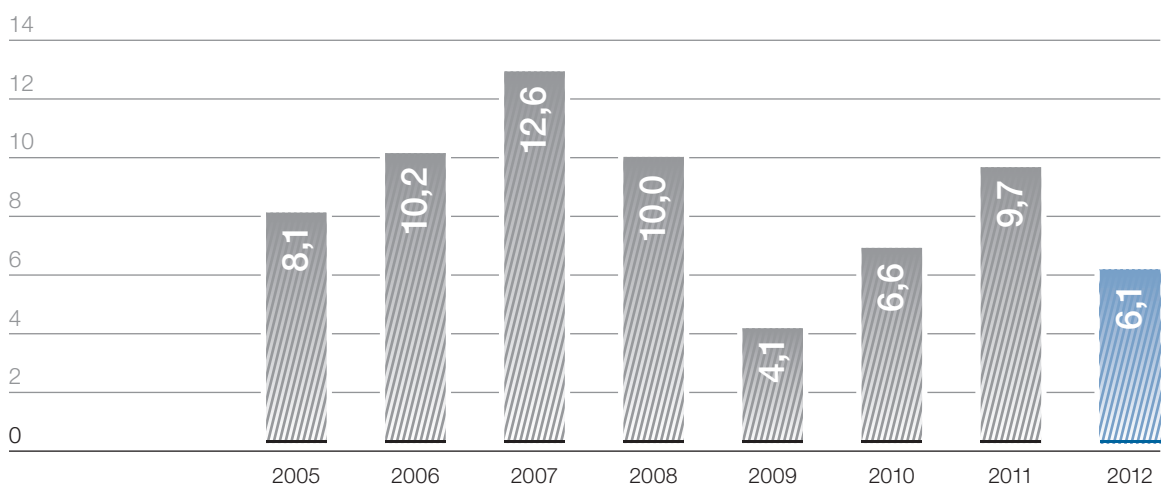
Le recul des investissements concerne tous les métiers du capital-investissement et plus particulièrement les opérations de Transmission/LBO qui perdent 41 % sur la période. Notons cependant que l'année 2011 avait été particulièrement performante avec un niveau d'investissement proche de celui d'avant crise.

Entre 2008 et 2012, le TCAM (Taux de Croissance Annuel Moyen) des montants investis atteint -11,7 %.

Investissements (en millions d'euros)	2011	2012	En %	Variation 2011-2012 en %
Capital Transmission/LBO	6 015	3 568	59 %	-41 %
– dont inférieur à 100 M€	2 413	1 972	na	-18 %
– dont supérieur ou égal à 100 M€	3 602	1 598	na	-56 %
Capital Développement	2 940	1 946	32 %	-34 %
Capital Innovation	597	443	7 %	-26 %
Capital Retournement	118	115	2 %	-3 %
Autres	68	0	0 %	-100 %
Total	9 738	6 072	100 %	-38 %

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2012 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 10 avril 2013.

Investissements (en milliards d'euros)



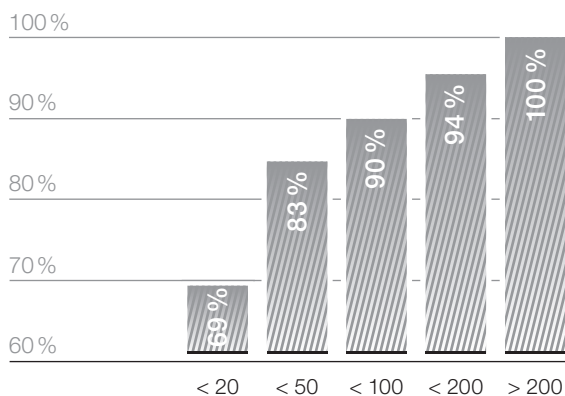
Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2012 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 10 avril 2013.

Le nombre de sociétés accompagnées par des investisseurs financiers atteint 1 548 sur l'année 2012, soit une baisse de 8,6 %.

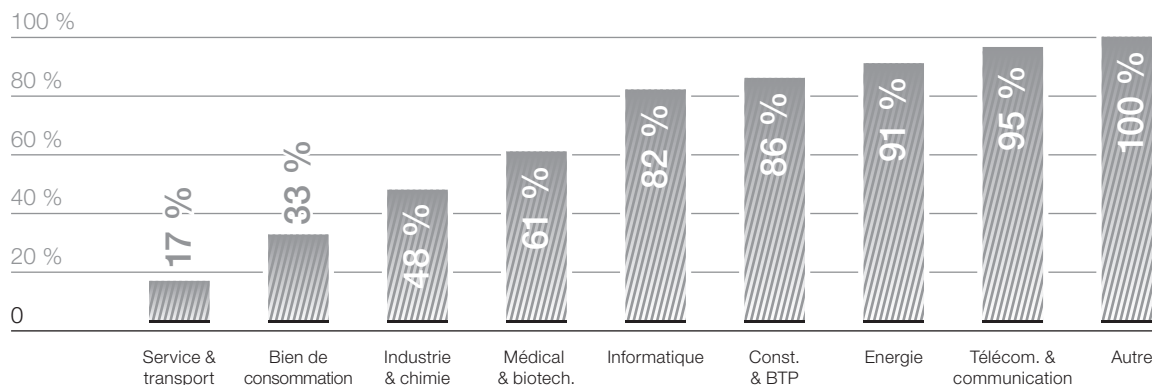
Le TCAM entre 2008 et 2012 du nombre de sociétés accompagnées est relativement stable autour de -0,7 %.

Ce chiffre, comparé à celui des montants investis, indique que le montant des investissements par société accompagnée est en moyenne en baisse sur les quatre dernières années en France.

Répartition des investissements par taille de chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Répartition des investissements par secteur d'activité



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2012 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 10 avril 2013.

Les principaux acteurs du capital investissement

Le mouvement de consolidation des acteurs du *private equity* s'est poursuivi en 2012. Ainsi, un certain nombre d'opérations ont eu lieu sur des sociétés de gestion françaises : la cession de Groupama Private Equity à ACG, le rachat de Perfectis par HLD, la cession de CAPE (Crédit Agricole Private Equity) à Colter Capital puis à son Président Fabien Prévost, le rachat par Orange et Publicis de 50 % de Iris Capital, etc. Par ailleurs, nombre d'équipes de gestion ont évolué.

Dans ce contexte, l'IDI se distingue plus que jamais par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en mutation.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, on peut toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs *Small-Caps* tels que Initiative et Finance, MBO Partenaires, EdRIP, Acto, Ciclad, Argos... ;
- sur la partie supérieure, les fonds TCR, LBO France, Activa, 3i...

Private equity pays émergents

L'activité de *private equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2012 sont décrites page 25 du document de référence.

5. Principales opérations d'investissement et de cession en 2012

Investissements et cessions au niveau de l'IDI

En 2012, le Groupe tout en poursuivant activement l'accompagnement de ses participations, a saisi des opportunités de cession qui lui ont permis de poursuivre la rotation de son portefeuille entamée en 2011.

Les cessions et remboursements d'obligations convertibles de la période se sont élevés à 66,4 millions d'euros dégageant une plus-value de 19,4 millions d'euros. Ces opérations ont porté sur des lignes de *private equity* Europe à hauteur de 42,7 millions d'euros (Domaine Romaneira, Cojean, Albingia). Elles ont également concerné des distributions effectuées par les fonds dans les pays émergents (13 millions d'euros) et des cessions de parts de *hedge funds* et d'autres actifs financiers (10,7 millions d'euros).

Le Groupe a investi 26,4 millions d'euros dans le *private equity* Europe. Ces investissements ont principalement porté sur la société Emeraude International (en complément de celui réalisé fin 2011), leader de la distribution de polymères en Afrique. Emeraude a réalisé une forte croissance sur le marché asiatique et son chiffre d'affaires s'est élevé à plus de 350 M€ en 2012. Cette opération permet à Emeraude International de poursuivre une politique de croissance ambitieuse sans endettement supplémentaire. Le profil d'Emeraude International s'inscrit parfaitement dans un des axes stratégiques de l'IDI qui a pour objectif d'investir dans des entreprises européennes positionnées sur les marchés émergents à fort potentiel de croissance, tout en visant également des acquisitions. Le Groupe a également réalisé un investissement complémentaire dans Affiches Parisiennes.

Les investissements dans les pays émergents réalisés directement ou via IDI Emerging Markets se sont poursuivis et s'élèvent à 9,3 millions d'euros. Des placements dans des fonds communs de placements liquides et d'autres actifs ont également été réalisés pour un montant de 7,3 millions d'euros.

Désinvestissements-cessions réalisés en 2012 par le FCPR IDI Mezzanine

Au cours de l'année 2012, IDI Mezzanine a réalisé principalement une sortie totale et un refinancement partiel :

- cession d'Armatiss dans le cadre d'un LBO tertiaire mené par le fonds Activa aux côtés du management en mai dernier. Pour rappel, IDI Mezzanine avait investi 8,0 M€ début 2008 dans cette société. Les OBSA détenues par IDI Mezzanine (5,5 M€ de nominal) avaient été remboursées pour partie en décembre 2010 et en totalité fin juin 2011. Cette cession permet à IDI Mezzanine de céder ses ORA (Obligations Remboursables en Actions), OC (Obligations Convertibles) et BSA (Bons de Souscription d'Actions). Sur cette opération, IDI Mezzanine a réalisé un TRI de 21 % et un multiple de 2,0 x ;
- refinancement partiel de B'O Resort (anciennement « France Thermes ») le 31 décembre 2012 par application de la clause d'excess cash-flow.

6. L'activité et le portefeuille de l'IDI

6.1. Gestion pour compte propre

6.1.1. *Private equity* Europe (investissements directs en fonds propres)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 20 à 200 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 30 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2012 sont :

6.1.2. LBO, Acquisitions à effet de levier

ALBINGIA Investissement initial de l'IDI de 21,5 millions d'euros



Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels des PME : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 206 millions d'euros en 2012. Au 31 décembre 2012, son résultat technique net avant produits financiers était de 40,3 millions d'euros et son résultat net comptable de 34,8 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie 200 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales.

Fin 2006, le Groupe IDI et Chevrillon & Associés ont repris à parité l'entreprise contrôlée par Barclays Private Equity depuis novembre 2003. Cette reprise s'est faite en étroite association avec le management dont la participation avait été maintenue à 20 %. L'acquisition avait été financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

Le 21 décembre 2012, Financière Miro a remboursé une partie substantielle des OC détenues par IDI et versé un dividende à ses actionnaires permettant à l'IDI de recouper au total son investissement d'origine. À l'issue de ces opérations, la répartition du capital a évolué et désormais l'IDI et Chevrillon et Cie détiennent chacune 30,25 % du capital et le management 34,84 %.

EMERAUDE INTERNATIONAL Investissement de 20,1 millions d'euros



Fondée en 1986, Emeraude International est spécialisée dans la distribution de matières plastiques de grande diffusion (polyéthylène, polypropylène et autres polyoléfines) à destination des transformateurs de plastique

et de fibres textiles. La société exerce son activité principalement en Afrique et, plus récemment, en Asie.

IDI accompagne Emeraude depuis janvier 2012 au côté de son management : le projet vise un développement important sur les zones actuelles, mais aussi sur de nouveaux pays, par croissance organique et aussi par croissance externe. L'objectif est d'en faire l'un des gros distributeurs mondiaux de polymères et, parmi ceux-ci le spécialiste incontesté des pays émergents.

En 2012, la société a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 350 millions d'euros et un résultat net de 3,7 millions d'euros, compte environ 60 salariés répartis à travers 8 bureaux à Paris, en Afrique et en Asie.

MIKIT Investissement initial de l'IDI de 8,2 millions d'euros, complété en 2010 par 10 millions d'euros dans le cadre de la restructuration de la dette senior de Domosys Finance



Créée en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédants (principalement des foyers modestes ayant le souhait d'accéder à la propriété).

Figurant parmi les principaux constructeurs de maisons individuelles en France avec environ 1 200 maisons en 2012, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de l'ordre de 110 points de vente. En 2012, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires de 9,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2010, dans le cadre d'une négociation entre actionnaires et créanciers de la holding de reprise Domosys Finance, l'IDI s'est porté acquéreur des créances de dette senior de la holding d'acquisition (Domosys Finance), ainsi que de la participation d'actionnaires minoritaires. Suite à ces acquisitions, l'IDI détient au 31 décembre 2012 une participation de 95 % au capital de Domosys Finance. Mikit a réalisé un chiffre d'affaires de 9,5 millions d'euros et n'a pas réalisé de profit pour l'exercice.

WORLD FREIGHT COMPANY Investissement initial de l'IDI de 10,1 millions d'euros suivi d'un tirage complémentaire de 0,6 million d'euros en 2009 et d'un réinvestissement de 2,5 millions d'euros en 2011

World Freight Company est une société mondiale spécialisée dans la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies de transport aérien de voyageurs.

WFC a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de l'ordre de 780 millions d'euros et est présent dans environ 40 pays. L'EBITDA (EBE) à fin 2012 est supérieur à 10 millions d'euros. En juillet 2008, le Groupe IDI a participé au financement de l'opération au sein de laquelle le fondateur du Groupe, M. Pierre Brunet, a renforcé sa majorité au capital. Les autres partenaires financiers de WFC sont Acto Mezzanine, IDI Mezzanine, Axa Mezzanine et 3i.

L'IDI a investi dans WFC en qualité d'actionnaire minoritaire, mais est également titulaire d'Obligations Convertibles (OC), et Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions (OBSA).

L'acquisition initiale a été financée à hauteur de 46 % en dette senior et mezzanine et de 54 % en capital. IDI a participé en avril 2011, à hauteur de 2,5 millions d'euros, à une émission d'OCABSA de 33 millions d'euros visant à financer une acquisition.

ACTÉON Investissement total de l'IDI de 7,4 millions d'euros



Actéon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens dentistes. Les matériels sont des détartrateurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra-orale, lampes à polymériser, appareils de radiologie dentaire, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED-R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à plusieurs filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Actéon réalise à l'étranger environ 80 % de son chiffre d'affaires à partir de son usine principale de Mérignac et d'autres usines en Italie, Allemagne et Espagne.

L'IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8 %, aux côtés du management de la société et de Edmond de Rothschild Capital Partners. L'opération est financée à hauteur de 52 % en dette et de 48 % en capital.

En 2012, Actéon a réalisé un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros, en croissance d'environ 4,6 %, et un résultat d'exploitation de 12,1 millions d'euros. La société n'ayant pas encore arrêté ses comptes, ces données ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées.

ALTI Investissement de l'IDI de 11,6 millions d'euros



Entreprise de conseil et d'ingénierie en systèmes d'information fondée en 1995, Alti a réalisé en 2010-2011 (clôture au 30 septembre 2011) un chiffre d'affaires de 129 millions d'euros et un résultat d'exploitation de l'ordre de 6 millions d'euros.

Le groupe a organisé ses expertises techniques et métier autour de trois pôles de compétences :

- Alti Consulting : conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Alti Business Solutions : conseil et intégration ERP ;
- Alti Technologies : expertise et développement logiciel.

Alti est fortement implanté dans les secteurs bancaires, assurance, industrie, distribution et les services. Alti compte plus de 1000 collaborateurs et réalise 85 % de son chiffre d'affaires en France et 15 % en Belgique.

Les dirigeants-fondateurs, Michel Hamou et André Bensimon, ont conduit le développement du groupe depuis sa création et ont souhaité s'appuyer sur des partenaires financiers de long terme pour accompagner leur projet de croissance, tant organique qu'externe.

Suite à l'acquisition d'un bloc de contrôle en juillet 2007, une OPA simplifiée a été initiée qui a permis de collecter 87,9 % du capital par le holding de reprise Financière Alti. Une deuxième OPA a été lancée en juillet 2008 permettant ainsi à la société de sortir de la cote. CIC LBO Partners et l'IDI ont pris le contrôle majoritaire du capital et des droits de vote dans Financière Alti ; toutefois, les fondateurs conservent le contrôle de la direction. Le financement de l'acquisition est assuré à 45 % par de la dette et à 55 % par du capital.

IDI a participé à un financement complémentaire de 100 milliers d'euros en 2010.

Début avril 2013, un protocole de cession ferme a été conclu aux termes duquel 100 % d'Alti sera cédé à Tata Consultancy Services pour 75 millions d'euros permettant ainsi à IDI de réaliser son investissement.

KARTING Investissement initial de l'IDI de 5,9 millions d'euros, et réinvestissement de 0,6 million d'euros en 2010



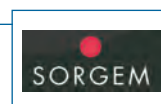
Karting est une société basée à Montbonnot (près de Grenoble) qui emploie environ 50 personnes et élabore des collections de prêt-à-porter féminin (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage), et en sous traite la confection.

Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 700 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affiliés.

Dans le cadre d'un processus de restructuration, l'IDI a procédé en 2010 à un investissement complémentaire de l'ordre de 600 milliers d'euros. L'IDI détient désormais 90 % du capital aux côtés du Président de Karting, Michel Haudost, qui en détient le solde.

Le chiffre d'affaires à fin juin 2012 (clôture de l'exercice) était de l'ordre de 8 millions d'euros.

SORGEM Investissement initial de l'IDI de 2,5 millions d'euros



Sorgem est une société d'études et de conseil. Elle exerce deux métiers connexes et occupe, dans chacun, la place de principal spécialiste français :

- des études marketing qualitatives, pour de grandes marques présentes en France et à l'Étranger : biens de consommation, luxe, cosmétiques, automobile, télécoms, services financiers, etc. Plus de la moitié des études menées ont un caractère international ou mondial ;

- de l'évaluation de marques et actifs incorporels, d'entreprises et de préjudices concernant des actifs incorporels, l'application des normes comptables IFRS ou de contentieux financiers complexes.

Début 2006, l'IDI a réalisé une opération de LBO sur Sorgem aux côtés du management de la société. Les deux fondateurs, Yves Krief et Maurice Nussenbaum, gardent le contrôle de Sorgem et restent pleinement impliqués tandis que les principaux cadres non-fondateurs ont renforcé leur participation au capital. L'IDI détient, pour sa part, une participation de 34 %.

Les chiffres clés estimés (comptes 2012 non encore arrêtés) sont les suivants : Chiffre d'affaires 2012 : 13,4 M€ et EBIT : 2,1 M€

LES AFFICHES PARISIENNES Investissement initial de l'IDI de 1,4 million d'euros et réinvestissement de 1,0 million d'euros en 2012



Créées il y a 180 ans, les Affiches Parisiennes étaient détenues jusqu'en 2005 par plus de 200 personnes physiques, héritières des fondateurs. Le groupe publie trois journaux d'information économique, juridique et financière : les *Affiches Parisiennes et Départementales*, un trihebdomadaire créé en même temps que le groupe, le *Moniteur de Seine et Marne*, hebdomadaire créé en 1910, et l'*Informateur de Seine et Oise*, un hebdomadaire. Parallèlement, les Affiches Parisiennes ont développé des prestations de services juridiques avec les agences Euroformalités et Mofor. Enfin, le groupe est présent dans la publicité des ventes judiciaires via la société Claude et Goy.

Mi-2005, l'IDI a acquis, avec Paris-Orléans et le groupe Euris, 90 % du capital des Affiches Parisiennes aux côtés de Philippe Caudrelier-Benac, son Président.

En 2012, le groupe s'est rapproché de la société Europrocurement, courtier en annonces légales opérant sur internet. Son Président, M. Eric Berthod, a pris la Présidence du groupe ainsi élargi.

Par ailleurs, Euris a cédé, à parts égales, ses titres aux groupes Paris-Orléans et IDI.

En 2012, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 14,2 M€ et dégagé un résultat d'exploitation de 2,4 M€.

6.1.3. PIPE (« Private Investissements in Public Equity »)

HI-MEDIA Investissement initial de l'IDI de l'ordre de 15 millions d'euros en 2007 et 2008



Fondée en 1996 et spécialisée sur les médias interactifs depuis 1998, Hi-Media s'est diversifiée avec l'évolution des modèles économiques liés à l'Internet. Aujourd'hui, les principales activités du groupe, en croissance rapide, sont la régie publicitaire *on line* et les solutions de paiement électronique et de micro paiements. Hi-Media bénéficie de parts de marché très importantes sur ses activités cœur, avec la place de numéro 3 en France et plus gros indépendant dans la régie publicitaire Internet et celle de leader en Europe dans les activités de micro paiement.

Fin 2007 et début 2008, IDI a acquis une participation d'environ 7,5 % dans Hi-Media, dont il apprécie le projet managérial et le positionnement stratégique.

En 2009, Hi-Média a réalisé l'acquisition de la division régie publicitaire Internet du groupe allemand Adlink, ce qui lui a permis de renforcer considérablement sa position de marché sur plusieurs pays européens. Hi-Media est désormais la première régie *on line* indépendante, non adossée à un portail ou moteur de recherche, et travaillant essentiellement pour des sites tiers en Europe. L'année 2012 a été marquée par un marché difficile. Hi-Média a réalisé un chiffre d'affaires de 195 millions d'euros (-6 % en proforma) et un résultat opérationnel courant de 10,1 millions d'euros (-43 %). Début 2013, IDI a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital.

6.1.4. Liste récapitulative des principales participations directes

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Karting	Prêt-à-porter féminin	2005
Actéon	Matériels dentaires	2005
Albingia	Assurances	2006
Sorgem	Etude marketing et évaluation d'actifs	2006
Alti	SSII	2007
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007
WFC	Commercialisation d'espace de soute	2008
Emeraude	Distribution de matières plastiques dans les pays émergents	2012

PIPE

Nom	Activité	Date d'investissement
Hi-Media	Publicité, commerce et gestion de sites sur Internet	2007

6.2. Gestion pour compte de tiers

6.2.1. IDI Mezzanine

L'IDI a lancé en 2005 le FCPR IDI Mezzanine, géré par la société de gestion IDI Asset Management, et doté d'une capacité d'investissement de 90 millions d'euros dont 18,5 % apportés par l'IDI.

Le FCPR IDI Mezzanine réunit divers investisseurs institutionnels et privés. Suite à la réduction de l'engagement total intervenue en octobre 2009, l'engagement total de l'IDI a été ramené à 15,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, IDI est investi pour un montant total de 13,2 millions d'euros dans le FCPR, montant inchangé par rapport à 2011. Compte tenu de la réduction de l'engagement total du fonds, IDI reste engagé à hauteur de 2,5 millions d'euros à fin décembre 2012 contre 3,5 millions d'euros avant réduction de l'engagement.

La période d'investissement du fonds est clôturée depuis octobre 2009. Par ailleurs, IDI Mezzanine a procédé début 2013 à l'allongement de la période de désinvestissement du fonds d'un an.

Les principaux investissements constituant le portefeuille du FCPR IDI Mezzanine au 31 décembre 2012 sont les suivants :

B'O RESORT
(anciennement « France Thermes »)
Février 2007 – Financement de
4 millions d'euros dont 0,4 million
remboursé fin 2010



B'O Resort exploite à Bagnoles de l'Orne (Normandie) une source thermale aux propriétés thérapeutiques reconnues pour les traitements en phlébologie et rhumatologie.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO secondaire par le fonds d'investissement Acto.

ALTI
Juillet 2007 – Financement
de 9,0 millions d'euros



Le groupe Alti est une SSII, spécialisée notamment sur SAP. Dans un contexte de faible liquidité du titre sur le marché (Eurolist compartiment C), les dirigeants fondateurs ont souhaité s'associer à des partenaires financiers pour sortir de la cote et mettre en œuvre leur stratégie de croissance.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de cette transaction menée par le fonds d'investissement CIC LBO, portant sur le bloc des fondateurs et suivie d'une OPA, puis d'un retrait obligatoire.

Début avril 2013, un protocole de cession ferme a été conclu aux termes duquel 100 % d'Alti sera cédé à Tata Consultancy Services pour 75 millions d'euros permettant ainsi à IDI Mezzanine de réaliser son investissement.

WORLD FREIGHT COMPANY
Juillet 2008 – Financement
de 7,2 millions d'euros

Le groupe World Freight Company commercialise l'espace de soute de compagnies aériennes destiné au transport de marchandises.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le management en place aux côtés du fonds d'investissement Acto Mezzanine et de l'IDI. En 2011, la société a procédé à une émission d'obligations convertibles pour financer l'acquisition de Kales, numéro 3 du secteur, souscrites majoritairement par le fonds d'investissement 3i.

BALITRAND
Août 2008 – Financement
de 3,6 millions d'euros



Balitrand est un distributeur multi spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment en région PACA.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO primaire mené par le fonds d'investissement Weinberg Capital Partners.

IDI Mezzanine : liste récapitulative des participations en portefeuille

Nom	Activité	Date d'investissement
E.A. Pharma (BSA uniquement)	Produits OTC	2006
B'O Resort	Source thermale	2007
Alti	SSII	2007
WFC	Fret Aérien	2008
Balitrand	Distribution de produits de 2 ^d œuvre	2008

Depuis sa constitution, IDI Mezzanine a réalisé 18 investissements pour un montant total investi de 73,7 M€, soit 86,9 % de l'engagement réduit. Le portefeuille est actuellement constitué de cinq participations résiduelles et son actif net s'élevait à 30,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Depuis 2007, IDI Mezzanine a cédé ou a été remboursé de plusieurs participations, qui lui ont permis de distribuer 79,0 % du capital appelé à ses investisseurs à fin 2012. À noter que IDI Mezzanine a procédé à deux distributions en 2012 pour un montant cumulé de 9,4 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2012, l'équipe de gestion du FCPR IDI Mezzanine s'est concentrée sur l'accompagnement de ses participations et la préparation des sorties.

6.2.2. IDI Emerging Markets

Rappel du positionnement et de la stratégie de la société

IDI EM est une société de droit luxembourgeois entièrement dédiée aux investissements en fonds propres dans les pays émergents. Constituée en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI, de FFP Invest (famille Peugeot) ainsi que d'autres grandes familles et institutions françaises, la société a racheté en secondaire en juillet 2008 le portefeuille de 36 participations constitué par le Groupe IDI depuis 2004, ce qui lui a permis d'obtenir un pas-dépense unique sur les pays émergents et d'asseoir son développement, avec des moyens accrus.

La société cherche *in fine* à acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises (« PME ») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique solide leur ayant déjà permis d'atteindre la rentabilité. IDI EM investit dans ces sociétés soit indirectement à travers de prises d'engagements dans des fonds d'investissement (capital-développement), soit directement lors de co-investissements avec des partenaires locaux.

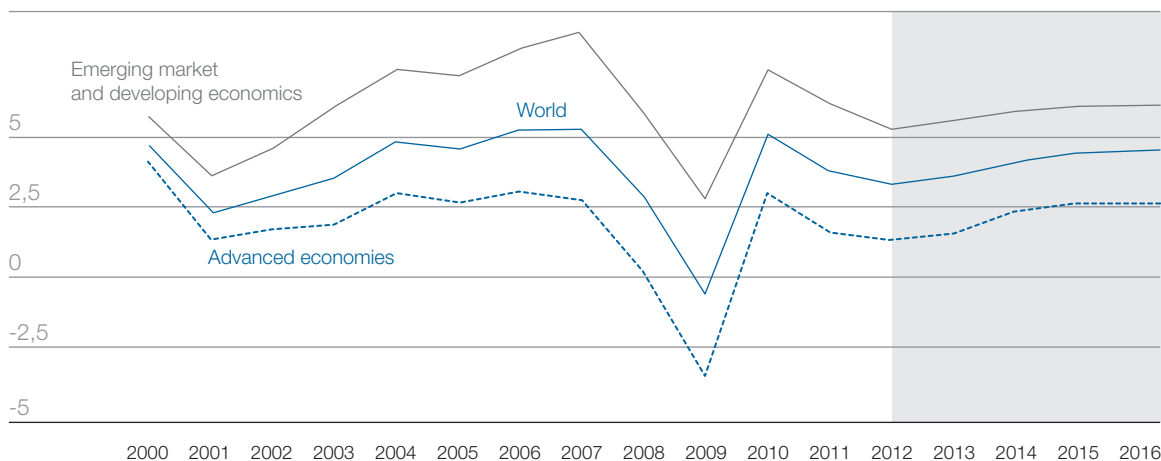
Sous ces différentes formes d'investissement, IDI EM a construit depuis 2008 un portefeuille riche et diversifié, réparti entre les principales zones qui connaissent actuellement la plus forte croissance dans le monde.

Contexte de marché

L'année 2012 s'est inscrite dans le prolongement de 2011 avec l'installation d'une crise économique dans la zone Euro (déficits, croissance faible, chômage) et dans une moindre mesure aux États-Unis, illustrant une perte graduelle du leadership des anciennes grandes puissances dites occidentales. Dans ce contexte, le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,2 % pour 2012 contre 3,9 % en 2011, sachant qu'elle ne sera que de 1,3 % pour les pays dits avancés (dont -0,4 % pour la zone Euro)⁽¹⁾. Ce ralentissement mondial a par ailleurs mis en évidence certaines fragilités des pays émergents : leur croissance anticipée en 2012 est de 5,1 % contre 6,3 % en 2011.

(1) Mise à jour du 23 janvier 2013, *World Economic Outlook* (FMI).

La dégradation de la situation économique de leurs principaux partenaires économiques ainsi que certains blocages limitant la prise de relais de la demande intérieure ont en effet mis un terme à la reprise observée en 2010 dans les pays émergents. Ces derniers doivent désormais sortir de leurs anciens modèles (exportations, bas coûts de production) pour se tourner vers une économie moderne orientée vers la productivité et l'innovation, le tout avec une libération de la consommation intérieure. Il s'agit assurément d'une période de transition naturelle, même si son rythme semble accéléré par la crise que traversent les pays occidentaux. Les pays émergents conservent cependant leurs atouts (forte demande intérieure, alimentée à la fois par le dynamisme démographique et le processus de rattrapage) et confirment leur progression relative par rapport aux pays occidentaux, comme le confirme le graphique ci-dessous (*croissance du PIB mondial, source FMI*).



Ils continuent en effet de tirer l'économie mondiale, avec la Chine en tête (7,8 % estimée pour 2012, 8,2 % en 2013 et 8,5 % en 2014), suivie dans une moindre mesure par l'Inde (4,5 % estimée en 2012, 5,9 % en 2013 et 6,4 % en 2014). Leur véritable défi actuel est de gérer au plus près cette rapide transition économique et sociale en évitant les phénomènes de surchauffe (spéculations,

inflation), ouvrant davantage leurs économies (libéralisation des changes et des flux financiers), dynamisant la demande intérieure (dégonflement de l'épargne en mettant en place plus d'État providence) et en partageant finalement les fruits de la croissance avec la jeunesse et les classes moyennes.

Situation du capital-investissement dans les pays émergents

Dans ce contexte, le capital-développement a poursuivi sa progression avec, comme en 2011, l'amélioration du cadre réglementaire, plus favorable aux capitaux étrangers, une bonne progression de la transparence et de la gouvernance dans les entreprises, la constitution d'équipes sur le terrain formées en occident et l'avènement d'importantes ressources locales de capitaux soutenant également l'activité (fonds de pension, banques, compagnies d'assurances, etc.). Les pays émergents représentent désormais 20 %⁽¹⁾ de l'industrie mondiale du *private equity* soit plus de la moitié du marché Européen et sont devenus un axe incontournable de toute stratégie d'investissement diversifiée.

(1) EMPEA, Industry Statistics 2012, part des fonds levés.

Événements significatifs en 2012

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 décembre 2012, la société a procédé à une réduction de capital social libéré du premier compartiment (« IDI EM I ») pour un montant de 12,3 M€, ce qui a permis de rapprocher les engagements de nos actionnaires des engagements pris par la société vis-à-vis de ses participations.

Compartiment IDI EM I

Le compartiment totalement investi est entré dans une période de pleine maturité en 2012 avec une augmentation des retours perçus par rapport à 2011. Au 31 décembre 2012, le portefeuille d'IDI EM I est engagé à hauteur de 96,9 M€ dans 38 participations, dont 36 fonds de capital-investissement gérés par 25 sociétés de gestion et 3 investissements directs, ce qui donne une exposition historique moyenne par équipe de l'ordre de 4 M€. La composition du portefeuille est la suivante :

Zones	Nombre de participations	Engagement (M€)	Allocation (%)	Appelé (%)
Inde	8	23,8	24,6	94
Chine	15	28,9	28,2	90
Afrique & Moyen-Orient	3	14,8	15,3	72
Europe centrale et orientale	6	13,6	14,1	93
Amérique latine	2	10,7	11,1	71
Nouvelles frontières	4	5,1	6,7	100
Total	38	96,9	100,0	87

À fin 2012, la valeur du portefeuille correspond à 1,4x les montants investis, sachant que 68,0 % de la valeur créée est encore latente.

Compartiment IDI EM II

Clôturé mi 2011, le compartiment est toujours en phase d'investissement. Les investissements réalisés n'ont ainsi pour la plupart pas encore atteint leur maturité. Au 31 décembre 2012, le portefeuille d'IDI EM II est engagé à hauteur de 38,0 M€ dans 8 participations, dont 4 engagements primaires et 2 transactions secondaires dans des fonds de capital-investissement gérés par 6 sociétés de gestion, et 2 investissements directs, ce qui donne une taille d'investissement moyen de 4,8 M€. La composition du portefeuille est la suivante :

Zones	Nombre de participations	Engagement (M€)	Allocation (%)	Appelé (%)
Inde	2	12,2	32,1	35
Chine	4	17,2	45,3	77
Amérique latine	1	6,3	16,6	9
Afrique & Moyen-Orient	1	2,3	6,0	66
Total	8	38,0	100	52

Investissements réalisés au cours de l'exercice

IDI EM I a réalisé son dernier investissement en mars 2010. Aucun nouvel engagement n'a donc été pris en 2012.

Le second compartiment de la société (« IDI EM II ») a quant à lui engagé 8,2 M\$ en 2012 (soit 6,3 M€), ce qui porte les engagements totaux pris à 38,0 M€, soit 86 % de la taille du compartiment. Les deux transactions de l'année sont :

- un co-investissement de 5,2 M\$ dans la société BEST Logistics Technology Co. Ltd ;
- un co-investissement de 3,0 M\$ dans la société ECP IHS Ltd.

Revue du portefeuille à fin 2012

Général

Au 31 décembre 2012, IDI EM est engagée à travers ses deux compartiments à hauteur de 134,9 M€ dans 46 participations, dont 41 fonds de capital-investissement gérés par 27 sociétés de gestion et 5 investissements directs. La rentabilité annuelle nette intrinsèque en euros de ce portefeuille est de 16,6 %, sachant que 71 % de la valeur créée est encore latente.

À fin 2012, soit 30 mois après sa constitution, la valeur du portefeuille correspond à 1,6x les montants investis, sachant que 85 % de la valeur créée est encore latente.

Autres événements marquants au cours de l'année

La société a distribué un dividende de 3,5 M€ à ses actionnaires au cours de l'année 2012 suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012. Cette distribution n'a concerné que le compartiment IDI EM I, le second compartiment étant déficitaire, car toujours en cours de période d'investissement.

Résultats de l'exercice 2012

Au cours de son exercice 2012, la société a enregistré un bénéfice total de 2,4 M€, qui se décompose entre un gain de 0,7 M€ pour IDI EM I et un gain de 1,7 M€ pour IDI EM II. Le Directoire propose de distribuer la totalité du bénéfice d'IDI EM I à ses actionnaires, après affectation de 5 % à la réserve légale.

Perspectives pour 2013

Après la clôture de l'exercice, aucun événement particulier n'est venu marquer la vie de la société.

En 2013, la société entend poursuivre ses activités d'investissements en capital dans les PME des pays émergents.

6.3. Autres actifs financiers

Historiquement, l'IDI avait privilégié dans le cadre de sa gestion de liquidité une politique d'investissement et de placement dans des actifs où le rendement était privilégié à la liquidité. C'est ainsi que pendant plusieurs années, l'IDI a eu recours à des fonds peu corrélés au marché.

Depuis 2011, l'IDI a favorisé l'investissement dans des actifs plus liquides, quitte à ce que leur rendement soit moins important. Ainsi, en 2011 et 2012, IDI a poursuivi la cession de son portefeuille de fonds peu liquides.

6.2.3. Idinvest Partners

Avec 3,3 milliards d'euros sous gestion, Idinvest Partners est aujourd'hui l'un des leaders de la gestion pour compte de tiers en France dans le domaine du *private equity*.

Idinvest Partners investit dans des entreprises non cotées, sur le segment du small et mid-cap européen.

La société a développé plusieurs expertises :

- prise de participations minoritaires, au travers de fonds de capital risque, dans des entreprises européennes, jeunes et innovantes ;
- investissements primaires dans des fonds européens de LBO ;
- investissements secondaires (rachats sur le marché secondaire de positions dans des fonds européens) ;
- opérations de financement en dettes non cotées – dette mezzanine, senior loans – en direct ou en secondaire ;
- conseil en investissement sur le marché du non coté via des mandats dédiés.

En 2012, Idinvest Partners a réalisé un chiffre d'affaire de 23,96 millions d'euros et a dégagé un résultat net de 7,4 millions d'euros. La société emploie 38 personnes.

Le portefeuille résiduel comprend, d'une part, des titres cotés et des fonds longs pour 28,8 millions d'euros et d'autre part pour 1,5 million d'euros, le reliquat du portefeuille de *hedge funds* qui est en cours de cession (fonds en liquidation, fonds ayant des dates de sortie programmées). Les titres n'offrant pas de liquidité immédiate ont été provisionnés à hauteur de 50 %.

7. Rapport RSE

7.1. Périmètre

Le périmètre de ce *reporting* comprend : l'IDI et ses filiales consolidées par intégration globale.

Taux de couverture

Les données sociales et de gouvernance publiées portent au moins sur 100 % des effectifs totaux (France et Luxembourg) du périmètre composé par l'IDI et ses filiales consolidées.

Indicateurs sociaux

Les tableaux suivants portent au moins sur 100 % des effectifs totaux (France et Luxembourg) du périmètre composé par l'IDI et ses filiales consolidées par intégration globale.

7.2. Données sociales

Effectifs

L'IDI et ses filiales consolidées disposent d'un effectif de 62 personnes au 31 décembre 2012.

Effectif présent (au 31 décembre)

	2012			2011			2010		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Cadres	34	18	52	34	16	50	24	15	39
Non cadres	0	10	10	0	11	11	1	10	11
Total	34	28	62	34	27	61	25	25	50

Répartition des effectifs entre hommes et femmes

Effectif physique couvert au 31/12/2012	62
Part des femmes	45 %
Part des hommes	55 %
Part des cadres	84 %
Dont femmes	35 %
Dont hommes	65 %
Part des CDI	98 %
Dont femmes	46 %
Dont hommes	54 %
Part des CDD	2 %
Dont femmes	0 %
Dont hommes	100 %

Les données ci-dessus traduisent une répartition quasi équilibrée des effectifs entre hommes (55 %) et femmes (45 %) avec une dominante de salariés cadres qui résulte de la technicité des travaux et des moyens mis en œuvre dans l'activité de la Société et de ses filiales.

45 % des cadres sont des femmes en 2012 contre 44 % en 2011, 50 % en 2010.

Mouvements au cours de l'exercice

	Effectif ^(a)	Départs	Arrivées	Taux de rotation annuel
31/12/2012	62	12	13	20,49 %
31/12/2011	61	7	22	29,00 %
31/12/2010	50	14	5	17,59 %

(a) L'effectif ne tient pas compte des intérimaires :

	2012	2011
Var. nombre de femmes	1	2
Var. nombre d'hommes	0	9

CDD et intérimaires

	2012	2011	2010
Pourcentage de salariés en CDI dans l'effectif total	97,48 %	98,18 %	98,70 %
Pourcentage de salariés en CDD dans l'effectif total	2,52 %	1,82 %	1,30 %
Pourcentage d'intérimaires par rapport à l'effectif total	1,10 %	2,10 %	0,14 %

Sur l'effectif total au 31 décembre 2012, un seul salarié est en CDD.

Organisation du temps de travail

Durée du travail

L'IDI applique la Convention collective nationale des sociétés financières, Idinvest celle des sociétés d'assurance, Domosys Finance celle de la promotion construction et IDI Emerging Markets n'applique pas de Convention collective, conformément au droit Luxembourgeois.

Parmi tous les salariés en CDI de l'IDI et ses filiales consolidées une seule personne est à temps partiel.

Absentéisme

	2012	2011	2010
Taux d'absentéisme pour maladie, maternité et accident du travail	0,82 %	2,25 %	0,56 %

Rémunérations

(en milliers d'euros)

	2012	2011	2010
Masse salariale	8 148	7 133	4 655
Charges sociales	3 642	3 000	2 028
TOTAL	11 790	10 133	6 683

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au niveau de l'IDI, d'Idi Emerging Markets et de Domosys Finance, en revanche, Idinvest Partners a reconduit son plan d'intéressement en 2012 pour 3 ans.

Il n'y a pas d'accord de participation en vigueur dans l'IDI et ses filiales consolidées.

Politique de cohésion sociale

L'IDI et ses filiales consolidées ont pour objectif de motiver et de fidéliser durablement leurs salariés.

Il n'y a pas de représentation syndicale ni d'accord collectif au sein de l'IDI et de ses filiales consolidées.

Hygiène et sécurité

Étant donné la nature de l'activité de l'IDI et de ses filiales consolidées (société d'investissement ou de gestion de

portefeuilles), le risque d'accident grave est limité, et le taux de fréquence d'accidents faible. Cependant, comme dans toute activité, le risque de maladies professionnelles (notamment stress...) doit être considéré.

Formation et développement des compétences

En termes de formation, l'objectif de l'IDI et de ses filiales consolidées est d'offrir aux salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances. Les formations sont en adéquation avec les projets d'investissements en cours ou les problématiques du métier. Les plus courantes concernent le capital-investissement, le droit et la comptabilité. La participation à des stages ou à des conférences métiers est en outre proposée par l'IDI et ses filiales consolidées.

(en milliers d'euros)

	2012	2011	2010
Dépenses de formation	26	29	30
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation	43 %	28 %	28 %

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Il n'y a pas de travailleurs handicapés au sein de l'IDI et de ses filiales consolidées. La contribution AGEFIPH/AGEFOS PME 201 s'est élevée à 13 716 euros en 2012.

Œuvres sociales

Certains avantages sont offerts aux salariés : budget social (voyages, sports), bons d'achats à Noël, etc.

Sous-traitance

L'IDI et ses filiales consolidées ne font pas appel à la sous-traitance.

7.3. Données environnementales

Consommation de ressources, émissions dans l'air et production de déchets, respect de la biodiversité

Du fait de leurs activités et de leur situation géographique (milieu urbain), l'IDI et ses filiales consolidées ont un impact direct limité sur l'environnement. Les nuisances sonores, l'impact sur les sols ou sur la biodiversité peuvent être considérés comme négligeables. Les consommations en eau, en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets restent limitées.

Évaluation ou certification environnementales

L'IDI et ses filiales consolidées n'ont pas entrepris de démarche de certification environnementale à leur niveau compte-tenu de la nature de leur activité.

Mesures pour assurer la conformité aux dispositions réglementaires

L'IDI et ses filiales consolidées veillent à être en conformité avec les dispositions réglementaires.

Dépenses environnementales engagées

L'IDI et ses filiales consolidées n'ont pas engagé de dépenses environnementales.

Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

Aucune provision n'a lieu d'être constatée.

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice

L'IDI et ses filiales consolidées n'ont versé aucune indemnité au titre de litiges environnementaux.

2. Gouvernance

1. Conformité au Code de Gouvernance	32
2. Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement	32
2.1. Conseil de Surveillance et Censeur	32
2.2. Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés	40
2.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant	40
3. Rémunération et avantages	41
3.1. Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel	41
3.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	44
4. Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société	45
5. Gestion des risques	45
6. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne	49
6.1. Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	49
6.2. Procédures de contrôle interne	50
6.3. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	53
6.4. Gestion des risques	53
6.5. Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance	53
6.6. Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques	53
7. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société IDI	54

1. Conformité au Code de Gouvernance

Conformément aux dispositions du point 16.4. du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme :

- au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) et publié par MiddleNext en décembre 2009 pour les aspects de gouvernance consultable sur Internet (www.middlenext.com); et
- au code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 concernant la rémunération des dirigeants. Ce Code peut être consulté sur internet (www.medef.com).

La Société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprise sur les points suivants :

- concernant la gouvernance : règles relatives à la création de comités (sous réserve de la création en 2009 d'un Comité d'Audit) ou à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Compte tenu des raisons exposées au paragraphe 2.1.3 ci-après et de

l'appartenance de l'IDI à l'AFIC (pour ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur) et de la taille modeste de l'IDI (pour ce qui concerne la mise en place de comités), ces dernières règles ne nous paraissent pas adaptées à l'IDI,

- concernant la rémunération des dirigeants, le Gérant étant une personne morale, les recommandations suivantes ne peuvent être mises en œuvre :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission);
- supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives;
- mise en place de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

Les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émission de telles valeurs mobilières.

2. Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement

2.1. Conseil de Surveillance et Censeur

2.1.1. Composition du Conseil de Surveillance et présentation du Censeur

Présidente du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Luce GENDRY
Date de naissance	Née le 8 juillet 1949
Adresse	23 bis avenue de Messine, 75008 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	<i>Chairman</i> de Cavamont Holdings Ltd, administrateur des sociétés FFP, INEA et Nexity. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : représentant permanent de Rothschild et Cie Banque au Conseil de Surveillance de l'IDI. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien Associé-Gérant de Rothschild et Cie Banque, en charge plus particulièrement du Conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien Directeur Financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Société	FFP Invest, représentée par Alain CHAGNON
Fonction	Directeur Général de FFP Invest
Date de naissance	né le 6 juillet 1955 (57 ans)
Adresse	75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
Mandats	Premier mandat le 24 avril 2012 par cooptation en remplacement de FFP ; ce mandat expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2014.
Autres mandats	Président du Conseil de Surveillance de Financière Guiraud SAS, administrateur de ORPEA, LT Participations et IPSOS. Gérant de FFP-Les Grésillons et de Valmy-FFP. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : aucun. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : M. Chagnon est diplômé de l'Essec, il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002 et en est le Directeur Général Délégué depuis 2003.

Membres du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Philippe CHARQUET
Fonction	Administrateur de Voltaire Ltd
Date de naissance	Né le 8 septembre 1963 (49 ans)
Adresse	46 rue de Varenne, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2011 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Président de Generis Capital Partners SAS, administrateur de la société Cooe GmbH (Allemagne), Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg), Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg), Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Observateur au Conseil d'Administration de E-Trader Group Ltd (Royaume-Uni), membre du Conseil d'Administration de Awox SA (France), membre du Conseil d'Administration de Digital Route AB (Suède), membre puis Vice-Président du Conseil d'Administration de OneAccess Networks SA (France), Gérant de SSCV Sarl (Luxembourg). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de Conseil financier (1989-1994). Ensuite il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de Conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est Managing Partner (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS et administrateur de Voltaire Ltd.

Prénom, Nom	Patrice de MAISTRE
Fonction	Gérant de la SARL Eugenia & Associés
Date de naissance	Né le 20 mars 1949 (64 ans)
Adresse	2 rue de Franqueville, 75116 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Gérant de SCI Hoche 407. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du Conseil d'Administration de SA Antea, SAS La Financière Antea, Président de Deloitte Touche Tohmatsu Gabon, Directeur Général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller, membre de l'advisory board de ING Direct, membre du Conseil de Surveillance de Tethys et IDI Emerging Markets, membre du Conseil d'Administration de Fondation du Collège de France, Fondation Hugot du Collège de France, Gérant de SCI Eugecor, Président du Conseil d'Administration de SA Vectra et SAS Vectra Développement, administrateur de Valorem Investissements SA, SA BGF International, Président-Directeur Général de Brinon Investissement.

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : titulaire d'une maîtrise de Sciences de Gestion de Dauphine, ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris et Expert Comptable diplômé. Patrice de Maistre a exercé différentes fonctions de direction dans des cabinets d'audit (Société Française d'Audit et d'Expertise – S.F.A.E. ; Calan Ramolino ; Spicer & Oppenheim renommé Nexia à partir de 1992 et Deloitte Touche Tohmatsu). Depuis 2002 et jusqu'à ce jour, Patrice de Maistre a créé un véhicule d'investissement dans le *private equity* sous forme d'une holding, Brinon Investissement.

Prénom, Nom	Olivier DOUSSET
Fonction	Président de la Cie d'Anjou
Date de naissance	Né le 19 mars 1959 (54 ans)
Adresse	20 rue de la Cure, 75016 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Administrateur d'Ortec Expansion, de Benito Weban (Espagne) et membre du Conseil de Surveillance d'Idinvest Partners et de Leonardo France. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Directoire de LBO France Gestion, administrateur et Président de Close Brothers France, Directeur non exécutif de Close Brothers Corporate Finance (Royaume-Uni) et de Atlas capital Close Brothers (Espagne). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, consultant puis Directeur d'études chez Telesis, fondateur de Dôme (1989), devenu Dôme Close Brothers (2000), puis Close Brothers France (2006). Associé de LBO France Gestion (2009). Président de la Cie d'Anjou (depuis 2010).

Prénom, Nom	Gilles ETRILLARD
Fonction	Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)
Date de naissance	Né le 2 septembre 1957 (55 ans)
Adresse	24-26 rue Ballu, 75009 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Président et administrateur de LFPE SA, membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS, membre du conseil de surveillance de CCA International SA, Censeur du conseil de surveillance de SPC SAS. Représentant de LFPI SAS : membre du conseil de surveillance de Explinvest SAS et de Financière Aurenis ; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS ; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners ; administrateur de JJA SA ; Président de Ballu Invest SAS, Censeur au conseil de surveillance de Stella Holding SAS. Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS. Membre du Comité de Surveillance de : Financière ITE SAS, Finaper 1 SAS et Hyginvest SAS. Gérant de : Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo. Co-gérant de : FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA), Président de Topazholding (SAS). Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 (SAS), Hyginvest (SAS), Holgat (SAS), Financière Nemo (SAS). Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et Président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS). Représentant de La Foncière LFPI, Président de : Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière).

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur). M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Prénom, Nom	Jean GATTY
Fonction	Président de JG Capital Management
Date de naissance	Né le 28 mai 1962 (50 ans)
Adresse	112 rue Saint Dominique, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008, le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO A statuant sur les comptes 2013).
Autres mandats	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président de JG SAS, représentant permanent de JG Capital Management au Conseil de Surveillance de Ginger.

Prénom, Nom	Renaud GIRARD
Fonction	Journaliste - grand reporter au Figaro
Date de naissance	Né le 25 mai 1955 (57 ans)
Adresse	29 rue de Condé, 75006 Paris
Mandats	Premier mandat le 28 avril 2010, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO A statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Administrateur de Chevrillon et associés. Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Prénom, Nom	Aimery LANGLOIS-MEURINNE
Fonction	Vice-Président du Conseil d'Administration d'Imerys (France)
Date de naissance	Né le 27 mai 1943 (69 ans)
Adresse	6 rue Jean-Gabriel Eynard, CH 1205 Genève, Suisse
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO A statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas), administrateur de Société de la Tour Eiffel SA (France), de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas), de E.I. Sturdza Strategic Management (Guernsey) et membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur et Président de Pargesa Luxembourg SA (Luxembourg), administrateur de Club Méditerranée (France), Pargesa Holding SA (Suisse), Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), <i>Managing Director</i> et membre du Comité Exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), <i>Managing Director</i> de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice Président-Directeur Général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).

Prénom, Nom	François THOMAZEAU
Fonction	Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6 ^e et 7 ^e arrondissements
Date de naissance	Né le 7 juin 1949 (63 ans)
Adresse	41-43 rue Saint Dominique, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	<p>Président Directeur Général de Foncière Paris France, Président du Conseil d'Administration de Allianz Belgium, Paris Hôtel Roissy Vaugirard (PHRV), Vice-Président du Conseil d'Administration de Locindus, Membre du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners et du Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE), administrateur de Cofitem-Cofimur, Bolloré, représentant permanent de PHRV au Conseil de Eurosic, Censeur de NOAM Europe Expansion (SICAV).</p> <p>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</p> <p>Président-Directeur Général de Allianz France International.</p> <p>Président du Conseil d'Administration : Allianz Brasil Seguros (Brésil), Acar (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), Allianz Africa, AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Château Larose Trintaudon, Compañía Colombiana de Inversion Colseguros (Colombie).</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de AGF Private Equity.</p> <p>Vice Président du Conseil d'Administration : AGF RAS Holding (Pays-Bas).</p> <p>Vice Président du Conseil de Surveillance de Euler Hermès.</p> <p>Vice Président délégué : Mondial Assistance AG (Suisse).</p> <p>Directeur Général : Allianz Holding France SAS.</p> <p>Directeur Général Délégué et administrateur : AGF Holding, d'Allianz France.</p> <p>Représentant permanent d'Allianz France au Conseil d'Administration de Allianz Banque.</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep (Pays-Bas), GIE Allianz Informatique, Locindus.</p> <p>Administrateur : Allianz Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes), MAG SAS, Carene, Allianz Vie, Allianz IARD, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France, Allianz <i>Investment</i> Management Paris GIE, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Bolloré, Protexia France (Protection Juridique), Thompson Clive (Jersey n° 3) Ltd (Royaume-Uni), Protexia France.</p> <p>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François Thomazeau a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement Chef du département organisation et Contrôle de Gestion et Directeur Informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur Administratif et Financier puis Directeur Général Adjoint avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président-Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président-Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athéna Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. À partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2006, il devient Directeur Général Délégué du groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2009, il continue d'exercer la fonction de Directeur Général Délégué du groupe Allianz France, en charge notamment de l'International et de la Réassurance. Depuis 2010, il est Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6^e et 7^e arrondissements. Conseiller-maître à la Cour des Comptes, François Thomazeau est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris.</p>

Prénom, Nom	Bertrand VOYER
Fonction	Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers et Société Centrale Prévoir
Date de naissance	Né le 8 novembre 1940 (72 ans)
Adresse	19 rue d'Aumale, 75306 Paris Cedex 09
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Représentant permanent de la société Centrale Prévoir au Conseil d'Administration de la société Gestion Prévoir et au Conseil de Surveillance de Gimar Finance. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Président-Directeur Général de Société Centrale Prévoir. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, Directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971-1981), Directeur de la société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981-1986). Bertrand Voyer entre au groupe Prévoir en 1986. Depuis 1990, il est Président des sociétés Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers et, depuis 1995, il est Président-Directeur Général de la holding société Centrale Prévoir.

Monsieur Christian SCHLUMBERGER a démissionné pour des raisons personnelles avec effet au 8 novembre 2012. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Censeur

Prénom, Nom	Louis de MURARD
Fonction	Directeur Administratif et Financier de Tethys et de la Fondation Bettencourt-Schueller
Date de naissance	Né le 1 ^{er} novembre 1949 (63 ans)
Adresse	27-29 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2010 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2012.
Autres Mandats	Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.

2.1.2. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code MiddleNext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois années précédentes.

Au regard de ces critères, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'est concerné par l'un de ces critères, à l'exception de :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne,
 - Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne,
- qui ont de ce fait un lien familial proche avec le Gérant.

Sans que cela ne remette en cause ce qui précède, il convient de noter que FFP Invest détient plus de 10 % du capital et des droits de vote d'IDI.

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants au sein de ce Conseil représente un ratio de 81,81 %, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise.

2.1.3. Liens familiaux et autres informations relatives au Conseil de Surveillance ou à ses membres

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe précédent (1.1.2.).

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant ou de règlement du Conseil de Surveillance contrairement à la recommandation du Code MiddleNext, le Conseil de Surveillance avec le soutien du Comité d'Audit évoquent régulièrement les thèmes évoqués par la recommandation. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité quoique que le Code MiddleNext recommande la mise en place de plusieurs comités. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place de tels Comités.

Le Comité d'Audit se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer, M. François Thomazeau est Président de ce Comité et M^{me} Nourissat secrétaire.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, du Responsable Financier et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
- les provisions sur titres de participations ;
- les engagements hors bilan ;
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation ;
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;

- la revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2012, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 5 avril et 31 juillet. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Les dispositions du Code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

24 avril 2012

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 10 novembre 2011.
- Cooptation de FFP Invest en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de FFP.
- Nomination du Vice-Président.
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (20 juin 2012 à 11 heures).
- Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Rapport du Conseil et rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- Projet de résolutions.
- Compte rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2012.
- ANR de l'IDI au 31 mars 2012.
- Questions diverses.
- Autorisation de conventions relevant de l'article L. 226-10 du Code de commerce.
- Communiqué de presse.

30 août 2012

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 24 avril 2012.
- Activité au 1^{er} semestre 2012.
- Comptes au 30 juin 2012 et rapport financier semestriel.

- Faits significatifs depuis le 1^{er} juillet 2012 et perspectives.
- Questions diverses.

8 novembre 2012

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 30 août 2012.
- Démission d'un membre du Conseil de Surveillance de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et par voie de conséquence de son mandat du Comité d'Audit.
- Nomination d'un membre du Comité d'Audit.
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2012).
- Questions diverses.
- Projet de communiqué.
- Calendrier des réunions.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 65,81 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que le responsable de l'audit interne. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence, compte-rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2012, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son Censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.

La répartition de ces jetons entre ses membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 a décidé l'attribution d'une somme globale de 73 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Suite à la démission d'un membre du Conseil de Surveillance en novembre 2012 et à son non remplacement, la somme attribuée désormais aux membres du Conseil de Surveillance est de 69 000 euros.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur :

- Aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.
- Il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.
- Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

2.2. Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.1. Présentation de la Gérance, expertise et expérience en matière de gestion du dirigeant du Gérant

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

Administrateur d'Albingia

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :

Sociétés sœurs :

Représentant permanent de Ancelle et Associés au Conseil d'Administration d'IDI Asset Management

SA :

Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners
Administrateur de FINIDI

SAS :

Président de Ancelle et Associés
Président de Ogi Alban
Président de Financière Bagatelle
Président du Conseil de Surveillance de Domosys Finance
Président de ADFI 2
Président de ADFI 3
Président de ADFI 5
Président de ADFI 6

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA
SCI Gavroche
SCI Alban
Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg)

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des Organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : JG Capital Management, Financière Bagatelle, Représentant permanent d'IDI au Conseil de Surveillance de Alternative Leaders France.

Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

2.2.2. Déclaration du dirigeant du Gérant et absence de conflit d'intérêt

- Christian Langlois-Meurinne n'a jamais été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.
- Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.
- Il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance, le Censeur ou Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI.
- Il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du Gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

2.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant

Voir page 32 et suivantes et le rapport sur le contrôle interne figurant en pages 50 à 53 du document de référence.

3. Rémunération et avantages

3.1. Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

3.1.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2012 représentent un montant global brut de 71 666,67 euros, répartis à hauteur de 10 000 euros pour le Président, de 4 000 euros pour chacun des membres et

pour le Censeur et de 3 375 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et 4 875 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice 2010	Jetons de présence	Comité d'Audit	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Mme Luce GENDRY, Présidente	8 000		0	0	-	8 000
FFP, Vice-Président	4 000	5 000	0	0	-	9 000
M. Christian SCHLUMBERGER	4 000	5 000	0	0	-	9 000
M. Jean GATTY	4 000		0	0	-	4 000
M. Patrice de MAISTRE	4 000		0	0	-	4 000
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	4 000		0	0	-	4 000
M. Michel BOLLORE	4 000		0	0	-	4 000
M. Olivier DOUSSET	4 000		0	0	-	4 000
M. Gilles ETRILLARD	4 000		0	0	-	4 000
M. François THOMAZEAU	4 000	5 000	0	0	-	9 000
M. Bertrand VOYER	4 000		0	0	-	4 000
M. Renaud GIRARD	4 000		0	0	-	4 000
M. Louis de MURARD, Censeur	4 000		0	0	-	4 000
Total	56 000	15 000	-	-	-	71 000

Exercice 2011	Jetons de présence	Comité d'Audit	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Membre dont le mandat n'a pas été renouvelé à l'AG du 30/06/2011						
M. Michel BOLLORE	1 000					1 000
Mandats en cours						
Mme Luce GENDRY, Présidente	10 000		0	0	-	10 000
FFP, Vice-Président	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Christian SCHLUMBERGER	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Jean GATTY	4 000		0	0	-	4 000
M. Patrice de MAISTRE	4 000		0	0	-	4 000
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	4 000		0	0	-	4 000
M. Philippe CHARQUET	3 000	3 375	0	0	-	6 375
M. Olivier DOUSSET	4 000		0	0	-	4 000
M. Gilles ETRILLARD	4 000		0	0	-	4 000
M. François THOMAZEAU	4 000	4 875	0	0	-	8 875
M. Bertrand VOYER	4 000		0	0	-	4 000
M. Renaud GIRARD	4 000		0	0	-	4 000
M. Louis de MURARD, Censeur	4 000		0	0	-	4 000
Total	58 000	15 000	-	-	-	73 000

Exercice 2012	Jetons de présence	Comité d'Audit	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Mme Luce GENDRY, Présidente	10 000		0	0	-	10 000
FFP Invest, Vice-Président	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Christian SCHLUMBERGER	2 666,67	3 375	0	0	-	6 041,67
M. Jean GATTY	4 000		0	0	-	4 000
M. Patrice de MAISTRE	4 000		0	0	-	4 000
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	4 000		0	0	-	4 000
M. Philippe CHARQUET	4 000	3 375	0	0	-	6 375
M. Olivier DOUSSET	4 000		0	0	-	4 000
M. Gilles ETRILLARD	4 000		0	0	-	4 000
M. François THOMAZEAU	4 000	4 875	0	0	-	8 875
M. Bertrand VOYER	4 000		0	0	-	4 000
M. Renaud GIRARD	4 000		0	0	-	4 000
M. Louis de MURARD, Censeur	4 000		0	0	-	4 000
Total	56 666,67	15 000	-	-	-	71 666,67

Il est précisé que c'est Alain CHAGNON, représentant de FFP, puis FFP Invest, au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2010, 2011 et 2012.

3.1.2. Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le Gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum est versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel est versé dès que les comptes consolidés ont été approuvés.

- Au cours de l'exercice 2012, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 2 436 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2012 (1 458 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2011 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2012 (-334 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2012 (1 312 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013.
- Au cours de l'exercice 2013, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 487 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 284 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes 2012 par l'Assemblée Générale de juin 2012.

Au titre des exercices précédents, il est rappelé ce qui suit :

- Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés une somme de 3 033 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2010 (1 401 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2009 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010 (351 milliers d'euros) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2010 (1 281 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2011.

Au cours de l'exercice 2011, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 5 119 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2011 (1 429 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2010 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2011 (1 671 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2011 (2 019 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2012.

Adhésion aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 28 avril 2009, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations précitées (cf. page 32 pour les exceptions à son application).

Rémunération des dirigeants du Gérant

Au cours des exercices 2010, 2011 et 2012, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne et François Marmissolle. Par contre Ancelle et Associés a versé les rémunérations suivantes :

a) Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes de 2013.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
– Rémunération fixe	550 000	550 000	550 000	550 000
– Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
– Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
– Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
– Avantages en nature	voiture	voiture	voiture	voiture
Total	550 000	550 000	550 000	550 000

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ^(a)		Axiva		X ^(b)			X

(a) Contrat de travail IDI suspendu.

(b) Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention collective des sociétés financières qui s'appliquent.

b) François MARMISSOLLE, Directeur Général de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI, jusqu'à son décès, le 7 décembre 2011

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008.

	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	300 000	300 000	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	voiture	voiture	N/A	N/A
Total	300 000	300 000	N/A	N/A

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
N/A		N/A		N/A		N/A	

Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de Francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 543 485 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

Dividende versé à l'Associé commandité (en euros) :

2011 (au titre de l'exercice 2010)	1 441 418
2012 (au titre de l'exercice 2010)	293 062
2012 (au titre de l'exercice 2011)	1 490 138
2013 (au titre de l'exercice 2012)	1 543 485

3.1.3. Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants

L'IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3.1.4. Schémas d'intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature).

Les critères d'attribution des options sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier d'investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

Bons de souscription d'actions

Néant.

3.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 557 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 97 % à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % à 3 % ;
- taux d'actualisation : 2,69 % à 3,25 % ;
- âge de départ à la retraite : 63 à 70 ans.

4. Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 482 actions représentant 726 818 droits de vote au 31 décembre 2012.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2012 est le suivant :

Luce GENDRY	1
Jean GATTY	3
FFP Invest	726 146
Patrice de MAISTRE	1
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	100
Olivier DOUSSET	200
Gilles ETRILLARD	1
François THOMAZEAU	20
Bertrand VOYER	10
	726 482

5. Gestion des risques

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Différends et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.5 page 86 du présent document de référence) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 3.1.9 page 94 du présent document de référence).

Risques industriels et environnementaux

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

Risques de liquidités

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.1. page 82 du présent document de référence).

Risques de marché

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.2. pages 82 et 83 du présent document de référence).

En complément, et afin de quantifier le risque de taux d'intérêt, figure ci-après un échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2012.

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an ^(a)	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ^(b)	3 825	4 745	-
Actifs financiers ^(a)	63 147	43 530	-
Position nette	-59 322	-38 785	-
Hors bilan ^(c)	-	-	-
Position nette après gestion	-59 322	-38 785	-

(a) Obligations, bons du Trésor, autres titres de créance négociables, prêts et avances, actifs divers etc.

(b) Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

(c) Titres à rémunéré, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt), autres engagements de hors-bilan y compris les positions conditionnelles (options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(d) Y compris les actifs et les dettes à taux variable.

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un *reporting* quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par le responsable de la comptabilité, sous le contrôle du contrôleur interne et du responsable financier. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par le Président du Gérant de Ancelle et Associés.

Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de bourse

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.2., pages 82 et 83 du présent document de référence).

En complément des informations présentées dans l'Annexe aux comptes consolidés, il est précisé qu'au 31 décembre 2012, les titres détenus par le Groupe IDI sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	37 810 ^(a)	650
Hors-bilan	-	-
Position nette globale	37 810	650

(a) Le montant de 37 810 milliers d'euros est repris dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 4.3.).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un membre de l'équipe d'investissement (Directeurs Associés, Directeur Adjoint, chargé d'affaire) qui gère moins de 10 dossiers. Les membres de l'équipe d'investissement rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe le mandataire social de Ancelle et Associés, les membres de l'équipe d'investissement, le Secrétaire Général et le Responsable Financier. Chaque membre de l'équipe d'investissement expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque semestre, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés.

Le Gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Emerging Markets, ils sont approuvés par le Conseil de Surveillance composé des principaux investisseurs d'IDI Emerging Markets. Le Conseil de Surveillance se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par le Directoire qui peut ainsi répondre à toute question.

Assurances et couverture des risques

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets et Idinvest Partners disposent de leur propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risque significatif non couvert, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)

L'Associé commandité et le Gérant de l'IDI est Ancelle et Associés.

Le Gérant de l'IDI dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Gérant de l'IDI est nommé par l'Associé commandité (c'est-à-dire Ancelle et Associés) (article 16 des statuts – cf. page 105 du présent document de référence). Il est révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (dont Ancelle et Associés détient à ce jour plus des 2/3 des droits de vote en qualité d'actionnaire commanditaire) avec l'accord préalable de l'Associé commandité (Ancelle et Associés) ou par le Tribunal de Commerce pour cause légitime à la demande de tout associé de la Société.

Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Ancelle et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

Les procédures décrites tout au long de ce document, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le Gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

Risques liés à l'activité de capital investissement

Les principaux risques liés aux opérations de capital investissement dans une société cotée ou non concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire IDI ;
- et les autres risques mentionnés ci-après.

Risques juridiques liés à l'activité de capital investissement

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 40 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et, quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de Conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2012, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2012, le portefeuille comprend un certain nombre de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives, pour certaines très anciennes, ces sociétés n'étant toujours pas radiées du Registre du commerce et des sociétés, ce qui explique leur maintien à l'actif du bilan du Groupe IDI. Dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe IDI, ces participations sont intégralement provisionnées. Chacune de ces participations est inscrite dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations.

Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, l'IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs et des pays dans lesquels il investit au travers d'IDI EM.

Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs divers de l'industrie et des services.

Les actifs d'IDI sont, en partie, situés dans les pays émergents. Dans ces pays, les principaux facteurs de risque liés à l'environnement économique sont :

- financiers : variation des monnaies ;
- de marché : une partie du sous-jacent est cotée, en cas de crise, les pays avancés retirent leurs capitaux et les bourses baissent ;
- politiques : cf. crise des pays Arabes.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les *cash flows* nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Parmi les opérations menées par l'IDI, aucune à ce jour, ne comporte un effet de levier très significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des *mid-caps* visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

IDI a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 1,2 million d'euros en valeur de marché et représentent 0,4 % des Immobilisations Financières au 31 décembre 2012. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en œuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera le Groupe IDI dans des opérations de capital développement.

Risques liés aux aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 58 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'Actif Net Réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait avoir un impact de 23 743 milliers d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré).

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent, étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger

ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

Risques liés à la détention d'informations privilégiées

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

6. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9 alinéa 2 du Règlement général de l'AMF et de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Il a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

Il a été établi en se référant :

- au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 pour les aspects de rémunération (<http://www.medef.com>) ; et
- au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (www.middlenext.com) pour les aspects de gouvernance.

Il a été préparé avec l'appui du Secrétaire Général et du Responsable Financier. Il a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 23 avril 2013.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9 du Règlement général de l'AMF.

6.1. Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance à savoir :

- la composition du Conseil de Surveillance ;
- le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance ;

- la rémunération des mandataires sociaux ; et
- les autres éléments de gouvernance ;

sont présentées en pages 32 à 45 du présent document de référence.

6.2. Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, Finidi, IDI Asset Management, Idinvest Partners, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2012, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En outre, IDI Asset Management et Finidi ont recruté en 2012 un contrôleur interne chargé également de la conformité.

6.2.1. Procédures de contrôle interne

6.2.1.1. Recueils des procédures et de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place à trois niveaux pour tenir compte de la diversité des activités et des risques en découlant.

Le premier niveau regroupe IDI et ses filiales IDI Asset Management, Finidi et le GIE Matignon 18 ; le deuxième niveau est constitué d'IDI Emerging Markets et le troisième d'Idinvest Partners.

a) IDI, IDI Asset Management, Finidi et GIE Matignon 18.

Jusqu'en mars 2012, toutes les personnes devaient respecter le « Manuel des procédures internes » (mis à jour en 2010), « L'Addendum au Manuel des procédures internes : procédures additionnelle en matière de services d'investissement », les « Procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » établis par la Société Idifine devenue Finidi qui avait le statut de société financière et était soumise au contrôle du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements – CECEI. Depuis mars 2012, des manuels spécifiques ont été établis au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Les salariés de IDI Asset Management doivent respecter son règlement intérieur et le « Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent ». Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI et IDI Asset Management étant membres de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de l'AFIC, au Code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI Asset Management) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

b) IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

c) Idinvest Partners. En tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, Idinvest Partners dispose de ses propres Manuels de Procédures et de contrôle interne.

6.2.1.2. Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement sous toutes ses formes et en particulier en fonds propres et en mezzanine dans le small et le mid-cap en France et dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 6.2.2. ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements Mezzanine effectués par IDI Mezzanine sont décidés par le Conseil d'Administration de IDI Asset Management sur avis du Comité d'Investissement qui regroupe les principaux porteurs de parts. Elles sont également soumises au contrôle du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne d'IDI Asset Management. Compte tenu de la nature des instruments financiers détenus par le FCPR IDI Mezzanine (principalement des OBSA), la décision de désinvestissement est quasi-systématiquement réalisée dans le sillage de l'actionnaire majoritaire par application des clauses contractuelles ;

- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre ;
- pour ce qui concerne Idinvest Partners, les décisions sont instruites par les équipes d'investisseurs. Ils sont ensuite validés par plusieurs comités internes puis soumis pour l'activité fonds de fonds aux comités des fonds gérés par Idinvest Partners composés des principaux souscripteurs de ces fonds. Il est rappelé qu'IDI n'est pas investi dans les fonds gérés par Idinvest Partners.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

En outre, toutes les entités du Groupe IDI (à l'exception d'Idinvest Partners qui dispose de l'ensemble de ces moyens en interne) trouvent au niveau de l'IDI, en fonction des ressources dont elles disposent dans leur propre structure, un appui dans les domaines clés du métier du capital investissement :

- elles peuvent dialoguer à tous les moments de l'instruction des dossiers avec le Président du Gérant de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE, qui a plus de trente ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- le Service Comptable assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- le Service Juridique est logé dans un GIE dont les parts sont détenues majoritairement par l'IDI, mais également par IDI Asset Management. Il revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le responsable de la déontologie et/ou le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille

elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

6.2.2. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable sous la responsabilité du Responsable Financier. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui disposent de leurs propres ressources). Dans le domaine informatique, il est procédé à une sauvegarde journalière de toutes les données comptables et financières sur des supports magnétiques déposés dans des lieux différents. De nouveaux logiciels ont été acquis en 2010 auprès de SSII réputées : ce sont des logiciels standards qu'il serait aisé d'installer sur de nouveaux matériels remplaçant ceux devenus inutilisables.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'AFIC et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (*net asset value*) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2012, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par le Responsable Financier. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

Le Responsable Financier a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

6.2.3. Comité d'Audit

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer. M. Thomazeau est Président de ce Comité et M^{me} Nourissat secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Direction Financière et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
- les provisions sur titres de participations ;
- les engagements hors bilan ;
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
- l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation ;
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
- la revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2012, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le Comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

6.3. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

6.4. Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 46 à 49 du document de référence (Gestion des Risques).

Les risques suivants : différents et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2013 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

6.5. Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 9 %. Cette proportion sera portée à 20 % au plus tard à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux termes de la loi du 27 janvier 2011.

6.6. Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques

Ces éléments figurent en pages 49 et 108 et s.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 23 avril 2013.

Le Président du Conseil de Surveillance

7. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société IDI

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société IDI et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

B&A Audit
Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte & Associés
Albert AIDAN

3. Commentaires sur l'exercice

1. Les comptes consolidés	56
2. Les comptes sociaux	58
3. Actif net réévalué	58
4. Affectation du résultat 2012	60
5. Perspectives financières	61
6. Événements significatifs récents	61

1. Les comptes consolidés

Sont consolidés par intégration globale : l'IDI et les autres filiales historiques du Groupe, ainsi que (i) la société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) depuis son acquisition en octobre 2007, (ii) la société IDI Emerging Markets depuis sa création en mai 2008, (iii) la société Idinvest Partners via ses holdings ADFI 3 et ADFI 2 depuis mai 2010, et (iv) la société ADFI 5 depuis sa création en décembre 2011. La société Grupo Quinta da Romaneira et ses filiales, consolidées depuis le 1^{er} janvier 2011, ont été cédées au cours de l'exercice et ont été sorties du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2012.

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Pour l'activité du Groupe IDI, le capital-investissement, le point principal des IFRS consiste dans la valorisation à la valeur de marché des Immobilisations Financières.

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur aux titres acquis depuis le 1^{er} janvier 2006, qui permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres considérés. S'agissant des titres acquis jusqu'au 31 décembre 2005, leurs variations de valeur réévaluée sont imputées directement sur les capitaux propres.

Bilan

a) À l'actif, fin 2012, les Immobilisations Financières s'élèvent à 305,8 millions d'euros représentant les actifs financiers à la juste valeur (concours aux entreprises, parts détenues dans des fonds) dont 34,2 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés. La diminution de 14,2 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions et capitalisations d'intérêts pour 43,6 millions d'euros ;
- des cessions et remboursements pour 40,5 millions d'euros ; et
- des variations de valeur pour <17,3> millions d'euros.

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 14,7 millions d'euros, y compris l'écart d'acquisition de 13,3 millions d'euros relatif à la société Idinvest Partners.

La baisse de 7,6 millions d'euros des immobilisations corporelles correspond à la sortie du périmètre de consolidation, des filiales opérationnelles de la société Domaine Romaneira qui détiennent notamment le terrain et les constructions du site. Les autres actifs et la trésorerie s'élèvent à 109,9 millions d'euros, dont :

- 35,8 millions d'euros d'autres créances, dont 28,2 millions d'euros au titre d'IDI Emerging Markets (capital non appelé auprès des actionnaires minoritaires d'IDI Emerging Markets) et 7,6 millions d'euros d'autres créances diverses ;
- 10,9 millions d'euros de créances d'exploitation constituées principalement des comptes clients de la filiale Idinvest Partners ;
- 22,1 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 41,0 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2012 à 363,7 millions d'euros, correspondant aux capitaux propres part du Groupe pour 273,2 millions d'euros et aux intérêts minoritaires pour 90,5 millions d'euros (essentiellement la part des actionnaires minoritaires d'IDI Emerging Markets).

Les provisions pour risques et charges sont de 3,7 millions d'euros. Les dettes financières courantes et non courantes diminuent de 4,5 millions d'euros sur l'exercice et s'élèvent à 8,6 millions d'euros (voir paragraphe Financement ci-dessous).

Les dettes d'exploitation atteignent 14,0 millions d'euros et sont principalement constituées des dettes d'exploitation d'Idinvest Partners.

Les autres dettes s'élèvent à 40,5 millions d'euros ; elles concernent principalement les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *private equity* et notamment ceux pris par IDI Emerging Markets pour 30,3 millions d'euros.

Résultat

L'exercice 2012 se solde par un bénéfice net consolidé de 20,7⁽¹⁾ millions d'euros, dont 13,3 millions de bénéfices pour la part du Groupe et 7,4 millions de bénéfices pour la part des minoritaires (essentiellement la part des co-associés d'IDI Emerging Markets).

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 3,9 millions d'euros dont :

- 11,0 millions d'euros au titre de l'activité de gestion pour compte de tiers ;
- <7,1> million d'euros au titre de l'activité de gestion pour compte propre.

Le résultat opérationnel de l'activité de gestion pour compte de tiers progresse de 0,4 million d'euros par rapport à 2011.

Le résultat opérationnel de l'activité gestion pour compte propre se décompose en <8,8> millions d'euros de résultat d'exploitation et 1,7 de résultat sur opérations en capital et autres charges dont (en millions d'euros) :

(1) Le résultat global, plus représentatif de l'évolution économique du Groupe, s'est établi à 19,7 millions d'euros dont 12,4 pour la part du Groupe et 7,3 pour la part des minoritaires.

- 19,1 de plus-values nettes réalisées sur cession de titres dont notamment Grupo Quinta da Romaneira ;
- <0,5> de dotations nettes de provisions ;
- <16,7> de variation de juste valeur sur les Immobilisations Financières.

Le résultat financier s'élève à 20,6 millions d'euros et progresse de 13,4 millions d'euros par rapport à 2011 du fait notamment de dividendes versés par les participations plus importants en 2012 et de la diminution du niveau de la dette financière d'IDI et de ses filiales.

La charge d'impôt après utilisation des déficits reportables s'élève à 3,7 millions d'euros.

Principales données consolidées

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Résultat opérationnel	3 931	11 979	66 725
Résultat financier	20 560	7 190	3 684
Impôts	-3 733	-167	-496
Résultat net	20 718	19 002	69 913
Résultat net part du Groupe	13 273	17 258	57 320
Résultat net part Groupe par action (en euros)	1,85	2,41	7,99
Résultat net global part du Groupe (a)	12 373	11 295	69 835
Immobilisations corporelles/incorporelles	14 726	22 357	17 400
Immobilisations financières	305 768	320 019	354 544
Stocks et Créances	46 737	62 522	54 178
VMP et disponible	63 147	71 188	45 638
Total actif/passif	430 378	476 086	471 760
Capitaux propres part Groupe	273 172	302 192	300 176
Intérêts minoritaires	90 518	97 014	89 583
Provisions pour risques et charges	3 686	3 163	708
Impôts latents	-	-	-
Dettes financières	8 570	13 020	26 366
Autres dettes et dettes d'exploitation	54 432	60 697	58 430

(a) Le résultat net global part du Groupe inclut la variation de la juste valeur passant directement par les capitaux propres.

Évolution des capitaux propres part du Groupe

La situation nette part du Groupe est passée de 302,2 millions d'euros fin 2011 à 273,2 millions d'euros fin 2012, soit une diminution de <29,0> millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, du résultat de l'exercice (13,3 millions d'euros) et, d'autre part, des effets de variations de périmètre (<0,2> million d'euros), de la variation de la valeur de marché passée directement en situation nette (<0,9> million d'euros) et des dividendes versés en 2012 (<41,3> millions d'euros).

Financement

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe diminue de 8,0 millions d'euros passant de 71,2 millions d'euros à fin 2011 à 63,1 millions d'euros fin 2012. Retraite de la dette financière de 8,6 millions d'euros, la trésorerie nette s'élève à 54,6 millions d'euros.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux générés par l'activité soit <0,5> million d'euros ;
- les flux nets concernant les investissements soit 33,4 millions d'euros dont <47,0> millions d'euros

pour les acquisitions d'Immobilisations Financières, 66,5 millions d'euros pour les cessions et remboursements d'Immobilisations Financières et 13,9 millions d'euros pour les dividendes.

- le remboursement de la dette financière pour <4,7> millions d'euros ;
- les dividendes distribués pour <43,1> millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, le Groupe IDI bénéficie d'une ouverture de crédit (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier.

Délais de paiement

Les montants dus à ses fournisseurs par l'IDI s'établissent à 0,65 million d'euros contre 1,17 million d'euros en 2011. Sur ce montant :

- 0,15 million d'euros correspondent à des factures à recevoir contre 0,53 million d'euros en 2011 ;
- 0,50 million d'euros correspondent à des factures non échues contre 0,64 million d'euros en 2011.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008.776 du 4 août 2008 dite loi LME.

2. Les comptes sociaux

Bilan

a) À l'actif, fin 2012, les immobilisations corporelles sont de 0,5 million d'euros.

Les Immobilisations Financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 250,7 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 16,7 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoute 3,5 millions d'euros de créances (essentiellement créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits et divers).

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 243,7 millions d'euros fin 2012, contre 284,1 millions d'euros fin 2011. Cette diminution de 40,4 millions d'euros correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2012 (0,9 million) diminué des dividendes versés aux actionnaires de l'IDI au titre de 2011 (34,3 millions) et de l'acompte sur dividende versé fin 2012 (7,2 millions).

La provision pour risques est portée à 2,7 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 25,1 millions d'euros, dont essentiellement :

- 20,3 millions d'euros de titres restant à libérer : IDI Emerging Markets – compartiment IDI EM I (9,8 millions d'euros) et compartiment IDI EM II (9,1 millions d'euros) et divers (1,4 million d'euros),
- 4,8 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers...).

Résultat

L'exercice 2012 se solde par un bénéfice net de 0,9 million d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 2,8 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de 6,5 millions d'euros (contre <10> millions en 2011 et <6,4> millions en 2010), alors que le résultat financier est positif de 9,3 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est négatif de 2,8 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat négatif sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices au titre de 2012 est créateur de 0,9 million d'euros du fait de l'intégration dans le Groupe fiscal d'Idinvest Partners en 2011.

3. Actif net réévalué

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA-AFIC.

L'ANR est déterminé en retraitant la situation nette consolidée part du Groupe. L'ensemble des investissements y compris ceux contrôlés et consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe sont réévalués à leur juste valeur selon la méthode de valorisation décrite ci-dessous. En l'absence d'écart entre la valeur consolidée des intérêts et leur juste valeur, aucun retraitement n'avait été réalisé jusqu'au 30 juin 2011.

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf événement important notamment sur la structure d'acquisition ;
- après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),

- en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
- en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
- IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés et autres actifs :

- valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote ;
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité/illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 50 % sur le dernier cours de Bourse de la période.

En particulier, les *bedge funds* sont valorisés sur la base de leur *net asset value* (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « *side pocket* »).

Évaluation des parts de l'Associé commandité

Rapport de Associés en Finance – 11 avril 2013

Professeur Bertrand JACQUILLAT et M. Daniel BEAUMONT, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux Associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs, lequel est indexé annuellement sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas uniquement pour l'exercice 2000 et pour l'exercice 2010.

Associés en Finance procède, pour le calcul de l'actif net réévalué, à l'évaluation des parts de l'Associé commandité. Cette valeur s'élevait au 31 décembre 2012 à 20,5 millions d'euros.

La Gérance de l'IDI a demandé à Associés en Finance de procéder à la mise à jour de cette évaluation au 31 décembre 2012, la valeur de cet élément financier étant une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Comme précédemment, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende préciputaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite

La dilution pour les actionnaires commanditaires se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité à la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu entre 2000 et 2012 54,4 millions d'euros de dividendes, et bénéficient d'une plus-value latente de 34,5 millions d'euros, soit 88,9 millions d'euros au total. Les dividendes de l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 10,7 millions d'euros. Ces derniers représentent donc 10,8 % de la rentabilité globale (10,7 millions d'euros divisés par 10,7 millions d'euros plus 88,9 millions d'euros). La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 27,5 millions d'euros (10,8 % de 255 millions d'euros, montant de l'ANR dont on déduit le dividende de l'Associé commandité).

Évaluation des flux directs

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé pour l'actualisation de ses dividendes prioritaires doit tenir compte du coût du capital de l'IDI qui, au 31 décembre 2012, pouvait être évalué à 14, %, compte tenu du risque et de la taille de son portefeuille.

Sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2012 des paramètres de marché issus du modèle Trival d'Associés en Finance, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

- Prime de risque spécifique : $7,89 \% \times 1,2 = 9,47 \%$;
- Prime spécifique d'illiquidité/taille : $2,68 \% \times 1,76 = 4,70 \%$;
- Résidu : $-0,12 \%$;
- Taux d'actualisation : $9,47 \% + 4,70 \% + -0,12 \% = 14,05 \%$, qui se compare à 10,45 % pour l'ensemble du marché actions de la zone Euro sur la même période.

L'indexation annuelle du dividende a été de 3,4 % en moyenne sur les quatre dernières années (TMO de 2009 à 2012). Selon la formule classique de Gordon Shapiro, la valeur du droit au dividende préciputaire est égale au quotient du dividende 2012 résultant de l'indexation, 1,544 million d'euros, majoré de 2,8 % au titre de l'indexation en 2013, divisé par la différence entre 14,05 % et 3,4 %, soit 14,9 millions d'euros. Cette approche concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur un marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 10,4 millions d'euros.

Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé commandité de 27,5 millions d'euros à 10,4 millions d'euros. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2012 le milieu de cette fourchette, soit 19 millions d'euros, qui marque une diminution par rapport à la valeur de 20,5 millions d'euros à fin 2011 de 7,3 %, qui se compare à la variation de 3,2 % de l'ANR (avant distribution d'un total de 5,50 € par action) pour les actionnaires commanditaires. »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2012 estimé à 257,0 millions d'euros, est réparti entre :

Part des commandités	19,0
Part des commanditaires	238,0

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 176 688 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2012
-44 874	actions propres à fin 2012
<hr/>	
7 176 688	

L'ANR par action à fin 2012 est ainsi de 33,16 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2011 (37,52 euros) diminué du dividende versé en juin 2012 (4,50 euros) et de l'acompte sur dividende versé en octobre 2012 (1,00 euro), soit 32,02 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 3,6 % sur la période.

La différence entre l'ANR et les capitaux propres part du Groupe s'explique essentiellement par la valorisation des lignes IDI Emerging Markets qui intègre une décote de négociabilité en cas de cession en bloc de ces lignes.

4. Affectation du résultat 2012

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 543 485 euros à compter du 1^{er} janvier 2012, qui s'applique au titre de l'exercice 2012.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) :

- un dividende de 1,15 euro par action (contre 4,50 euros en 2011 dont 3,35 euros de dividende exceptionnel) représentant 3 % de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2012⁽¹⁾.

Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 1 euro par action ayant été mis en paiement le 26 novembre 2012, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2012 s'élève à 0,15 euro par action.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social bénéficiaire de l'exercice 2012 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	62 052 794
Bénéfice net de l'exercice	886 488
Soit un solde disponible de	62 939 280
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	-
Dotation aux autres réserves	39 211
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 543 485
Dividende aux actionnaires commanditaires ^(a)	8 304 796
Acompte sur dividende payé le 26 novembre 2012 à valoir sur le dividende 2012 (soit 1 euro par action) ^(b)	7 177 110
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (soit 0,15 euro par action) ^(a)	1 083 234
Report à nouveau	53 051 788
Total égal au disponible	62 939 280

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2012, soit 7 221 562 actions.

(b) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.

Ce dividende sera mis en paiement après le 3 juillet 2013. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2009	0,90
2010	1,15
2011	4,50 ^(a)

(a) Dont 3,35 euros de dividende exceptionnel.

(1) Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

5. Perspectives financières

L'IDI a une nouvelle fois démontré sa capacité de résistance, alors que l'environnement économique reste déprimé, notamment en Europe, et que les marchés financiers sont encore extrêmement volatils.

Dans cet environnement, le Groupe maintient un accompagnement et un contrôle actif auprès de ses filiales et participations et étudie un nombre raisonnablement important d'opportunités d'investissements en privilégiant une approche très sélective et prudente des dossiers.

Après avoir versé en 2012 un dividende de 1,15 euro et un dividende exceptionnel de 3,35 euros, le Groupe maintient un niveau de dividende représentant plus de 3 % de l'ANR en ligne avec ses objectifs.

Les efforts engagés pour réduire la décote du titre par rapport à l'ANR et accroître sa liquidité portent leurs fruits et se poursuivent. Le Groupe a notamment décidé depuis janvier 2012 de passer à une cotation en continu du titre IDI.

6. Événements significatifs récents

Au cours du premier trimestre 2013, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2013 s'établit à 33,23 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2012, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

Début avril 2013, après avoir accompagné Alti dans son expansion au cours des cinq dernières années, l'IDI, CM-CIC LBO Partners et les managers ont conclu un protocole ferme de cession entraînant la cession de 100 % d'Alti au profit de la société Tata Consultancy Services pour 75 millions d'euros.

L'IDI a par ailleurs acquis à hauteur de 1,3 million d'euros une participation dans la société Hotel Champlain Paris

pour un hôtel situé dans le 9^e arrondissement à Paris et réalisé un investissement complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigéria portant le montant total investi à près de 4 millions d'euros aux côtés d'IDI EM II.

Enfin, trois ans après l'acquisition d'Idinvest Partners par ADFI 2 (holding détenue par IDI à 95 %), les dirigeants et salariés d'Idinvest Partners ont manifesté leur intention de demander le remboursement en actions des ORA dont ils sont titulaires dans ADFI 2, leur donnant ainsi accès à 49 % du capital d'ADFI 2 quand l'IDI en détiendra le solde soit 51 %. Simultanément, Idinvest Partners et ADFI 2 fusionneront par absorption de la deuxième société par la première dès l'autorisation de l'Autorité des Marchés obtenue. La réalisation de ces opérations interviendra au plus tard le 30 juin 2013.

4. Comptes consolidés

1. Bilan consolidé	64
2. Compte de résultat consolidé	65
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	66
4. Tableau de variation des capitaux propres	67
5. Notes aux états financiers	68
1) Méthodes comptables	68
2) Estimations de la Direction	72
3) Périmètre de consolidation	72
4) Informations relatives au bilan	73
5) Informations relatives au compte de résultat	78
6) Autres informations	82
7) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	88
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89

1. Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	4.2	1 043	8 570	898
Écarts d'acquisition	4.1	13 266	13 266	15 951
Immobilisations incorporelles		417	521	551
Immobilisations financières	4.3	305 768	320 019	354 544
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		41 699	46 440	68 749
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		263 836	273 320	285 544
Autres immobilisations financières		233	259	251
Autres créances non courantes		16 184	20 569	24 710
Total des actifs non courants		336 678	362 945	396 654
Actifs courants				
Stocks et en-cours		0	5 216	
Créances d'exploitation	4.5	10 901	12 649	8 491
Autres créances	4.5	19 652	24 088	20 977
Valeurs mobilières de placement	4.4	22 127	48 409	28 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4	41 020	22 779	16 711
Total des actifs courants		93 700	113 141	75 106
Total de l'actif		430 378	476 086	471 760
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social	4.6	51 273	51 273	51 273
Primes		131 627	131 627	131 627
Réserves consolidées		76 999	102 034	59 956
Résultat – part du Groupe		13 273	17 258	57 320
Capitaux propres part du Groupe		273 172	302 192	300 176
Intérêts minoritaires		90 518	97 014	89 583
Total des capitaux propres		363 690	399 206	389 759
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges	4.7	3 686	3 163	708
Dettes financières non courantes	6.2	4 745	12 674	25 909
Autres dettes non courantes	4.5	21 206	28 242	19 006
Total des passifs non courants		29 637	44 079	45 623
Passifs courants				
Dettes financières courantes	6.2	3 825	346	457
Dettes d'exploitation	4.5	13 977	14 851	12 271
Autres dettes	4.5	19 249	17 604	23 650
Total des passifs courants		37 051	32 801	36 378
Total du passif		430 378	476 086	471 760

2. Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires		32 202	30 716	16 225
Autres produits de l'activité			966	
Achats et charges externes		-15 138	-15 592	-9 157
Personnel		-11 791	-10 664	-6 684
Impôts et taxes		-1 098	-1 427	-763
Dotation amortissements et provisions d'exploitation		-337	-864	-181
Autres charges		-2 435	-5 119	-3 046
Résultat d'exploitation		1 403	-1 984	-3 606
Solde des plus-values/moins-values sur cession d'immobilisations financières et filiales		19 148	26 195	30 944
Solde des dotations et reprises de provisions et amortissements	5.2	-523	-5140	2 343
Variation juste valeur		-16 802	-7 102	37 134
Résultat sur opérations en capital	5.1	1 823	13 953	70 421
Autres produits & charges opérationnels		705	10	-90
Résultat opérationnel		3 931	11 979	66 725
Produits financiers de l'actif immobilisé		19 465	7 660	7 933
Charges – Produits de trésorerie		1 124	-544	-4 859
Différence de change		-29	74	-50
Reprise nette provision pour perte de change			0	660
Résultat financier		20 560	7 190	3 684
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		24 491	19 169	70 409
Résultat avant impôt		24 491	19 169	70 409
dont : – part du Groupe		16 790	17 299	57 816
– part des minoritaires		7 701	1 870	12 593
Impôts courants et différés des sociétés consolidées par intégration globale	5.4	-3 773	-167	-496
Résultat net		20 718	19 002	69 913
dont : – résultat net part du Groupe		13 273	17 258	57 320
– résultat net part des minoritaires		7 445	1 744	12 593
Résultat net de base par action part du Groupe	4.6	1,85	2,41	7,99
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.6	1,85	2,41	7,99

État du résultat global à fin 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011	2010
Résultat après impôt	20 718	19 002	69 913
Variation de la juste valeur des actifs financiers par capitaux propres	-1 008	-5 333	14 941
Résultat global pour la période	19 710	13 669	84 854
Résultat global par action <i>(en euros)</i>	1,72	1,57	9,74
Part du Groupe	12 373	11 295	69 835
Part des minoritaires	7 337	2 374	15 019

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
+ Résultat net	20 718	19 002	69 913
+ Dotations aux amortissements	441	737	181
+ Dotations aux provisions (hors celles liées à l'actif circulant)	523	5 140	-3 003
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur par résultat	-16 802	-7 102	37 134
- Plus et moins-values sur cessions d'actifs	19 148	26 195	30 944
- Autres produits non monétaires (Intérêts capitalisés)	5 538	4 895	0
- Dividendes de sociétés non consolidées	13 927	2 765	7 933
+ Coût de l'endettement financier net	-1 124	544	4 859
+ Charge d'impôt	3 773	167	496
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et de l'impôt	2 520	-1 163	-3 565
- Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	2 998	2 640	-762
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-478	-3 803	-2 803
Flux de trésorerie des activités d'investissement financiers et de placement			
<i>Activité opérationnelle d'investissement et de placement</i>			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	46 972	24 936	75 184
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières et de filiales	66 456	69 054	48 378
- Autres mouvements sur immobilisations financières			51 738
+ Incidence des variations de périmètre provisions pour risques			275
+ Dividendes reçus	13 927	2 765	7 933
- Charge d'impôt			623
+ Écart juste valeur			52 165
+ Changement périmètre réserves	-149	394	36 137
<i>Activité d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles</i>			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	477	402	1 105
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			0
- Variation hors cycle net	-6 029	-1 404	7 448
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle d'investissement et de placement	38 814	48 279	8 790
Flux de trésorerie des activités de financement			
+ Augmentation de capital	35	9 456	0
- Distribution aux actionnaires de la société mère	41 257	9 700	7 846
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	1 876	4 216	1 812
+ Nouveaux emprunts et dettes financières	339		32 008
- Remboursements emprunts et dettes financières	5 000	13 235	22 967
+ Changement périmètre dettes LMT			-16 462
- Intérêts financiers nets versés	-1 124	544	4 859
+ Variation des dettes financières court terme	258	-687	-82
Total des flux de trésorerie provenant des opérations de financement	-46 377	-18 926	-22 020
Variation des liquidités et équivalents au cours de l'exercice	-8 041	25 550	-16 033
Trésorerie à l'ouverture	71 188	45 638	61 671
Trésorerie à la clôture	63 147	71 188	45 638

4. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2009	51 273	131 627	27 117	20 753	230 770	50 038	280 808
Résultat de la période				57 320	57 320	12 593	69 913
Écart de valeur			12 515		12 515	2 426	14 941
Résultat global	0	0	12 515	57 320	69 835	15 019	84 854
Distribution de dividendes :							
– commanditaires			-6 459		-6 459	-1 812	-8 271
– commandités			-1 387		-1 387		-1 387
Mise en réserves			20 753	-20 753	0	0	0
Augmentation de capital					0	21 831	21 831
Changement périmètre réserve			7 380		7 380	4 507	11 887
Variation autocontrôle			37		37		37
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	20 324	-20 753	-429	24 526	24 097
Capitaux propres au 31 décembre 2010	51 273	131 627	59 956	57 320	300 176	89 583	389 759
Résultat de la période				17 258	17 258	1 744	19 002
Écart de valeur			-5 963		-5 963	630	-5 333
Résultat global	0	0	-5 963	17 258	11 295	2 374	13 669
Distribution de dividendes :							
– commanditaires			-8 259		-8 259	-4 216	-12 475
– commandités			-1 441		-1 441		-1 441
Mise en réserves			57 320	-57 320	0	0	0
Augmentation de capital			0		0	9 474	9 474
Changement périmètre réserve			439		439	-201	238
Variation autocontrôle			-18		-18		-18
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	48 041	-57 320	-9 279	5 057	-4 222
Capitaux propres au 31 décembre 2011	51 273	131 627	102 034	17 258	302 192	97 014	399 206
Résultat de la période				13 273	13 273	7 445	20 718
Écart de valeur			-900		-900	-108	-1 008
Résultat global	0	0	-900	13 273	12 373	7 337	19 710
Distribution de dividendes :							
– commanditaires			-39 474		-39 474	-1 876	-41 350
– commandités			-1 783		-1 783		-1 783
Mise en réserves			17 258	-17 258	0	0	0
Augmentation/réduction de capital			0		0	-6 607	-6 607
Changement périmètre réserve			-171		-171	-5 350	-5 521
Variation autocontrôle			35		35		35
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-24 135	-17 258	-41 393	-13 833	-55 226
Capitaux propres au 31 décembre 2012	51 273	131 627	76 999	13 273	273 172	90 518	363 690

5. Notes aux états financiers

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, les investissements financiers hors placements dans des fonds d'investissement se sont élevés à 35,7 millions d'euros dont :

- 26,4 millions d'euros dans le *private equity* France avec notamment l'investissement dans la société Emeraude et un investissement complémentaire dans la holding de la société Affiches Parisiennes.

– 9,3 millions d'euros, dans les pays émergents directement ou via IDI Emerging Markets

Les désinvestissements se sont élevés à 66,5 millions d'euros dont 19,4 millions d'euros de plus-values par rapport aux prix d'acquisition. La principale opération de l'exercice concerne Grupo Quinta da Romaneira. Les autres désinvestissements concernent essentiellement des distributions effectuées par les fonds émergents et des cessions de parts de *bedge funds*.

1) Méthodes comptables

1.1. Publication des comptes

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 avril 2013.

Les premiers comptes consolidés établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. Les modalités de la transition sont détaillées dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2005.

1.2. Référentiel appliqué dans les comptes clos le 31 décembre 2012

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et disponible sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2011.

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2012.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2012.

Ces normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation par le Groupe.

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat » ;
- IAS 19 Révisée (2011) « Avantages du personnel ».

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2012, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire, est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, interprétations et amendements déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 « Sociétés d'investissements » ;

- IAS 28 Révisée (2011) « Participation dans des entreprises associées » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts différés liés à des actifs réévalués » ;
- Amendements à IAS 32 « Compensation des actifs et des passifs financiers » ;
- Amendements à IFRS 7 « Compensation d'actifs et de passifs » ;

1.3. Méthodes de consolidation

L'IDI a pour métier la prise de participations dans les entreprises à tous les stades de leur vie (création, développement, transmission). Son activité s'exerce soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille.

L'IDI consolide les sociétés de portefeuille par intégration globale pour celles dont elle détient le contrôle.

S'agissant des concours aux entreprises, d'après la norme IAS 27, le contrôle impliquant la consolidation est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

La société Idivest Partners, acquise fin mai 2010 a été consolidée par intégration globale depuis son acquisition.

La société IDI Emerging Markets et son premier compartiment ont été consolidés par intégration globale à compter de leur création en mai 2008. Le deuxième compartiment de la société IDI Emerging Markets l'est depuis juillet 2010.

Certaines autres sociétés du portefeuille non significatives au niveau des capitaux propres ne sont pas consolidées.

La société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) a été consolidée par intégration globale à compter de la date de sa prise de contrôle (octobre 2007). De ce fait, la valeur de Mikit et les dettes financières d'acquisition sont incluses au sein des comptes consolidés du Groupe.

La participation Financière Lilas (holding de Karting), bien qu'étant contrôlée par l'IDI, n'a pas été consolidée compte tenu de son caractère non significatif.

La société Grupo Quinta da Romaneira et ses filiales, consolidées depuis le 1^{er} janvier 2011, ont été cédées au

1.4. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, représente l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé comme un actif à son coût et est ultérieurement évalué à son coût diminué d'éventuelles pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à

- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2012.

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2012 et non encore en vigueur dans l'Union européenne est en cours d'analyse.

L'application des amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 « Sociétés d'investissement » pourrait avoir une incidence significative sur les comptes dans la mesure où ces amendements prévoient une exemption de consolidation pour les entités d'investissement.

cours de l'exercice et ont donc été sortis du périmètre de consolidation.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

Traitement des regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'acquisition payé lors du regroupement d'entreprises et le montant des actifs et passifs identifiables acquis nets des passifs et passifs éventuels pris en charge. Ils sont déterminés de façon provisoire lors de l'acquisition et sont révisés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur.

En application d'IFRS 3 révisée :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat de la période lorsqu'ils sont encourus ;
- les compléments de prix d'acquisition conditionnels sont estimés à leur juste valeur et inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Pour chaque regroupement d'entreprises le Groupe peut évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit à leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'actif évalué à la juste valeur à la date d'acquisition.

un test annuel de perte de valeur. Aux fins de réalisation des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe qui sont susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises ayant donné naissance à l'écart d'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles une partie de l'écart d'acquisition a été affecté sont soumises à un test de perte de valeur tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il existe un indicateur de perte de valeur.

Test de perte de valeur

À chaque clôture, le Groupe revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie afin de déterminer s'il existe des indications que ces actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Si un indice existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif afin de déterminer le montant de la perte de valeur éventuelle. Lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Dans le Groupe

IDI, une entité légale constitue une unité génératrice de trésorerie distincte.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (y compris les écarts d'acquisition) font l'objet de tests de perte de valeur annuellement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, le Groupe peut utiliser les différentes approches (DCF, Multiple...).

1.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- constructions : 20 à 50 ans ;
- agencements, aménagements, installations : 5 à 16 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

1.6. Actifs financiers

Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués par les sociétés de portefeuille.

Les immobilisations financières sont classées en deux principales catégories :

- les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (AFS) ;
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour les titres acquis à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les autres immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements principalement liés aux locations immobilières ainsi que les prêts.

Valorisation

À chaque arrêté trimestriel, semestriel ou annuel, les Immobilisations financières font l'objet d'une analyse ligne par ligne afin de déterminer leur juste valeur.

Cette valeur correspond :

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf événement important notamment sur la structure d'acquisition ;
- après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après, cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,

- IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés et autres actifs :

- valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote ;
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité/illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 50 % sur le dernier cours de Bourse de la période. En particulier, les *hedge funds* sont valorisés sur la base de leur *net asset value* (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursements, une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « *side pocket* »).

Pour la valorisation de ses actifs, IDI Emerging Markets retient la dernière valeur d'actif net (*net asset value*) disponible à la date d'arrêté des comptes et transmise par les fonds concernés.

Pour les titres cotés et non cotés enregistrés en juste valeur par capitaux propres, si une baisse de la valeur sous le coût d'acquisition est jugée significative (plus de 50 % de perte de valeur) ou prolongée (période supérieure à 12 mois), une dépréciation durable est constatée. La constatation de cette dépréciation se fait par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres.

Le Groupe IDI n'a pas eu recours à la titrisation au cours de l'exercice 2012.

En conformité avec la norme IFRS 7, l'évaluation à la juste valeur des titres cotés fait l'objet d'une classification en niveau 1 et celle des titres non cotés en niveau 2.

1.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement

selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées françaises de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 97 % à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % à 3 % ;
- taux d'actualisation : 2,69 % à 3,25 % ;
- âge de départ à la retraite : 63 à 70 ans.

1.8. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

1.9. Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique les plus ou moins-values sur actifs cédés, ainsi que la variation en juste valeur des actifs constatée sur la période.

1.10. Résultat opérationnel

Les revenus regroupent les prestations de service facturées. Les charges concernent les charges courantes d'exploitation.

S'y ajoutent le résultat sur opérations en capital et les autres produits et charges non récurrents.

1.11. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en

application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

1.12. Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net par du

Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

1.13. Actions propres

Les titres en auto contrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.14. Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social de Ancelle et Associés bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du Groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les conseils d'administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 10 octobre 2006. ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement) ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;

- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature) ;
- dans les comptes du Groupe, le prix versé pour l'option n'est pas immédiatement mis en produit. En effet en cas de départ du Groupe, le montant versé par le chargé d'affaires lui est remboursé, majoré d'intérêts calculés au taux du marché (pour les options ayant moins de deux ans). Le montant de l'option figure donc en dettes et est enregistré en produits lors de la levée de l'option.

À fin 2012, 842 milliers d'euros figurent ainsi au sein des dettes courantes au titre du montant des options.

Pour le calcul des justes valeurs la quote part des plus-values latentes afférente aux options est éliminée.

2) Estimations de la Direction

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants

de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

3) Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2012 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2012	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2011
IDI	Mère	Mère
ADFI 3 (détient 95,1 % d'ADFI 2)	100,0	100,0
ADFI 2 (détient 100 % d'Idinvest Partners)	95,1	95,1
Idinvest Partners	95,1	95,1
ADFI 5	100,0	100,0
Domaine Romaneira (détient 100 % de Grupo Quinta da Romaneira)	100,0	75,9
Grupo Quinta da Romaneira	n/a	75,9
Quinta da Romaneira Resorts	n/a	75,9
Gestão e Administração de Empresas	n/a	75,9
Sociedade Agrícola da Romaneira	n/a	75,9
Domosys Finance	95,0	95,0
GIE Matignon 18	90,0	90,0
IDI Emerging Markets (compartiment I)	46,3	46,3
IDI Emerging Markets (compartiment II)	35,1	35,1
Finidi	100,0	100,0
IDI Services	100,0	100,0
Ogi Alban	100,0	100,0

Cession de Grupo Quinta da Romaneira

La cession par Domaine Romaneira de 100 % de Quinta da Romaneira et de ses filiales le 31 décembre 2012 s'est traduite par un gain de 15,2 M€ dans le résultat consolidé. Ce produit correspond à la différence entre le prix de

cession des titres et la situation nette comptable de Grupo Quinta da Romaneira. Il figure au compte de résultat dans les plus-values et moins-values sur cessions d'immobilisations financières et filiales.

4) Informations relatives au bilan

4.1. Écart d'acquisition

Idinvest Partners

Suite à l'acquisition en mai 2010 de 100 % de la société AGF Private Equity (devenue Idinvest Partners), un écart d'acquisition a été comptabilisé dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2012, cet écart d'acquisition figure à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 13,3 millions d'euros.

L'entité légale (Idinvest Partners) constitue une unité génératrice de trésorerie. Pour apprécier sa valeur d'utilité,

l'estimation effectuée par le Groupe est basée sur un multiple du résultat net estimé retraité de la dette financière nette. Au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable de cette UGT est supérieure à sa valeur comptable.

Les principaux éléments d'incertitude en rapport avec le test de perte de valeur sont liés aux hypothèses sur le niveau de résultat net estimé. Une variation à la baisse de 5 % du résultat net estimé conduirait à une variation de valeur de 0,9 million d'euros.

4.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel, outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
Valeurs brutes							
31/12/2010			51	1 583		23	1 657
Amortissements et provisions							
31/12/2011				759			759
Valeurs nettes							
31/12/2011			51	824		23	898
Acquisitions		4	18	237		30	289
Cession			12	37		23	72
Variation de périmètre	2 908	3 727	450	486	36	308	7 915
Reprises				37			37
Dotations	24	175	100	199			498
Valeurs brutes							
31/12/2011	6 301	15 915	3 898	3 125	36	338	29 613
Amortissements et provisions							
31/12/2011	3 417	12 359	3 491	1 776			21 043
Valeurs nettes							
31/12/2011	2 884	3 556	407	1 349	36	338	8 570
Acquisitions				299			299
Cession			19	19			38
Variation de périmètre	(2 884)	(3 556)	(367)	(468)	(36)	(338)	(7 649)
Reprises				17			17
Dotations				156			156
Valeurs brutes							
31/12/2012	0	0	21	2 018	0	0	2 039
Amortissements et provisions							
31/12/2012	0	0	0	996			996
Valeurs nettes							
31/12/2012	0	0	21	1 022	0	0	1 043

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice s'explique principalement par la sortie de la société Grupo Quinta da Romaneira et de ses filiales du périmètre de consolidation.

4.3. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Autres
Valeur nette fin 2010	354 544	68 749	285 544	251
Acquisitions				
Titres consolidés	0			
Concours aux entreprises	32 111	0	32 111	
Autres immobilisations financières	8			8
Effet des variations de périmètre	(11 350)		(11 350)	
Autres mouvements	0			
Cessions	(52 246)	(26 363)	(25 883)	
Variation écart de marché par capitaux propres	4 054	4 054		
Provisions pour dépréciation durable	0	0		
Variation écart de marché par résultat	(7 102)		(7 102)	
Valeur nette fin 2011	320 019	46 440	273 320	259
Acquisitions				
Titres consolidés	0			
Concours aux entreprises	43 633	0	43 633	
Autres immobilisations financières	(26)			(26)
Effet des variations de périmètre	0		0	
Autres mouvements	0			
Cessions	(40 547)	(4 232)	(36 315)	
Variation écart de marché par capitaux propres	(509)	(509)		
Provisions pour dépréciation durable	0	0		
Variation écart de marché par résultat	(16 802)		(16 802)	
Valeur nette fin 2012	305 768	41 699	263 836	233

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2012 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Cf. méthodes de valorisation, note 1.6. de la présente Annexe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 31/12/2012 Valeur de marché	Montant au 31/12/2011 Valeur de marché
Fraction de portefeuille évaluée :		
– à la valeur de marché ^(a)	267 725	279 891
– au cours de Bourse	37 810	39 869
	305 535	319 760
Autres immobilisations financières	233	259
Total	305 768	320 019

(a) Dont 30 294 milliers d'euros souscrits non libérés en 2012 et 40 734 milliers d'euros en 2011.

4.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs mobilières de placement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur d'inventaire	21 776	48 383
Valeur boursière	22 127	48 409

Disponibilités

Les disponibilités (41 020 milliers d'euros contre 22 779 milliers d'euros au 31 décembre 2011) sont placées :

- soit sur le marché monétaire ;
- soit en fonds communs de placement ou SICAV de trésorerie.

4.5. État des créances et des dettes à fin 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	À 1 an au plus	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	233			233
Créances d'exploitation	10 901	10 901		
Autres créances ^(a)	35 836	16 184	19 652	
Total créances	46 970	27 085	19 652	233
Dettes financières	8 570	3 825	4 745	
Impôts latents				
Dettes d'exploitation	13 977	13 977		
Autres dettes (titres à libérer)	40 455	19 249	21 206	
Impôts exigibles et dividendes à payer				
Total dettes	63 002	37 051	25 951	0

(a) Les autres créances concernent principalement la part des tiers dans le capital non appelé dans chacun des deux compartiments de IDI Emerging Markets ainsi que la créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits.

4.6. Capital et actions potentielles

Capital social

Le capital de la Société IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions de valeur nominale 7,10 euros entièrement libérées.

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2008	7 221 545
Actions émises à la suite de la transmission universelle du patrimoine de Financière Bagatelle	17
Au 31 décembre 2009	7 221 562
Au 31 décembre 2010 inchangé	7 221 562
Au 31 décembre 2011 inchangé	7 221 562
Au 31 décembre 2012 inchangé	7 221 562

Pour l'exercice 2012, il est proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,15 euro par action étant précisé qu'un acompte sur dividende de 1 euro a été versé le 26 novembre 2012, contre 4,5 euros pour l'exercice 2011 (dont 3,35 euros de dividende exceptionnel).

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (44 874 à fin 2012) ont été éliminées en consolidation.

Résultat par action

	2012	2011	2010
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	13 273	17 258	57 320
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562	7 221 562
Neutralisation des actions propres	-44 874	-45 792	-44 575
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 176 688	7 175 770	7 176 987
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 176 688	7 175 770	7 176 987
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 176 688	7 175 770	7 176 987
Résultat de base par action	1,85	2,41	7,99
Résultat dilué par action	1,85	2,41	7,99
Résultat global par action	1,72	1,57	9,74

4.7. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	Total	Indemnités de fin de carrière	Post cessions compléments de prix	Risque de change	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2010	708	410	298	0	
Dotations de la période	2 455	21			2 434
Reprises pour utilisation					
Reprises pour non utilisation					
Effets des variations de périmètre					
Clôture au 31 décembre 2011	3 163	431	298	0	2 434
Dotations de la période	626	126	500		
Reprises pour utilisation	0				
Reprises pour non utilisation	-103		-103		
Effets des variations de périmètre	0				
Clôture au 31 décembre 2012	3 686	557	695	0	2 434

La dotation nette de 0,5 million d'euros correspond essentiellement à l'évolution des risques postérieurs aux cessions de participations.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant éventuel à verser selon l'évolution de paramètres négociés lors de la cession.

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond au risque lié au différend avec la banque Syz

sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *bedge funds*.

L'absence de litiges en cours fait l'objet d'une déclaration dans le paragraphe 6.5.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 1.7. « Provisions pour risques et charges ».

4.8. Impôts différés

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché des immobilisations financières.

Les impôts différés sur les provisions fiscalement non déductibles n'ont pas été pris en compte en l'absence de date certaine pour la reprise de ces provisions.

Comme à fin 2011, il n'y a pas d'impôts différés à fin 2012.

5) Informations relatives au compte de résultat

Les revenus regroupent les prestations de service facturées. Les charges correspondent aux charges courantes d'exploitation.

5.1. Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique (i) les plus ou moins-values nettes, réalisées suite aux cessions des immobilisations financières, (ii) le solde des dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risques (cf paragraphe 5.2. ci-après), (iii) la variation en juste valeur constatée sur la période et éventuellement (iv) les autres produits en capital.

Au total (y compris les dotations aux provisions), le résultat sur opérations en capital est positif de 1 823 milliers d'euros à fin 2012, compte tenu de plus-values réalisées (19 148 milliers d'euros), de la baisse des plus-values latentes (16 802 milliers d'euros) et de l'effet négatif des dotations aux provisions (523 milliers d'euros).

5.2. Dotations/reprises de provisions (hors exploitation)

Le solde positif de 523 milliers d'euros au 31 décembre 2012 correspond aux dotations aux provisions pour risques.

Il fait partie du résultat sur opérations en capital.

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, le montant positif de 705 milliers d'euros correspond au solde net de diverses régularisations.

5.4. Impôts

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI Services, Finidi, ADFI 2, ADFI 3, ADFI 5, Idinvest Partners, Ogi Alban et le sous-groupe Domosys Finance.

En 2012, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 1 835 milliers d'euros contre 3 807 milliers d'euros en 2011.

Impôts

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Impôts exigibles	3 773	167
Impôts différés		
Total	3 773	167

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)

	Taux	Impôt 2012	Taux	Impôt 2011
Résultat	24 491		19 169	
Charge d'impôt effective	15,41 %	3 773	0,87 %	167
Différences permanentes	-17,63 %	-4 318	-7,07 %	-1 355
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	30,41 %	7 448	30,39 %	5 826
Contribution additionnelle	-1,44 %	-351	-0,49 %	-93
Dépréciation du <i>goodwill</i>	0,00 %	0	-4,67 %	-895
Déficits de l'exercice non activés	0,00 %	0	-2,99 %	-574
Déficits non activés au cours des exercices antérieurs et utilisés au titre des reports déficitaires	6,56 %	1 607	17,02 %	3 262
Crédits d'impôt	0,03 %	7	0,27 %	51
Charge d'impôt théorique	33,34 %	8 165	33,33 %	6 389

La créance au titre du report en arrière des déficits que détenait la Société IDI fin 2011 a été utilisée à hauteur de 3,7 millions d'euros. Le solde de la créance, au plus tard à échéance 2014, a été comme en 2011 actualisé à 4 %.

Au 31 décembre 2011, la Société IDI bénéficiait de déficits fiscaux reportables de 4,9 millions d'euros n'ayant pas donné lieu à la reconnaissance d'impôt différé actif. Ces déficits ont été utilisés en totalité sur l'exercice 2012.

5.5. Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le *reporting* interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Ainsi, les activités « Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers », « Investissements en propres » et « Autres » correspondent aux trois secteurs opérationnels de l'IDI.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, la catégorie « Autres » n'est pas présentée car la société Grupo Quinta da Romaneira et ses filiales ont été sorties du périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2012.

Le résultat 2011 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires	28 803	1 298	615	30 716
Résultat d'exploitation	10 562	-12 040	-506	-1 984
Résultat des opérations sur capital	-50	14 003	0	13 953
Autres produits et charges opérationnels	85	-75		10
Résultat opérationnel	10 597	1 888	-506	11 979
Résultat financier				7 190
Impôt				-167
Résultat d'ensemble consolidé				19 002
Résultat Groupe				17 258
Résultat hors Groupe				1 744

Le bilan au 31 décembre 2011 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Autres	Total Groupe
Immobilisations corporelles	383	538	7 649	8 570
Écarts d'acquisitions	13 266	0	0	13 266
Immobilisations incorporelles	500	3	18	521
Immobilisations financières	366	319 653	0	320 019
Autres créances non courantes	0	20 569		20 569
Actifs non courants	13 666	341 612	7 667	362 945
Stocks	0	0	5 216	5 216
Créances d'exploitation	11 940	394	315	12 649
Autres créances	269	23 494	325	24 088
Valeurs mobilières de placement	1 187	47 222	0	48 409
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 543	17 880	356	22 779
Actifs courants	17 939	88 990	6 212	113 141
Total des actifs sectoriels	31 605	430 602	13 879	476 086
PASSIF	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Autres	Total Groupe
Provisions	326	2 837	0	3 163
Dettes financières non courantes	3 004	9 623	47	12 674
Autres dettes non courantes	0	28 242	0	28 242
Total des passifs non courants	3 330	40 702	47	44 079
Dettes financières courantes	0	346	0	346
Dettes d'exploitation	11 931	2 698	222	14 851
Autres dettes	0	16 697	907	17 604
Total des passifs courants	11 931	19 741	1 129	32 801
Total des passifs sectoriels	15 261	60 443	1 176	76 880
Capitaux propres				302 192
Intérêts minoritaires				97 014
Total des capitaux propres				399 206
Total passif				476 086

Le résultat 2012 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires	30 814	1 388		32 202
Résultat d'exploitation	10 229	-8 826		1 403
Résultat des opérations sur capital	-126	1 949		1 823
Autres produits et charges opérationnels	934	-229		705
Résultat opérationnel	11 037	-7 106	0	3 931
Résultat financier				20 560
Impôt				-3 773
Résultat d'ensemble consolidé				20 718
Résultat Groupe				13 273
Résultat hors Groupe				7 445

Le bilan au 31 décembre 2012 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Autres	Total Groupe
Immobilisations corporelles	441	602		1 043
Écarts d'acquisitions	13 266	0		13 266
Immobilisations incorporelles	417	0		417
Immobilisations financières	833	304 935		305 768
Autres créances non courantes	0	16 184		16 184
Actifs non courants	14 957	321 721	0	336 678
Stocks	0	0		0
Créances d'exploitation	10 479	422		10 901
Autres créances	451	19 201		19 652
Valeurs mobilières de placement	2 954	19 173		22 127
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 525	35 495		41 020
Actifs courants	19 409	74 291	0	93 700
Total des actifs sectoriels	34 366	396 012	0	430 378

PASSIF	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Autres	Total Groupe
Provisions	451	3 235		3 686
Dettes financières non courantes	0	4 745		4 745
Autres dettes non courantes	0	21 206		21 206
Total des passifs non courants	451	29 186	0	29 637
Dettes financières courantes	3 451	374		3 825
Dettes d'exploitation	11 758	2 219		13 977
Autres dettes	30	19 219		19 249
Total des passifs courants	15 239	21 812	0	37 051
Total des passifs sectoriels	15 690	50 998	0	66 688
Capitaux propres				273 172
Intérêts minoritaires				90 518
Total des capitaux propres				363 690
Total passif				430 378

6) Autres informations

6.1. Risques de liquidités

À fin mars 2013, à l'identique du 31 décembre 2012, la Société n'a pas de risque de liquidité.

Les covenants des emprunts bancaires consentis à IDI imposent la mise en garantie de titres de filiales du Groupe ou de sociétés. Si la valeur des titres remis en garantie diminue les covenants prévoient l'obligation d'ajuster à la hausse le nombre de titres remis en garantie pour qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement.

À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

6.2. Risques de marché

Risque de change

- Le Groupe réalise des achats et ventes à terme de devises (principalement USD). À chaque dénouement d'un contrat à terme, le résultat est enregistré en comptabilité (perte ou profit de change). À chaque arrêté de compte, le résultat latent du contrat à terme est également enregistré dans les comptes consolidés.
- Le montant des achats et ventes à terme est ajusté périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés.

Il n'existait pas d'engagements à terme non dénoués à fin 2012.

- S'agissant d'IDI Emerging Markets, dont les fonds sont principalement libellés en dollars alors que les fonds sous jacents investissent dans les monnaies locales (Chine, Inde...), les coûts de couverture sont très élevés sur le marché et d'autre part, le Groupe n'anticipe pas de risque de change sur ses investissements.

Risques de taux

Placements de trésorerie

Les emplois de trésorerie à taux variable représentent la totalité des placements de trésorerie. L'essentiel est placé en SICAV de trésorerie : tous les véhicules utilisés sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Dettes financières

Les dettes financières sont toutes à taux variable. Le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêts. Le Groupe ne s'est pas couvert sur le risque de taux d'intérêt en 2012.

(en milliers d'euros)	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire ^(a)	3 221	4 745		7 966
Autres	604			604
Total	3 825	4 745		8 570

(a) Emprunt obligataire : le montant de 7 966 milliers d'euros correspond, chez Domosys Finance, à la part des tiers dans un emprunt pour 4 745 milliers d'euros ; chez ADFI 2, à des ORA souscrites par des managers pour 3 221 milliers d'euros. Ces ORA doivent faire l'objet d'un remboursement au cours du premier semestre 2013.

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse ou dans des sociétés déjà cotées (exemple : Avanquest) ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative (*hedge funds*).

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des

valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 3 781 milliers d'euros pour les « actions tierces » et de 65 milliers d'euros pour les « actions propres ».

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 23 743 milliers d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

6.3. Gestion du capital

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

6.4. Instruments financiers

La juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. À la date de la transaction, elle correspond généralement au prix de transaction. La détermination de la juste valeur doit ensuite être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des actifs financiers est déterminée selon la méthode décrite dans les principes comptables.

La juste valeur des emprunts et des dettes financières est déterminée en actualisant les flux contractuels aux taux

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; l'IDI dispose depuis fin 2009 d'une trésorerie nette de la dette financière positive. Celle-ci s'élève à environ 54,6 millions d'euros fin 2012 dont 40,5 millions d'euros hors trésorerie nette des filiales.

d'intérêts du marché. La totalité des dettes financières du Groupe est contractée à taux variable, de ce fait l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable des dettes financières n'est pas significatif.

La juste valeur des dettes fournisseurs, des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et 2012, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

31/12/2011	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	320 019	273 320	46 440		259	
Créances d'exploitation	12 649				12 649	
Autres créances	44 657				44 657	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	0					
Valeurs mobilières de placement	48 409	48 409				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 779	22 779				
Total actifs financiers	448 513	344 508	46 440	0	57 565	0
Passifs financiers						
Dettes financières	13 020					13 020
Dettes d'exploitation	14 851					14 851
Impôts et dividendes exigibles	0					
Autres dettes ^(a)	45 846					45 846
Total passifs financiers	73 717	0	0	0	0	73 717

(a) Dont 40 734 milliers d'euros correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés à fin 2011) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents (19 167 pour le compartiment 1 d'IDI EM et 21 567 pour le second compartiment d'IDI EM), la part de l'IDI dans ces engagements étant respectivement pour le compartiment 1 d'IDI EM de 8 874 milliers d'euros et pour le second compartiment d'IDI EM de 7 548 milliers d'euros.

31/12/2012	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	305 768	263 836	41 699		233	
Créances d'exploitation	10 901				10 901	
Autres créances	35 836				35 836	
Trésorerie gagée en garantie des emprunts du remboursement en devises	0					
Valeurs mobilières de placement	22 127	22 127				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41 020	41 020				
Total actifs financiers	415 652	326 983	41 699	0	46 970	0
Passifs financiers						
Dettes financières	8 570					8 570
Dettes d'exploitation	13 977					13 977
Impôts et dividendes exigibles	0					
Autres dettes ^(b)	40 455					40 455
Total passifs financiers	63 002	0	0	0	0	63 002

(b) Dont 30 294 milliers d'euros correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés à fin 2012) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents (12 186 pour le compartiment 1 d'IDI EM et 18 108 pour le second compartiment d'IDI EM), la part de l'IDI dans ces engagements étant respectivement pour le compartiment 1 d'IDI EM de 12 540 (46,29 % x 27 092) et pour le second compartiment d'IDI EM de 4 475 (40,98 % x 10 920).

Concernant les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, ceux-ci se décomposent en deux sous catégories :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, constitués au 31 décembre 2011 et 2012 des valeurs mobilières de placements
- Les actifs financiers évalués selon l'option juste valeur, constitués au 31 décembre 2011 et 2012 des immobilisations financières

Les tableaux suivants présentent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

31 décembre 2011

	Classification de la méthode d'évaluation			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 253	40 187		46 440
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	33 616	239 704		273 320
Total	39 869	279 891	0	319 760

31 décembre 2012

	Classification de la méthode d'évaluation			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 129	36 570		41 699
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	32 681	231 155		263 836
Total	37 810	267 725	0	305 535

Nouveaux emprunts et dettes financières

La variation des dettes financières représente selon les bilans 2011 et 2012 une diminution de 4 450 millions d'euros ainsi ventilée :

(en milliers d'euros)	Fin 2012	Fin 2011
Dettes financières non courantes	4 745	12 674
Dettes financières courantes	3 825	346
	8 570	13 020

La variation s'explique par les mouvements suivants indiqués dans le tableau des flux de trésorerie :

(en milliers d'euros)	Fin 2012	Fin 2011
Nouveaux emprunts et dettes financières	339	0
Remboursements	-5 000	-13 235
Variation de périmètre	-47	576
Variation des dettes financières CT	258	-687
	-4 450	-13 346

6.5. Différends et litiges

Le Groupe IDI n'est plus aujourd'hui engagé dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

6.6. Engagements hors bilan à fin 2012

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 508 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Il n'existait pas d'engagements reçus pour le Groupe au 31 décembre 2011.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	15 245	15 245
Ventes à terme en dollars non dénoués	-	11 658
Garantie de passif	686	1 180
Total des engagements donnés	15 931	28 083

D'autre part, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

6.7. Effectif

Au 31/12/2012, l'effectif total des sociétés consolidées en nombre de personnes est de 62 contre 89 à fin 2011.

6.8. Parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

6.9. Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 71 667 euros au titre de l'exercice 2012 contre 73 000 euros en 2011.

Au cours de l'exercice 2012, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 2 436 milliers d'euros, correspondant d'une

part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2012 (1 458 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2011 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2012 (-334 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2012 (1 312 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013.

La rémunération de Monsieur Christian Langlois-Meurinne, mandataire social de Ancelle et Associés, unique Gérant de l'IDI, est assumée en totalité par Ancelle et Associés. Au titre de l'exercice 2012, Ancelle et Associés a versé un salaire brut de 550 000 euros à Christian Langlois-Meurinne contre 550 000 euros en 2011. En 2011, Ancelle et Associés avait également versé un salaire brut de 300 000 euros à François Marmissolle, décédé le 7 décembre 2011.

Ancelle et Associés a mis à la disposition de Christian Langlois-Meurinne une voiture de fonction. Aucune autre rémunération ou avantage ne lui a été consenti.

Au cours de l'exercice 2013, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 487 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 284 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes 2012 par l'Assemblée Générale.

6.10. Honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau

Exercices couverts : 2011 et 2012

	B&A Audit				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
– Émetteur ^(a)	25 000	26 690	100 %	100 %	75 000	95 835	80 %	77 %
– Filiales intégrées globalement					19 255	28 694	20 %	23 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
– Émetteur								
– Filiales intégrées globalement								
Sous-total	25 000	26 690	100 %	100 %	94 255	124 529	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
– Juridique, fiscal, social								
– Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total								
Total	25 000	26 690	100 %	100 %	94 255	124 529	100 %	100 %

(a) L'émetteur s'entend comme étant la Société mère.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

7) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2012, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

Début avril 2013, après avoir accompagné Alti dans son expansion au cours des cinq dernières années, l'IDI, CM-CIC LBO Partners et les managers ont conclu un protocole ferme de cession entraînant la cession de 100 % d'Alti au profit de la société Tata Consultancy Services pour 75 millions d'euros.

L'IDI a par ailleurs acquis à hauteur de 1,3 million d'euros une participation dans la société Hotel Champlain Paris pour un hôtel situé dans le 9^e arrondissement à Paris et réalisé un investissement complémentaire dans la société

IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigéria portant le montant total investi à près de 4 millions d'euros aux côtés d'IDI EM II.

Enfin, trois ans après l'acquisition d'Idinvest Partners par ADFI 2 (holding détenue par IDI à 95 %), les dirigeants et salariés d'Idinvest Partners ont manifesté leur intention de demander le remboursement en actions des ORA dont ils sont titulaires dans ADFI 2, leur donnant ainsi accès à 49 % du capital d'ADFI 2 quand l'IDI en détiendra le solde soit 51 %. Simultanément, Idinvest Partners et ADFI 2 fusionneront par absorption de la deuxième société par la première dès l'autorisation de l'Autorité des Marchés obtenue. La réalisation de ces opérations interviendra au plus tard le 30 juin 2013.

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans la note 5.1.6, votre société enregistre ses actifs financiers à leur juste valeur.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

B&A Audit
Nathalie BOLLET

Deloitte & Associés
Albert AIDAN

5. Comptes sociaux

1. Bilan au 31 décembre	92
2. Compte de résultats au 31 décembre	93
3. Annexe aux comptes sociaux	94
3.1. Principes comptables	94
3.2. Informations relatives au bilan	95
3.3. Informations relatives au compte de résultats	98
3.4. Autres informations	98
3.5. Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	99
3.6. Filiales et participations au 31/12/2012	100
3.7. Filiales et participations au 31/12/2012 - Adresse du siège social des sociétés	100
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices	102

1. Bilan au 31 décembre

ACTIF (en euros)			2012	2011	2010
	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	293 230 119	42 028 969	251 201 150	263 242 163	258 185 677
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 006	9 277	729	1 730	2 730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	10 006	9 277	729	1 730	2 730
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	599 423	146 757	452 666	360 876	365 659
Autres immobilisations corporelles	599 423	146 757	452 666	360 876	365 659
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	292 620 690	41 872 936	250 747 754	262 879 557	257 817 288
Titres de participation	185 288 594	32 782 617	152 505 977	139 884 769	137 690 799
Créances rattachées aux participations	63 452 988	5 089 724	58 363 264	78 016 485	17 730 164
Autres titres	39 389 558	3 189 240	36 200 318	41 602 083	86 075 811
Créances rattachées aux autres titres	696 413	658 996	37 417	61 917	61 917
Autres prêts	3 250 000		3 250 000	3 250 000	3 250 000
Autres immobilisations financières	60		60	60	60
Intérêts courus sur immobilisations financières	543 077	152 360	390 718	64 242	13 008 537
ACTIF CIRCULANT	20 362 441	0	20 362 441	57 091 505	33 854 433
CRÉANCES	3 524 666		3 524 666	6 734 437	7 563 706
Avances et acomptes versés			0	0	0
Créances clients et comptes rattachés			0	100 000	0
Autres créances	3 282 704		3 524 666	6 634 437	7 573 654
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	13 855 375	0	13 855 375	45 063 725	25 623 450
Valeurs mobilières de placement	13 824 810		13 824 810	45 033 417	25 576 189
Intérêts courus	30 565		30 565	30 308	47 261
DISPONIBILITÉS	2 982 400	0	2 982 400	5 293 342	667 277
Disponibilités	2 982 400		2 982 400	5 293 342	667 277
Intérêts courus			0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	21 802	0	21 802	22 766	22 655
Charges constatées d'avance	21 802	0	21 802	22 766	22 655
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	313 614 362	42 028 969	271 585 393	320 356 434	292 062 766

PASSIF (en euros)	2012	2011	2010
CAPITAUX PROPRES	243 733 576	284 104 273	238 240 188
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Primes et BSA	131 426 710	131 426 710	131 426 710
Réserve légale	5 127 297	5 127 297	5 127 297
Réserves réglementées			
Autres réserves	144 308	144 308	123 568
Report à nouveau	54 875 684	40 568 494	11 390 069
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	886 486	55 564 374	38 899 454
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	2 734 708	2 834 440	397 898
Provisions pour risques	2 734 708	2 834 440	397 898
DETTES	25 117 110	33 417 721	53 424 679
Avances financières		313 698	227 612
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	83 149	5 013 600	18 003 467
Emprunts et dettes financières divers	627	8 085	7 688
Intérêts courus		731	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	649 475	1 174 678	521 412
Dettes fiscales et sociales	176 228	226 549	88 445
Dettes sur immobilisations	20 318 205	25 515 308	33 250 315
Autres dettes	3 889 425	1 165 072	1 325 729
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF			
TOTAL PASSIF	271 585 393	320 356 434	292 062 766

2. Compte de résultats au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTATS (en euros)	2012	2011	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION	407 365	250 831	125 014
Prestations de services	338 670	137 029	40 746
Reprises sur provisions et amortissements et transfert de charges	60	5 304	
Autres produits	12 645	25 157	3 049
Refacturations	55 990	83 341	81 219
CHARGES D'EXPLOITATION	-6 918 204	-10 218 660	-6 513 466
Achats et charges externes	-2 705 914	-2 974 297	-2 045 351
Impôts, taxes et versements assimilés	-22 966	-263 948	-70 148
Salaires et traitements	-494 046	-639 874	-301 087
Charges sociales	-201 748	-220 060	-134 636
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	-5 238	-8 573	-11 355
Autres charges	-3 488 292	-6 111 908	-3 950 889
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 510 839	-9 967 829	-6 388 452
PRODUITS FINANCIERS	9 884 244	14 215 958	12 792 295
Dividendes	1 760 986	4 764 681	2 902 165
Produits des titres et créances	674 072	5 204 040	6 196 368
Produits de trésorerie	5 626 049	655 824	769 159
Reprises sur provisions		2 100 800	2 761 203
Différences positives de change	238 111	128 334	39 959
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 585 026	1 362 278	123 440
CHARGES FINANCIÈRES	-549 962	-772 468	-3 843 543
Dotation aux provisions	-129 046	-307 889	-626 886
Charges de trésorerie et emprunts	-140 334	-410 517	-220 551
Différences négatives de change	-264 647	-54 063	-89 461
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-15 935		-2 906 645
RÉSULTAT FINANCIER	9 334 282	13 443 489	8 948 752
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 823 443	3 475 660	2 560 300
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 793 813	86 652 935	63 328 281
Sur opérations de gestion	0	0	3
Sur opérations de capital	725 561	444 785	140 289
Reprises sur provisions et transfert de charges	5 377 729	14 172 885	40 686 855
Profits nets sur opérations de capital	1 690 523	72 035 265	22 501 135
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-10 630 906	-36 927 179	-27 002 322
Sur opérations de gestion	-195 000	-18	-30 425
Sur opérations de capital	-296 482	-2 401 326	-1 480 995
Dotations aux amortissements et provisions	-6 889 427	-21 653 968	-6 584 269
Pertes nettes sur opérations de capital	-3 249 997	-12 871 868	-18 906 633
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	-2 837 093	49 725 756	36 325 959
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	900 136	2 362 958	13 195
RÉSULTAT NET	886 486	55 564 374	38 899 454

3. Annexe aux comptes sociaux

3.1. Principes comptables

3.1.1. Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

3.1.3. Immobilisations financières

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation : elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

3.1.4. Valeurs mobilières de placement

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

3.1.5. Provisions pour risques

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

3.1.6. Titres de participation

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

3.1.7. Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de

modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2012, il y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

3.1.8. Opérations à terme en monnaie étrangère

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Au 31 décembre 2011, les opérations à terme non dénouées font ressortir un profit latent de 397 116 euros.

À leurs échéances, début 2012, ces opérations se sont soldées par un profit de 304 934,66 euros.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2012.

3.1.9. Disponibilités

Au 31 décembre 2012, le montant des disponibilités s'élève à 2 982 400 euros.

Une partie de cette trésorerie, soit 2 360 379 euros, est bloquée en garantie d'un différend.

3.1.10. Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

3.1.11. Report en arrière des déficits

IDI a opté en 2009 pour le report en arrière des déficits, obtenant ainsi une créance sur l'état de 6 945 977 euros, sur laquelle les impôts à payer au titre des 4 prochains exercices pourront s'imputer, le solde éventuel étant remboursable après la clôture de l'exercice 2013. En contrepartie de cette créance, un profit du même montant a été comptabilisé en 2009.

Une somme de 1 307 038 euros est imputée sur cette créance dans les comptes 2011, correspondant à l'IS de cet exercice, idem en 2012 pour un montant de 3 498 882 euros, le solde soit 2 140 057 euros servira à payer les acomptes d'impôts sur les sociétés en 2013.

3.2. Informations relatives au bilan

3.2.1. Immobilisations financières

a) Mouvements de l'exercice

(en euros)	Montant au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Prix de revient brut				
Titres de participation	175 189 772	42 551 501	32 452 679	185 288 594
Créances rattachées aux participations	78 016 485	24 521 960	39 085 457	63 452 988
Autres titres	45 747 684	11 527 291	17 885 417	39 389 558
Créances rattachées aux autres titres	720 459	50 000	74 046	696 413
Autres prêts	3 250 000			3 250 000
Autres immobilisations financières	60			60
Intérêts courus	87 556	6 202 525	5 747 003	543 078
Total	303 012 016	84 853 276	95 244 602	292 620 690
Provisions				
Titres de participation	35 305 003	1 262 756	3 785 142	32 782 617
Créances rattachées aux participations	0	5 089 724		5 089 724
Autres titres	4 145 601	186 948	1 143 309	3 189 240
Créances rattachées aux autres titres	658 542	50 000	49 546	658 996
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	23 314	129 046		152 360
Total	40 132 459	6 718 474	4 977 997	41 872 936

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- la prise de participation majoritaire dans Emeraude Investissements ;
- le rachat de la totalité des actions Domaine Romaneira ;
- le remboursement partiel du capital de IDI Emerging Markets I ;
- la cession de Cojean ;

– via ADFI5, le remboursement d'apport d'IDI Mezzanine, les compléments d'investissements dans Rivoli Participations (Affiches Parisiennes) et Financière Miro (Albingia).

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été des acquisitions et cessions d'actions cotées de divers titres et fonds de gestion alternative et de fonds de *private equity* dans les pays émergents.

b) Valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice (01/01/2012)		Montant en fin d'exercice (31/12/2012)	
	Valeur nette	Valeur estimative	Valeur nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :				
À la valeur de marché	227,0	236,8	216,5	238,2
Au cours de la bourse	35,8	39,9	34,2	37,8
	262,8	276,7	250,7	276,0

c) Variation de la valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises

Analyse des mouvements (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur estimative
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/2012	262,8	276,4
Réduction de la taille d'un fonds		
Acquisitions de l'exercice	84,9	84,9
Cessions de l'exercice	-95,2	-95,2
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	-1,8	-1,8
Autres variations de plus values latentes		11,7
À la clôture de l'exercice au 31/12/2012	250,7	276,0

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2012 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Pour les titres non cotés :

- Dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition.
- Après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) ;
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions) ;
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée ;

- IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- Valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote ;
- Exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité/illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de Bourse de la période. En particulier, les « *hedge funds* » sont valorisés sur la base de leur « *net asset value* » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursements, une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « *side pocket* »).

3.2.2. Valeurs mobilières de placement

(en euros)

	Valeur d'inventaire au 31/12/2012	Valeur boursière au 31/12/2012
SICAV	13 551 956	13 551 956
Total des valeurs mobilières de placement	13 551 956	13 551 956

3.2.3. Échéances des créances et des dettes

État des créances

(en euros)

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	63 614 716		63 614 716
Prêts	3 295 233	3 295 233	
Autres immobilisations financières	719 787	719 787	
Actif circulant			
Créances fiscales et sociales	2 140 057	2 140 057	
Créances clients et comptes rattachés		0	
Autres créances	1 280 297	1 280 297	
Débiteurs divers	104 312	104 312	
Charges constatées d'avance	21 802	21 802	
Total général	71 176 205	7 561 489	63 614 716

État des dettes

(en euros)

	Total	À un an au plus	> à 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	83 149	83 149		
Emprunts et dettes financières diverses	627	627		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	649 475	649 475		
Dettes fiscales et sociales	176 228	176 228		
Dettes sur immobilisations	20 318 205	10 159 102	10 159 102	
Autres dettes	3 889 425	3 889 425		
Total général	25 117 110	14 958 008	10 159 102	0

* Montant emprunté au cours de l'exercice

* Montant remboursé au cours de l'exercice 5 000 000

3.2.4. Capitaux propres

Capital social

51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 44 874 actions propres à un prix de revient de 650 milliers d'euros).

Capitaux propres : variation

(en euros)	Montant au 31/12/2011 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2011	Variations diverses des réserves	Résultat 2012	Montant au 31/12/2012 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
Capital social	51 273 090				51 273 090
Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
Prime et boni de fusion	94 709 512				94 709 512
BSA annulés	1 743 534				1 743 534
Réserve légale	5 127 297				5 127 297
Autres réserves	144 308				144 308
Report à nouveau	40 568 494	21 284 144	200 156		62 052 794
Acompte sur Dividendes				-7 177 110	-7 177 110
Résultat 2011	55 564 374	-55 564 374			0
Résultat 2012				886 486	886 486
Total	284 104 273	-34 280 229	200 156	-6 290 624	243 733 576
Dividendes versés		34 280 229	-200 156 ^(a)		
Acompte sur dividendes versés				7 177 110	
	41 257 184	34 280 229	-200 156	7 177 110	

(a) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle.

3.2.5. Provision pour risques et charges

(en euros)	Montant au 31/12/2011	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/2012
Provisions pour risques	2 834 440	300 000	399 732	2 734 708
– dont utilisée			99 733	
– dont non utilisée			300 000	
Total	2 834 440	300 000	399 732	2 734 708

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % ;

- taux d'actualisation à 2,69 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie ;
- âge de départ à la retraite à 70 ans ;
- le montant de cette provision au 31/12/2012 est de 100 milliers d'euros ;
- le solde de la provision, soit 2 634 milliers d'euros, est relatif à des risques liés à des cessions.

3.2.6. Éléments concernant plusieurs postes de bilan

ACTIF (en euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées (a)
Participations		152 505 977
Créances rattachées à des participations		58 363 264
Autres titres immobilisés	358 035	
Autres créances		
Intérêts bancaires à recevoir	30 565	
Total	388 600	210 869 241

PASSIF (en euros)	Charges à payer	Entreprises liées (a)
Avances financières		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 110	
Dettes fiscales et sociales	30 802	
Intérêts bancaires dûs	973	
Total	178 885	0

(a) Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

3.3. Informations relatives au compte de résultats

3.3.1. Résultat exceptionnel

Les <2,8> millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat négatif de 2,6 millions d'euros sur le portefeuille titres, augmenté d'une indemnité à verser de 0,2 millions d'euros.

3.3.2. Impôts sur les bénéfices

Résultats (en euros)	Avant impôt	Impôt correspondant		Impôt dû	Net
		Théorique	Compensation		
Résultat courant	2 823 443	941 148	-941 148	-900 136	3 723 579
Résultat exceptionnel	0	0	0		0
CT	-2 837 093	-945 698	945 698	0	-2 837 093
LT				0	0
Résultat comptable	-13 650	-4 550	4 550	-900 136	886 486

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, Finidi, Ogi Alban, ADFI 5, ADFI 2, ADFI 3, Idinvest Partners et le sous groupe Domosys Finance.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont

elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2012, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à 1 115 milliers d'euros.

3.4. Autres informations

3.4.1. Engagements hors bilan au 31/12/2012 et rappel au 31/12/2011

Engagements donnés (en milliers d'euros)	2012	2011
Assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations	15 245	15 245
d'emprunts bancaires en euros, sur ces montants sont empruntés au 31 décembre	0	5 000
Garanties de passif	686	1 180
Achats à terme en devises	0	11 658
Cautions pour le paiement du loyer du siège social	605	598
Total	16 536	17 023
Engagements reçus	508	Néant

D'autre part, au 31 décembre 2012, comme au 31 décembre 2011,

- un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

Au 31 décembre 2010, et réalisé en 2011,

- un engagement de céder une partie de ses titres Domaine Romaneira a été donné par IDI à Summit Estates.

3.4.2. Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit se sont élevés à 71 667 euros au titre de 2012.

Au cours de l'exercice 2012, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 2 436 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2012 (1 458 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2011 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2012 (-334 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2012 (1 312 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013.

Au cours de l'exercice 2013, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 487 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et se verra restituer une somme d'environ 284 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes 2012 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2012, ni l'IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 550 000 euros.

3.4.3. Effectif

L'effectif moyen était de 4 personnes en 2012.

3.4.4. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2012, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

Début avril 2013, après avoir accompagné Alti dans son expansion au cours des cinq dernières années, le Groupe a conclu un protocole ferme de cession entraînant la cession de 100 % d'Alti au profit de la société Tata Consultancy Services pour 75 millions d'euros.

L'IDI a par ailleurs acquis à hauteur de 1,3 million d'euros une participation dans la société Hotel Champlain Paris pour un hôtel situé dans le 9^e arrondissement à Paris et réalisé un investissement complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigéria portant le montant total investi à près de 4 millions d'euros aux côtés d'IDI EM II.

Enfin, trois ans après l'acquisition d'Idinvest Partners par ADFI 2 (holding détenue par IDI à 95 %), les dirigeants et salariés d'Idinvest Partners ont manifesté leur intention de demander le remboursement en actions des ORA dont ils sont titulaires dans ADFI 2, leur donnant ainsi accès à 49 % du capital d'ADFI 2 quand l'IDI en détiendra le solde soit 51 %. Simultanément, Idinvest Partners et ADFI 2 fusionneront par absorption de la deuxième société par la première dès l'autorisation de l'Autorité des Marchés obtenue. La réalisation de ces opérations interviendra au plus tard le 30 juin 2013.

3.5. Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

Valeurs nettes au 31/12/2012

Actions	
Non coté	26 102
Coté	9 081
Obligations	2 860
Prêts	3 250
Fonds	
Private Equity dans pays émergents	5 732
Fonds de Hedge-Fonds longs	24 254
Total	71 279

3.6. Filiales et participations au 31/12/2012

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) ^(b)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ^(a)					

(en milliers d'euros)

A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/ Filiales (+ de 50 % du capital)

ADFI 3	3 711	3 683	100,00	3 711		120	N		-4	
ADFI 5	5 338	51 078	100,00	53 358		52 998	É		-6 214	
ADFI 6	17 867	17 863	76,00	13 579			A		-5	
Domaine Romaneira	8 910	7 802	100,00	12 885		5 227	N		14 418	
Domosys Finance (Mikit)	20	3 774	95,00	9 688		2 576	T	602	-5 361	
Finidi	2 287	2 920	99,99	2 287				31	-29	
Ogi Alban	762	2 364	99,99	762					-9	

2/ Participations (5 à 50 % du capital)

IDI Emerging Markets compartiment I ^{(c)(d)}	83 663	84 431	46,38	47 893			N		740	1 619
IDI Emerging Markets compartiment II ^{(c)(d)}	40 746	42 730	35,12	15 060			É		1 681	
Lilas (Karting) ^(f)	1 000		90,00	6 500			N	8 354	245	
Hi Media ^(e)	4 562		6,02	13 800			T	194 736	5 483	

179 523 151 480

B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :

– dans les sociétés françaises	5 748	1 019
– dans les sociétés étrangères	17	7

(a) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(b) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(c) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comprend deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte d'IDI Emerging Markets.

(d) Le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets I est de 9 752 milliers d'euros et sur les actions IDI Emerging Markets II de 9 109 milliers d'euros.

(e) Données consolidées.

(f) Comptes au 30 juin 2012.

3.7. Filiales et participations au 31/12/2012 Adresse du siège social des sociétés

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/ Filiales

ADFI 3	18 avenue Matignon	75008	Paris
ADFI 5	18 avenue Matignon	75008	Paris
ADFI 6	18 avenue Matignon	75008	Paris
Domaine Romaneira	18 avenue Matignon	75008	Paris
Domosys Finance (Mikit)	36-38 rue de la Princesse	78430	Louveciennes
Finidi	18 avenue Matignon	75008	Paris
Ogi Alban	18 avenue Matignon	75008	Paris

2/ Participations

IDI Emerging Markets I	11 rue Sainte Zithe	L-2763	Luxembourg
IDI Emerging Markets II	11 rue Sainte Zithe	L-2763	Luxembourg
Lilas Financière (Karting)	727 rue Aristide Bergès	38330	Montbonnot
HI MEDIA	6 rue Saint Joseph	75002	Paris

4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (notes 3.1.3 et 3.1.5 des « Principes comptables » de l'Annexe aux comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Albert AIDAN

B&A Audit
Nathalie BOLLET-FLAMAND

5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 272 970	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 545	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– par conversion d'obligation					
– par exercice de droits de souscription (BSA)	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	380 464	106 040	121 965	220 369	394 660
Produits financiers	25 282 752	9 881 684	12 792 295	14 215 958	9 884 244
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 611 109	2 293 476	2 660 711	58 893 210	1 632 332
Impôt sur les bénéfices		-6 945 977	-13 195	-2 362 958	-900 136
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-32 893 349	15 291 318	38 899 454	55 564 374	886 486
Résultat distribué :					
– actionnaires commanditaires	6 499 391 ^(a)	6 499 406 ^(a)	8 304 796 ^(a)	32 497 029 ^(a)	8 304 796 ^(a)
– associé commandité	1 327 637	1 387 380	1 441 418	1 783 200	1 543 485
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,16	1,28	0,37	8,48	0,35
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4,55	2,12	5,39	7,69	0,12
Dividende net attribué à chaque action	0,9	0,9	1,15	4,5	1,15
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	5	3	5	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 261 252	420 490	301 087	639 874	494 046
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)	407 862	129 964	134 636	220 060	201 748

(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

6. Informations sur la Société et le capital

1. Informations concernant l'IDI	104
1.1. Dénomination sociale et nom commercial	104
1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	104
1.3. Date de constitution et durée de vie	104
1.4. Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	104
2. Informations complémentaires	104
2.1. Objet social	104
2.2. Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	105
2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	106
2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	107
2.5. Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées	107
2.6. Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital	107
3. Capital et principaux actionnaires	108
4. Programme de rachat	110
5. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)	112
5.1. Une attention permanente portée aux actionnaires	112
5.2. Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI	113
5.3. Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding	113
5.4. Évolution des cours	114
5.5. Maintien d'une politique de dividende volontariste	114

1. Informations concernant l'IDI

1.1. Dénomination sociale et nom commercial

IDI.

1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris
Code APE : 6420Z

1.3. Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

1.4. Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. Informations complémentaires

Acte constitutif et statuts

2.1. Objet social

Article 3 des statuts

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

2.2. Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la Gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la Gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

Gérance

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la Gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de Gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un Gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'Associé commandité ou des associés commandités. En outre, le Gérant est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le Gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'Associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un Président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société

l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Censeurs

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des Censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux Censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de Censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les Censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une

personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collègue de

Censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables.

Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le *boni* de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

Affectation et répartition du résultat

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

Fixation, affectation et répartition du résultat

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 441 418 euros (l'année précédente) à 1 490 138 euros à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Conditions d'exercice du droit de vote

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;

- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

2.5. Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

Conditions d'admission

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire, soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en

compte dans les livres de la Société trois jours au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

2.6. Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune

condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

3. Capital et principaux actionnaires

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2012, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 44 784 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2012 était égale à 317 966 euros et la valeur comptable était de 649 757 euros.

Évolution du capital depuis 2010

Aucune modification du capital depuis 2010 a été apportée.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment C de NYSE Euronext (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis : N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2011	26 mois 30 septembre 2013	100 000	Non utilisée

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 20 juin 2012, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 85 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2013, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 86.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

La société Foncière, Financière et de Participations – FFP (contrôlée par les Établissements Peugeot Frères) a déclaré le 16 décembre 2011, avoir apporté la totalité de

sa participation au sein de IDI, soit 726 146 actions, à sa filiale, la société FFP Invest. FFP a franchi individuellement et en baisse les seuils légaux de 10 % et 5 % du capital de la société IDI, 15 %, 10 % et 5 % des droits de vote et ne détient plus d'action IDI.

En outre, la déclaration d'intention suivante a été effectuée, FFP Invest déclare :

- avoir franchi individuellement et en hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital de la société IDI et 5 % des droits de vote ;
- détenir individuellement 726 146 actions représentant 10,06 % du capital et 9,92 % des droits de vote ;
- en application de l'article L. 233-7, VII, du Code de commerce, les objectifs suivants qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six prochains mois :
 - l'augmentation de sa participation est consécutive à un reclassement d'actions IDI, FFP Invest ayant bénéficié de l'apport des 726 146 actions IDI détenues par FFP, son actionnaire unique ; en rémunération de ces apports, FFP Invest a procédé à une augmentation de son capital social par émission d'actions FFP Invest attribuées à FFP ;
 - FFP Invest n'agit pas de concert avec les autres actionnaires de IDI ;
 - FFP Invest n'a pas l'intention d'augmenter sa participation au sein de IDI ;
 - FFP Invest n'envisage pas d'acquérir le contrôle de IDI ;
 - FFP Invest entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis de IDI ;
 - FFP Invest n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au Conseil de Surveillance de IDI, - il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote de IDI.

La société Ancelle et Associés a déclaré, à titre de régularisation, le 17 avril 2012 avoir franchi en hausse, le 1^{er} avril 2012, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Financière Bagatelle qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société IDI et détenir à cette date 4 775 754 actions représentant

9 482 816 droits de vote, soit 66,13 % du capital et 78,82 % des droits de vote. À cette occasion, la société Ancelle et Associés a franchi individuellement le même seuil. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit.

Capital	Au 15/04/2011		Au 15/04/2012		Au 15/04/2013	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 707 062	65,18	4 707 062	65,18	4 739 607	65,63
Financière Bagatelle SAS ^(a)	68 692	0,95	68 692	0,95	68 692	0,95
Concert ^(b)	4 775 754	66,13	4 775 754	66,13	4 808 299	66,58
FFP	726 146	10,06	-	-	-	-
FFP Invest	-	-	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz IARD	381 000	5,28	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 293 396	17,91	1 295 099 ^(c)	17,93	1 259 825 ^(c)	17,44
Autocontrôle	45 266	0,62	43 563	0,60	46 292	0,64
	7 221 562	100,00	7 221 562	100,00	7 221 562	100,00

(a) Filiale à 99,9 % de Ancelle et Associés, anciennement dénommée Financière Neuilly Madrid.

(b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.

(c) Dont 413 050 actions au nominatif et 846 775 actions au porteur.

Droits de vote	Au 15/04/2011		Au 15/04/2012		Au 15/04/2013	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	4 707 062	58,81	9 414 124	78,54	9 446 669	78,52
Financière Bagatelle SAS	68 692	0,86	68 692	0,57	68 692	0,57
Concert	4 775 754	59,67	9 482 816	79,11	9 515 361	79,09
FFP	1 452 292	18,15	-	-	-	-
FFP Invest	-	-	726 146	6,06	726 146	6,04
Allianz IARD	381 000	4,76	381 000	3,18	381 000	3,17
Autres et public	1 394 490	17,42	1 396 824	11,65	1 407 810	11,70
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	8 003 536	100,00	11 986 786	100,00	12 030 317	100,00

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 5 actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 162 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 46 292 de ses propres actions au 31 mars 2013.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés, qui détient directement et indirectement (avec sa filiale Financière Bagatelle SAS) 66,58 % du capital de l'IDI (et 79,09 % des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Ancelle et Associés est détenue par Christian Langlois-Meurinne, M^{me} Dominique Marmissolle et la société civile Maber (famille Bernard Meheut).

Financière Bagatelle SAS est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par Ancelle et Associés. Le nombre d'actions IDI qu'elle détient n'a pas varié depuis plusieurs années.

Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

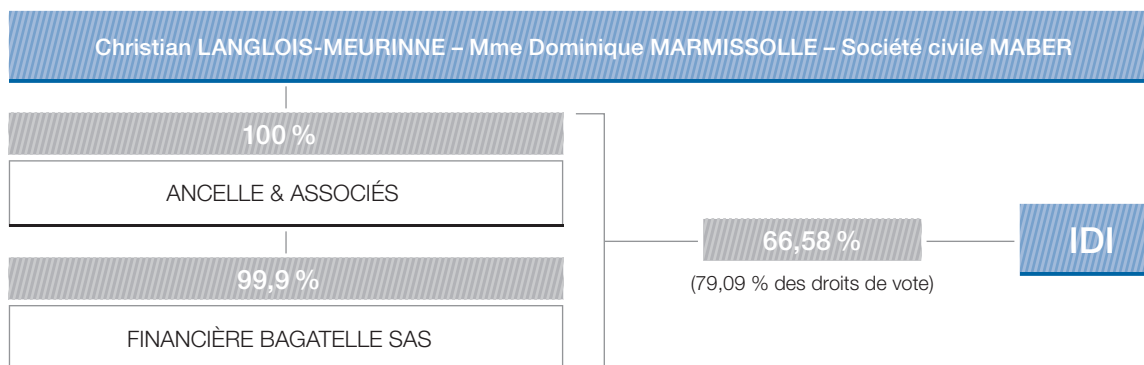
Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur.

Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 6.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2012 figurant page 86 du présent document de référence.

Organigramme au 31 mars 2013



4. Programme de rachat

Rapport spécial relatif aux rachats d'actions

A. Rapport spécial établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

I – Description du Programme de rachat 2011

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 (huitième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat 2012 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2011, le Programme de rachat 2012 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du Programme de rachat

Le Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 20 juin 2012, soit jusqu'au 31 décembre 2013. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 40 euros.

La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179

et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2012 a autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2012.

II – Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2012

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013, IDI a acheté 31 999 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2012 et jusqu'au 31 mars 2013, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2012.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2012 et jusqu'au 31 mars 2013, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 31 999 actions au prix moyen de 22,3980 euros par action, pour un coût total de 716 713,40 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2012 et jusqu'au 31 mars 2012, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2012 et jusqu'au 31 mars 2013, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2012 et jusqu'au 31 mars 2013, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III – Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012 et jusqu'au 31 mars 2013, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 34 376 actions au prix moyen de 22,6978 euros par action, pour un montant total de 780 260,90 euros.

IV – Modalités des rachats d'actions

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2013, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 31 999 actions, au prix moyen de 22,3980 euros, pour un montant total de 716 713,40 euros.

Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V – Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2013.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10 % de son capital pendant une période de 24 mois.

VI – Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. Description du Programme de rachat 2013 soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2013 en application des articles 241-2 et 241-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2013 est appelée, dans sa septième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2013, la Société détient directement 46 292 actions représentant 0,64 %⁽¹⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 46 292 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 5 340 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,10 % du capital)⁽¹⁾, et 40 952 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,50 % du capital)⁽¹⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la septième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 26 juin 2013 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

(1) Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 juin 2012. La huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 juin 2012 est entièrement reproduite en page 115 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D. 12-411 en date du 25 avril 2012.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 26 juin 2013. Sur la base du capital au 31 mars 2013, ce maximum serait de 675 864 actions (soit 722 156 – 46 292).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 40 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 034 568 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 26 juin 2013, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 26 juin 2013 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 dans le cadre du Programme de rachat d'actions :

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	31 999 ^(a)	34 376 ^(b)	0
Cours moyen des transactions (euros)	22,398	22,6978	
Prix d'exercice moyen			
Montants (euros)	716 713,00	780 260,00	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.

(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

5. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

5.1. Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 14,38 % pour un multiple sur investissement de 18.



Source : Datastream.

Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA – European Venture Capital

Association) et en France (AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital) ;

- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital investissement.

5.2. Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 33 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte

implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels le holding de la famille Peugeot (Foncière, Financière et de Participations), Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2010	2011	2012
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires) ^(a)	66,1 %	66,13 %	66,58 %
Autres actionnaires	33,3 %	33,27 %	32,78 %
Auto-contrôle	0,6 %	0,6 %	0,64 %

(a) Et Financière Bagatelle, société contrôlée par Ancelle et Associés.

La politique actionariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Les échanges ont progressé en 2010 et 2011 et plus que doublé en 2012, même si la décote reste importante.

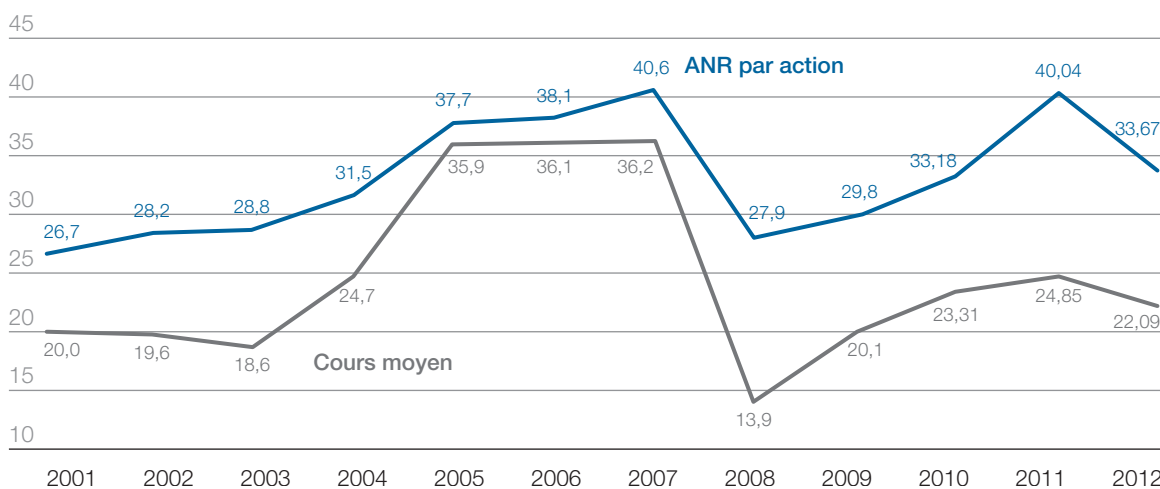
Volumes échangés	2010	2011	2012
Volume	73 297	77 196	183 834
Volume journalier	280	296	702

Source : Bloomberg.

5.3. Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

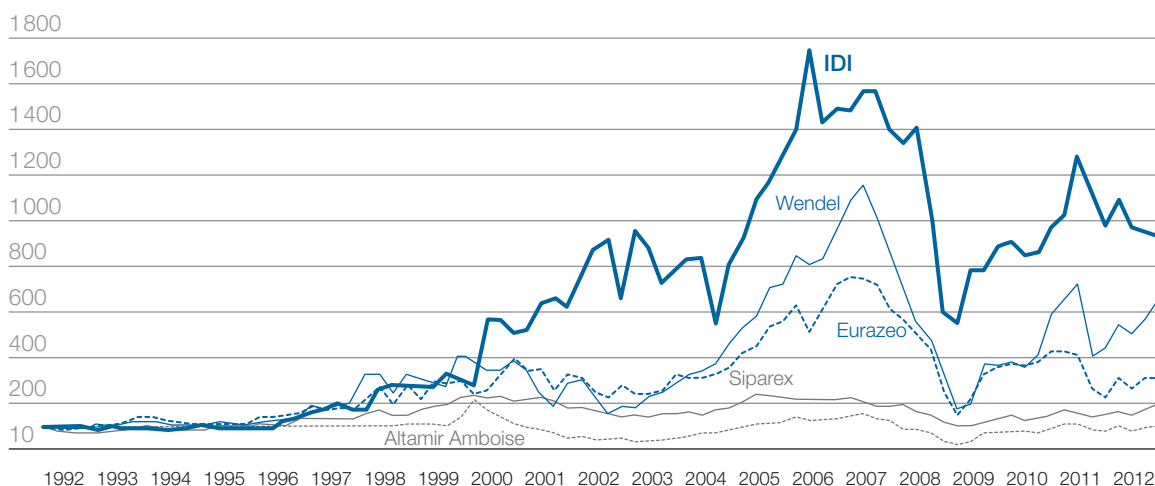
À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, l'IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000, pour réapparaître de façon importante avec la crise des *subprimes* puis la crise financière depuis l'été 2007.

La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement significatif de l'ANR en 2010 et sa stagnation en 2011 et sa légère progression en 2012 ce qui devrait redonner confiance au marché et permettre de réduire la décote.



Cours de l'action IDI	2010	2011	2012
Plus haut	22,39	29,30	25,80
Plus bas	18,45	22,10	20,55
Cours moyen	20,00	25,11	22,66
Cours au 31 décembre	22,1	22,30	21,30
Croissance en % (retraité du dividende N-1)	13,9 %	6,4 %	26,8 %

5.4. Évolution des cours



Source : Datastream.

5.5. Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3 % de l'ANR.

Rendement de l'action IDI	2010	2011	2012
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	1,15	1,15	1,15 ^(a)
Évolution par rapport à l'année précédente	27,8 %	-	-
Rendement par rapport à l'ANR par action de N	3,0 %	3,0 %	3,5 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N-1	5,8 %	4,6 %	4,6 %

(a) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

7. Assemblée Générale

1. Ordre du jour	116
2. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale	116
Assemblée Générale Ordinaire	116
Assemblée Générale Extraordinaire	118
Assemblée Générale Ordinaire	118
3. Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant	118
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	119

1. Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende
- Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce
- Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- Cinquième résolution - Quitus de la Gérance
- Sixième résolution - Renouvellement du mandat de M. Louis de Murard, en qualité de Censeur
- Septième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions

Assemblée Générale Extraordinaire

- Huitième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

Assemblée Générale Ordinaire

- Neuvième résolution – Pouvoirs

2. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'Annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2012, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 886 486 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende

L'Assemblée Générale, constate que le bénéfice de l'exercice 2012 s'élève à 886 486 euros. Compte tenu du report à nouveau créditeur de 62 052 794 euros, le bénéfice distribuable avant imputation de l'acompte sur dividende mis en paiement le 26 novembre 2012 s'élève à 62 939 280 euros.

L'Assemblée, sur la proposition de la Gérance, décide de fixer pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 1,15 euros par actions. Compte tenu

de l'acompte sur dividende d'un montant de 1 euro par action ayant été mis en paiement le 26 novembre 2012, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2012 s'élève à 0,15 euro par action.

En conséquence, le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante :

Report à nouveau	62 052 794
Bénéfice net de l'exercice	886 486
Soit un solde disponible de	62 939 280

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale	-
Dotation aux autres réserves	39 211
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 543 485
Dividende aux actionnaires commanditaires ^(a)	8 304 796
Acompte sur dividende payé le 26 novembre 2012 à valoir sur le dividende 2012 (soit 1 euro par action) ^(b)	7 177 110
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (soit 0,15 euro par action) ^(a)	1 083 234
Report à nouveau	53 051 788
Total égal au disponible	62 939 280

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2012, soit 7 221 562 actions.

(b) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.

Ce dividende sera mis en paiement après le 3 juillet 2013. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende ^(a)
2009	0,90
2010	1,15
2011	4,50^(b)

(a) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

(b) En ce compris le dividende exceptionnel de 3,35 euros.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2012, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 20,718 milliers d'euros, dont un bénéfice de 13 273 milliers d'euros pour la part du Groupe.

Cinquième résolution - Quitus de la Gérance

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat de M. Louis de Murard en qualité de Censeur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Louis de Murard, en qualité de Censeur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 par le vote de sa neuvième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société ;
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 034 568 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par

l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'Offre Publique d'Achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la septième résolution de la présente Assemblée, et/ou de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;

3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;

4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;

5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire

Neuvième résolution - Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

3. Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le Rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2012

Votre conseil de surveillance a autorisé la convention d'intégration fiscale pour les filiales suivantes : ADFI 5, ADFI 6 et MKT Promotion.

Dirigeant concerné : Monsieur Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés (Gérant et Associé commandité de l'IDI), Président de ADFI 5, Président de ADFI 6 et Président du Conseil de Surveillance de Domosys Finance.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 8 novembre 2012

Votre conseil de surveillance a autorisé la cession par votre société de 151 264 obligations remboursables en actions à sa filiale ADFI 2. Le montant de la cession s'est élevé à 158 758,40 €.

Dirigeant concerné : Monsieur Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés (Gérant et Associé commandité de l'IDI), Président de ADFI 2.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du Groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Les dépôts sont rémunérés à Eonia et les avances portent intérêt à Eonia + 1/8^e.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2012 sont les sociétés Ancelle et Associés, Ogi Alban, IDI Asset Management.

Convention d'intégration fiscale

Les conseils de surveillance des 14 septembre 1989 et 10 novembre 2010 ont autorisé la convention d'intégration fiscale avec IDI Services, Idifine devenue Finidi, Ogi Alban, ADFI 2, ADFI 3, Idinvest Partners, Domosys Finance, Domosys, Mikit France, MKT Int, MIPA France, MKSO, CMI Courtage, PCO, Revhabitat, Revhabitat 78, ARV Habitat, Revhabitat 76, Revhabitat 49, Revhabitat 60, ICI, EPS ; cette convention met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2012 à 1 115 449 euros.

Rémunération de la Gérance

Au cours de l'exercice 2012, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés une somme de 2 436 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2012 (1 458 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2011 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2012 (-334 K€) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2012 (1 312 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013.

Convention de compte courant

Le conseil de surveillance du 10 novembre 2011 a autorisé une convention de compte courant avec les sociétés ADFI 5 et ADFI 6 ; les soldes débiteurs au 31 décembre 2012 s'élèvent respectivement à 52 998 409 € et 10 000 €.

Convention de conseil

Le conseil de surveillance du 10 novembre 2011 a autorisé une convention de conseil en investissement avec IDI Asset Management.

Le contrat prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 270 000 € HT. Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 322 920 € TTC.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

B&A Audit
Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte & Associés
Albert AIDAN

8. Informations complémentaires

1. Personne responsable	122
1.1. Nom de la personne responsable du document de référence	122
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel	122
2. Contrôleurs légaux des comptes	122
3. Documents accessibles au public et information financière	123
4. Opérations avec les entités apparentées	124
5. Informations financières historiques	124
6. Table de concordance	125
7. Table de concordance du rapport financier annuel	129
8. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant	130

1. Personne responsable

1.1. Nom de la personne responsable du document de référence

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI
18 avenue Matignon – 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du Rapport du Gérant et du rapport financier annuel dont le contenu figure respectivement pages 130 et 129, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la

situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012 figure en page 89 dudit document. Le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2012 figure en page 101 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 figure en page 87 du document de référence déposé le 25 avril 2012 et répertorié sous le n° D. 12-411.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 figure en pages 130 et 131 du document de référence déposé le 29 avril 2011 et répertorié sous le n° D. 11-402. »

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte et Associés
185 avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Albert AÏDAN

B&A Audit
27 rue de Cayla
92400 Courbevoie
Représenté par Mme Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. B&A Audit a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2010.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS
7-9 Villa Houssaye
92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Pierre VICTOR

Jean-Philippe HOREN
10 rue Léon Frot
75011 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

D'une durée de six exercices, les mandats de B&A Audit et de M. Horen, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été certifiés par Deloitte Marque et Gendrot et par B&A Audit.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par B&A Audit.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par B&A Audit.

Comme indiqué dans le document de référence 2010 et conformément à la proposition du Gérant, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2011 a décidé de nommer Deloitte et Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de renouveler le mandat de BEAS, Commissaire aux comptes suppléant.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3. Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 59 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 26 avril 2013.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public :
 - peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI ;
 - sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande ;

- est consultable sur le site Internet du Groupe IDI (www.idi.fr).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 26 juin 2013 à 11 h 00.

En outre, l'IDI publiera :

- le 24 avril 2013, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 22 mai 2013 :
 - l'avis préalable à l'assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 11 juin 2013 :
 - l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 10 août 2013 :
 - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale ;
 - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- au plus tard le 30 août 2013, un communiqué de presse sur les comptes du 1er semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2012 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

4. Opérations avec les entités apparentées

Cette information figure dans la note 6.8 de l'Annexe aux comptes consolidés.

5. Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés aux pages 104 à 131 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro D. 11-402 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 132 à 147 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro D. 11-402.
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que présentés aux pages 62 à 87 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2012 sous le numéro D. 12-411 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 90 à 99 et pages 117 à 118 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2012 sous le numéro D. 12-411.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI.

6. Table de concordance

1.	PERSONNES RESPONSABLES	122
1.1.	Nom de la personne responsable du document de référence	122
1.2.	Déclaration de la personne responsable du document de référence	122
1.3.	Information financière	123
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	122, 123
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	122, 123
2.2.	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	16 et s., 112 à 114
3.2.	Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	16 et s., 56 et s., 112 à 114
3.3.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	45 et s.
5.	INFORMATIONS CONCERNANT IDI	6 et s.
5.1.	Historique et évolution de l'IDI	6 et 104
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	104
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	104
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	104
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	104
5.1.5.	Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	6
5.2.	Investissements	20 et s.
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	20 et s.
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	20 et s.
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6, 21 et s.
6.1.	Principales activités	21 et s.
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	6, 21 et s.
6.1.2.	Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2.	Principaux marchés	17 et s.
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	17, 18 et 19

7.	ORGANIGRAMME	13
7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	13
7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	13, 14, 100
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	N/A
8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	56 et s.
9.1.	Situation financière	56 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	56 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	56 et s., 64 et s., 92 et s.
10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	67
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	66
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	16 et 57
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	N/A
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6 et s., 17 et s., 61 et 97
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	6 et s., 17 et s., 61 et 97
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 et s., 17 et s., 61, 83 et 97
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	32 et s.
14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	Membres du conseil de surveillance	32 et s.
b)	Gérant de associé commandité	40 et s.
c)	Expérience des dirigeants	32 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	38
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes	40
a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	40

b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	40
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	40
d)	Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	40
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	40
14.2.1.	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	40
14.2.2.	Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	N/A
14.2.3.	Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	40
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :	41 et s.
15.1.	Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	41 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	44
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :	32 et s.
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	32 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	39
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	38
16.4.	Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication	32
17.	SALAIRES	43 et 86
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	86
17.2.	Participations et stock options	44
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	108 et s.
18.2.	Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur	109
18.3.	Contrôle de l'émetteur	109
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	124
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI	124
20.1. Informations financières historiques	124
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	64 à 87 et 92 à 100
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	122 à 124
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	122
20.4.2. Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	89, 101, 122 à 124
20.4.3. Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5. Date des dernières informations financières	64 et s., 92 et s.
20.5.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	64 et s., 92 et s.
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	114
20.7.1. Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	60 et 114
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	46 et 86
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	123
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	104 et s.
21.1. Capital social	108
21.1.1. Montant du capital souscrit	108
a) le nombre d'actions autorisées	108
b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées	108
c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale	108
d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	108
21.1.2. Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	108
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	N/A
21.2. Acte constitutif et statuts	104 et s.
21.2.1. Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	104
21.2.2. Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	105 et s.
21.2.3. Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	106
21.2.4. Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	107
21.2.5. Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	107
21.2.6. Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7. Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	N/A
21.2.8. Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A

22.	CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	59
23.1.	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	59
23.2.	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	59
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	123
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	100

7. Table de concordance du rapport financier annuel

Identité et attestation du responsable du document	122
Rapport du Gérant	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	28 à 30, 45 à 49, 56 à 61, 108
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	49
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)	110 à 112
États financiers	
Comptes annuels	92 à 100
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
Comptes consolidés	64 à 88
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	49
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	54
Honoraires des Commissaires aux comptes	87

8. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant

Le présent document de référence comprend tous les éléments du Rapport du Gérant tels qu'exigés aux termes du Code de commerce.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	16, 20, 56 à 61, 21 à 27
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	46 à 49
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Évènements postérieurs à la clôture – perspectives	61
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	60 et 114
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	46 et 82
Informations sur les rachats d'actions	110 à 112
Rémunérations des mandataires sociaux	41 à 44
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	45
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	32 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	49
Actionnariat de la Société	108 à 110
Actionnariat salarié	45
Activité et résultats des filiales de la Société	21 à 27
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	28 à 30
Informations sur les délais de paiement	57
Annexe au Rapport de Gestion	
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	50 à 53
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	108
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	102



Ce document a été imprimé par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier 100 % recyclable et biodégradable, fabriqué à partir de pâtes blanchies ECF (*Elemental Chlorine Free*) dans une usine européenne certifiée ISO 9001 (pour sa gestion de la qualité), ISO 14001 (pour sa gestion de l'environnement), CoC PEFC (pour l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement) et accréditée EMAS (pour ses performances environnementales).

Photo en dernière de couverture : Christophe Foin.

Photos intérieures : Georges Carillo, Raphaël Dautigny, Thomas Gogny et Raphaël Soret © IDI 04/2013. Création et réalisation : Agence Marc Praquin.



idi

18 avenue Matignon
75008 Paris France

Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44

communications@idi.fr
www.idi.fr

